L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1611 - VENDREDI 08 JANVIER 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

VENTE AUX ENCHÈRES
STATION BIEN NAÎTRE DU MARAULT



Jeudi 21 Janvier
Ferme du Marault, Magny-Cours (58)

45 reproducteurs charolais inscrits A+
9h00 : Présentation des animaux - 14h00 : Vente
Catalogue et vidéos sur www.charolaise.fr

Dispositif LIVE pour miser et acheter depuis chez vous.
Modalités et inscriptions sur
contact@charolais-expansion.com

Nouveautés en 2021

Plan de relance et social au menu



Ce début d'année s'accompagne d'évolutions importantes pour le monde agricole : d'une part, différentes mesures incluses dans le plan de relance vont ouvrir le droit à de nouvelles aides, en particulier sur les agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique. En parallèle, sur le volet social, une nouvelle convention collective nationale, qui sera en vigueur au 1er avril, va aussi s'appliquer pour les employeurs et salariés du secteur agricole.
Découvrez ces nouveautés en détail dans ce numéro. *Pages 03, 09 et 14.*

Encart : Depussay Manutention (Nièvre).

Côte d'Or

› Dijon Céréales

Un relais sur fond de transition



Nièvre

› Axéréal

Assemblée générale et résultats annuels



Yonne

› Formation FDSEA

«Arrêter de subir» : place aux «happy-culteurs»



CONDITIONS EXCEPTIONNELLES
sur machines en stock
LUCAS G
focus on performance

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ





Anticipez vos besoins en paille PLAQUETTES FORESTIERES pour paillage et litière.

Même pouvoir absorbant, 1 t. de plaquettes = 1 t. de paille

Départ 21 ou rendu

Sasu JACQUAND ENERGIE
06 87 21 21 00 - ojacquand@gmail.com

Sommaire

Côte d'Or

04 • Dijon Céréales : Un relais sur fond de transition
05 • Semaine commerciale : Entrez, c'est ouvert
06 • Loup en Côte-d'Or : La Chambre d'agriculture, la FDSEA, les JA, la FNO et le SDEO aux côtés des éleveurs

Nièvre

07 • Axéréal : Assemblées générales et résultats annuels
08 • Bureau interprofessionnel des vins du Centre (BIVC) : Édouard Mognetti, nouveau directeur
09 • Emploi : Nouvelle année, nouvelle convention collective

Yonne

10 • Chambre d'agriculture : Une journée d'information cédants, malgré la crise sanitaire
12 • Délimitation de l'appellation Bourgogne : Où en est-on aujourd'hui ?

Région et ailleurs

13 • Environnement : Appel à projets pour accompagner les agriculteurs dans le « Bas carbone »
14 • Économie : Comment bénéficier du plan de relance
15 • Élevage bovin : Plus de terre, autant de têtes
16-21 • Rétrospective 2020 (*partie 2*)

Infos Services

22-23 • Petites annonces
24 • Analyses et tendances
25-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Vin

Le BIVB adapte sa stratégie au contexte ambiant

À l'occasion de sa dernière assemblée générale, mi-décembre en Côte-d'Or, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne a dévoilé son projet « *Mobilisation 2025* ». Une continuité du « *Plan 2020* » qui prend en compte la situation bouleversée que la planète connaît depuis un an.

Initié depuis plus d'un an et voté le 16 décembre en assemblée générale au château du Clos de Vougeot, le projet « *Mobilisation 2025* » du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) a tiré les leçons de la crise que nous vivons. L'analyse des signaux conjoncturels montre l'accélération de certains phénomènes. En parallèle, la vision à très long terme est l'une des bases de construction du plan, car le temps d'adaptation d'un vignoble se mesure en décennies. Il s'agit d'un plan à 5 ans mais qui nourrit une vision à plus long terme. C'est en pensant à 2050 que les professionnels bourguignons l'ont imaginé. Trois axes sont priorisés : maintenir le niveau d'excellence des vins de Bourgogne, pérenniser le potentiel de production et assurer une viabilité économique des opérateurs. « *Mobilisation 2025* » s'articule selon 4 axes stratégiques adaptables :

- Il s'agit d'abord d'inventer les modèles technico-économiques de demain, en structurant les axes de recherche/développement dans un contexte de transition écologique et de changement climatique. En intégrant aussi la rentabilité économique et les modèles financiers aux questions techniques.
- Le but est aussi de mobiliser les vignerons et de les appuyer pour leur communication, notamment en accompagnant les entreprises dans leur évolution digitale.
- Un troisième axe consistera dans le confortement de l'image forte des vins de Bourgogne en s'adaptant aux évolutions sociétales et aux consommateurs. Une étude va être lancée prochainement pour réfléchir à la transmission des valeurs des vins de Bourgogne.
- Le dernier axe stratégique consiste à se doter d'outils d'intelligence économique et technique et à les déployer. Cela se traduira par la mise à disposition d'outils d'analyse pour les domaines et maisons, la simplification des démarches des opérateurs, la structuration les observatoires techniques dans une démarche de mutualisation nationale.

BERTY ROBERT (AVEC COMMUNIQUÉ)

en bref

Nomination Un nouveau directeur pour le Parc national de forêts



La ministre de la Transition écologique et la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la biodiversité, ont nommé par arrêté du 21 décembre 2020, publié au Journal officiel du 31 décembre 2020, Philippe Puydarrieux, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, en qualité de directeur de l'établissement public du Parc national de forêts. Il était jusqu'alors chef du bureau des biens publics globaux pour les affaires relatives à l'analyse socio-économique de la biodiversité, des océans, du commerce, du climat et de leur gouvernance internationale au ministère de la Transition écologique. Il a pris ses fonctions le 4 janvier, et succède à Véronique Genevey qui a assuré la direction par intérim de ce onzième Parc national français depuis sa création officielle. Le Parc national de forêts est à cheval sur les départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or. Il s'étend sur plus de 240 000 hectares.

la météo présentée par Dijon Céréales

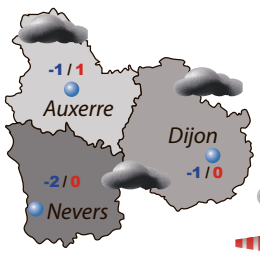
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 8 Janvier



Couvert
Un ciel menaçant en perspective. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : -2 à 0°C
T° maxi : 0 à 2°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Lucien
Soleil : 08h42 - 17h14
Lune : 03h10 - 13h32

Samedi 9 Janvier



Neige
Le soleil sera timide et des chutes de neige sont attendues localement.

T° mini : -2 à 0°C
T° maxi : -2 à 1°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

Sainte Alix
Soleil : 08h41 - 17h16
Lune : 04h31 - 14h02

Dimanche 10 Janvier



Maussade
Les chutes de neige persisteront et seront localement accompagnées de quelques pluies.

T° mini : -4 à -2°C
T° maxi : -1 à 3°C
Vents : Sud 30 km/h

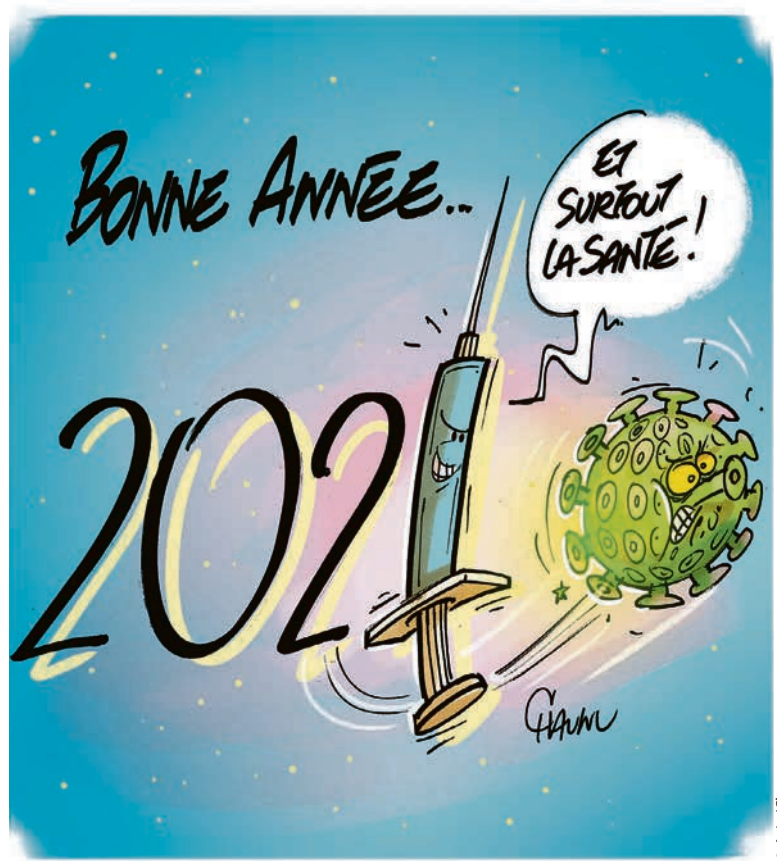
Saint Guillaume
Soleil : 08h41 - 17h17
Lune : 05h52 - 14h38

Prévisions à 7 jours

Lundi 11 Janvier au Mercredi 13 Janvier
Un ciel couvert avec des chutes de neige et quelques pluies.
Vents : Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini : -3 à -1°C T° maxi : 4 à 6°C

Du Jeudi 14 Janvier au Dimanche 17 Janvier
Pluie et neige mêlées en perspective jusque vendredi. Quelques éclaircies sont attendues pour ce week-end.
Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini : -4 à -2°C T° maxi : 2 à 4°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Social

La nouvelle convention collective en six questions

La convention collective nationale de la production agricole et des Cuma entrera en application en 2021. Précisément, au premier jour du trimestre civil suivant la publication de son arrêté d'extension au Journal officiel. Ce dernier n'ayant pas été publié au 31 décembre 2020, l'application devrait finalement intervenir au 1er avril.



Photo : Auremar-Fotolia.com

Le principal changement de la nouvelle convention collective nationale est la mise en place d'une grille de classification des emplois et d'une grille de salaires nationales. Celles-ci s'appliqueront aux nouveaux salariés dans l'entreprise, mais aussi à ceux déjà en poste.

En 2021, les exploitations agricoles qui embauchent des salariés devront appliquer partout en France une seule et même convention collective : celle dite « de la production agricole et des Cuma » signée entre la FNSEA, la FNCuma et les organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO). Elle concerne : les exploitations de culture et d'élevage ; les établissements de toute nature dirigés par l'exploitant agricole en vue de la transformation, du conditionnement, de la commercialisation de produits agricoles dans le prolongement de l'acte de production ; les structures d'accueil touristique en lien direct avec l'exploitation ; les coopératives d'utilisation du matériel agricole. Elle s'applique également aux établissements de pisciculture. À l'approche de sa mise en application, voici les réponses aux principales questions concernant cette convention collective avec Luc Pierron, qui a participé au groupe de travail FNSEA sur le sujet et qui est membre de la commission Emploi Formation à la FRSEA Auvergne Rhône-Alpes, et Pascal Servier, président de cette commission.

Pourquoi une convention collective nationale ?

« C'était une volonté des gouvernements successifs de restructurer le paysage conventionnel et de diminuer le nombre de conventions collectives dans tous les secteurs d'activité », rappelle Pascal Servier. En France, il existait plus de 140 conventions collectives applicables aux entreprises agricoles, souvent établies à l'échelle des départements. *« Cette multitude d'accords territoriaux n'était peut-être plus en cohérence avec le terrain. Certains accords jouaient d'une histoire longue, autour d'évènements qui ont amené les négociateurs à ces solutions mais qui aujourd'hui n'étaient pas à la hauteur des enjeux pour notre agriculture »*, poursuit le professionnel. *« Cette convention clarifie aussi un certain nombre de choses car aujourd'hui l'agriculture ne se discute plus seulement par département ou par filière. Nous avions besoin de cette harmonisation pour que les employeurs sur les territoires aient le même langage et qu'ils aient la lisibilité nécessaire sur les emplois qu'ils définiront demain »*, indique Pascal Servier.

Qu'est ce qui change dès l'entrée en application de la convention nationale ?

Le principal changement, c'est la mise en place d'une grille de classification des emplois et d'une grille de salaires nationales. Celles-ci s'appliqueront aux nouveaux salariés dans l'entreprise, mais aussi à ceux déjà en poste. *« Jusqu'à présent les salaires sur nos exploitations étaient établis à partir de niveaux et d'échelons. Désormais nous allons fonctionner par palier, avec une classification des emplois basée sur les compétences et donc des critères qui vont nous permettre de classer ces compétences »*, précise Luc Pierron.

En quoi consiste la classification des emplois ?

« Les employeurs qui ont participé aux groupes de travail de la FNSEA ont pu définir collectivement des critères qui sont universels : la technicité, l'autonomie, la responsabilité, le management et le relationnel », explique Luc Pierron. À chacun de ces critères correspondent, dans la convention collective, des degrés et des points qui vont permettre de déterminer le coefficient de l'emploi occupé par le salarié et son niveau de rémunération. C'est donc l'étape la plus importante à laquelle les employeurs doivent s'attacher dès à présent : établir la classification des différents emplois sur l'exploitation selon ces nouveaux critères. Luc Pierron invite les exploitants à saisir l'opportunité offerte par cette classification. *« Elle va permettre de faire un point sur toutes les compétences dont nous avons besoin sur nos exploitations. Une fois que nous aurons réalisé ce travail de classification, les choses seront plus simples, notamment quand il s'agira de remplacer, d'accueillir une nouvelle personne sur le poste »*, estime-t-il. Il recommande également de classifier les emplois sur la base des missions les plus courantes, celles que le poste exige de manière régulière, pas sur des tâches ponctuelles ou exceptionnelles.

Quelles conséquences aura cette classification ?

Une fois la classification de l'emploi réalisée, elle permettra d'obtenir le coefficient de l'emploi et de déterminer à quel palier établir le salaire minimum pour un poste donné. Les salariés déjà en poste devront donc faire l'objet d'un repositionnement dans la grille nationale de classification. En effet, il n'y aura pas de concordance entre les anciennes grilles départementales et la grille nationale. Si le nouveau classement devait conduire à une rémunération horaire inférieure, le salarié conserverait le bénéfice de sa rémunération actuelle. *« L'objectif de cette nouvelle convention, c'est vraiment de valoriser les compétences requises par l'emploi : valoriser la personne mais au travers du poste qu'elle occupe et favoriser son évolution professionnelle »*, explique Luc Pierron.

Que deviennent les conventions collectives locales ?

Dès son entrée en application, c'est la convention collective nationale qui prend le pas sur les accords territoriaux. Elle devient alors la référence en matière de classification des emplois et de grille de salaire. *« Pour le reste, les accords locaux continuent de s'appliquer s'ils sont plus favorables pour le salarié »*, souligne Luc Pierron. Et après ? *« Demain la discussion va s'ouvrir pour savoir si nous devons maintenir, améliorer ou modifier toutes ces lignes. L'enjeu, c'est de donner une cohérence par rapport à l'exigence des métiers et aussi par rapport à la vision que les salariés ont du travail dans lequel ils évoluent. Il y aura peut-être aussi des questionnements sur des spécificités dans certaines filières »*, reconnaît Pascal Servier. Mais il conclut : *« L'avantage de cette convention nationale, c'est qu'elle nous ouvre un nouveau champ de discussion avec les organisations syndicales de salariés. Cela ne peut qu'être bénéfique pour aller vers une réelle adaptation aux besoins des différents métiers en agriculture »*.

Vers qui se tourner pour être accompagné dans ses démarches ?

« Les employeurs peuvent se tourner dès maintenant vers leur fédération départementale ou leurs représentants employeurs pour prendre connaissance et ne pas être surpris par la mise en application de cette convention collective », conseille Pascal Servier. Luc Pierron se veut également rassurant : *« Tout changement est perturbant, mais les employeurs seront aidés et il y aura un temps d'adaptation »*.

S. Sabot



Dijon Céréales

Un relais sur fond de transition

Didier Lenoir succède à Marc Patriat à la présidence de la coopérative Dijon Céréales, une transmission de relais au moment où la coopérative se redéfinit pour servir l'avenir de ses adhérents.



Didier Lenoir (à droite) succède à Marc Patriat à la présidence de la coopérative Dijon Céréales.

Dijon Céréales voit arriver un nouveau président, le troisième depuis sa création en 1990, en la personne de Didier Lenoir.

Cet agriculteur de 59 ans, installé à Charmes à quelques kilomètres de Mirebeau-sur-Bèze, a pris les rênes de la coopérative juste avant les fêtes de fin d'année. Le producteur céréalier partageait une belle détermination dès sa prise de fonction : *« Je remercie tout d'abord mes collègues administrateurs pour leur confiance. C'est un honneur et une vraie fierté pour moi de représenter une belle coopérative comme Dijon Céréales, deux agriculteurs sur trois en Côte-d'Or. Nous avons un formidable challenge à mener en s'appuyant sur le travail de mes prédécesseurs, Roger Raillard et Marc Patriat, ainsi que des différents bureaux qui se sont succédé. Le contexte est compliqué pour l'agriculture, nous sommes en transition et notre coopérative a un rôle important à jouer. J'en suis persuadé. Ce n'est pas parce que la période est difficile qu'il ne faut rien faire ou se recroqueviller, bien au contraire ».*

Pleine confiance

Administrateur depuis la création de Dijon Céréales en 1990, Didier Lenoir a activement participé au chantier de réorganisation mené depuis deux ans au sein de la coopérative, qui s'incarne aujourd'hui dans le plan « Demain » : *« l'adaptation de la coop et les nouveaux développements que nous portons doivent permettre de fédérer. Nous souhaitons emmener un maximum de nos adhérents autour de projets à valeur ajoutée, avec l'objectif de ramener du revenu sur les exploitations. Je pense notamment à la méthanisation, à nos recherches autour de la diversification des cultures, à la montée en puissance des filières locales et régionales, à la complémentarité entre grandes cultures et élevage. Tous les projets n'aboutiront peut-être pas, mais nous ne nous refusons rien, il faut avancer en pleine confiance. C'est ce que nous faisons aussi à l'échelle régionale avec l'Alliance BFC en mutualisant nos forces. La coopérative doit être l'interface la mieux renseignée et la plus armée pour aider les agriculteurs dans leur fonctionnement quotidien. Je salue ici l'implication de la direction et tous les collaborateurs de la coopérative : tout est mis en œuvre pour réussir ce grand chantier d'évolution de notre coop en lien avec l'agriculture ».*

Merci Marc !

Didier Lenoir félicite bien entendu son prédécesseur : *« Marc Patriat est un grand nom de l'agriculture de notre département. Ce n'est pas rien de lui succéder… Pour la petite histoire, il est originaire de mon canton, et plus précisément de Champagne-sur-Vingeanne. J'étais son premier vice-président durant son mandat. La transmission s'est très bien passée, nous l'avions préparée du mieux possible, L'intérêt de la coopérative nous a toujours guidés. Je profite de l'occasion pour saluer l'ensemble des administrateurs qui ont accompagné le développement de Dijon Céréales durant toutes ces années. Certains ne sont plus là, d'autres nous ont malheureusement quittés. Tous se sont engagés pour faire vivre cette belle maison qui œuvre au quotidien pour tous ses adhérents ».* **AG**

Demain est en route

L'assemblée générale de Dijon Céréales s'est tenue le 18 décembre en visioconférence… crise sanitaire oblige. L'exercice 2019-2020 a débouché sur une collecte globale de 906 000 tonnes, en recul de 3 %. Parmi les points marquants, la suppression des 3R (remises, rabais, ristournes) et le recul important de la culture du colza qui ont fortement impacté le chiffre d'affaires approvisionnement en grandes cultures (-9,7 %). Cette assemblée a très largement abordé « *Demain* », le nouveau plan d'adaptation, de développement et d'économie de la coopérative qui s'articule autour de 8 grands chantiers : frais généraux, ressources humaines, infrastructures, séparation conseil & vente, digitalisation, solutions agriculteurs, mutualisation Alliance BFC, filiales.

Un plan de départ volontaire mis en place mi-octobre a débouché sur 27 départs accompagnés par les Ressources humaines. Dans le dossier de la séparation de la vente et du conseil, Dijon Céréales a fait le choix de la distribution des phytosanitaires, accompagnée du conseil d'usage et d'information sur les produits.

Méthanisation

Le projet de méthanisation dans le Châtillonnais avance. Le protocole d'accord avec le partenaire industriel Nature Energy a été validé courant octobre. La réalisation du plan d'épandage du digestat a été lancée en collaboration avec la Chambre d'agriculture (150 adhérents impliqués pour une surface d'épandage de 30 000 ha). Le projet Sécalia est programmé pour rentrer en activité au printemps 2023. Le projet d'une autre unité dans le secteur de Til-Châtel sera relancé début 2021.

Nouvelles cultures et digital

Dans le cadre des solutions d'avenir que la coopérative souhaite proposer à ses adhérents (pour faire face au changement climatique ou à l'impact des réductions d'usage des phytosanitaires), deux plateformes « *nouvelles cultures* » (des plantes aromatiques ou médicinales aux fruits rouges en passant par les cultures protéagineuses et fourragères ou l'agroforesterie) se mettent en place en 2021 à Jours-lès-Baigneux et Aiserey.

La coopérative poursuit aussi son virage digital avec l'ouverture, début 2021, d'un site e-commerce et d'une nouvelle application métier de commercialisation de céréales.

Marc Patriat *« Une belle aventure humaine »*

**Marc Patriat a décidé de passer la main après quatorze années à la tête de Dijon Céréales. Ce producteur céréalier, installé à Corrombles près d'Époisses, soufflera ses 65 bougies dans les tous prochains jours. Il a été acteur de toutes les étapes clés de la construction de la coopérative, depuis son arrivée au conseil d'administration en 1988. C'est avec une émotion certaine qu'il a présidé son dernier conseil, le 21 décembre : *« Ce fut pour moi une très belle aventure humaine, mais il faut savoir laisser sa place en temps voulu et surtout, ne pas faire l'année de trop. Je pars avec la satisfaction de voir une coopérative prête à relever les nombreux défis qui se présentent à elle. Les turbulences que nous traversons sont réelles, avec les aléas de la météo, les restrictions liées aux produits phytosanitaires, les contraintes que nos gouvernements successifs nous entassent sur la tête d'année en année… Mais Dijon Céréales s'adapte pour pouvoir répondre à l'ensemble de ces problématiques et accompagner ses adhérents. Nous nous projetons déjà dans les cinq voire dix prochaines années. Didier Lenoir a été vice-président durant ces quatorze ans : c'est un homme compétent, dévoué et engagé dans tout ce qu'il entreprend, j'ai pleinement confiance en lui et en l'actuel directeur Christophe Richardot ».* Marc Patriat, qui restera administrateur, ne souhaite pas retenir un souvenir précis depuis 2006 : *« je garderai plutôt en mémoire l'ensemble des rencontres professionnelles que j'ai eues à Dijon Céréales. J'aime à dire que la personne humaine est la plus précieuse des richesses. Il y a beaucoup d'amitiés au sein du conseil d'administration et une très belle entente avec les équipes de la coop. Nous avons toujours travaillé dans un seul et même objectif : être au service des agriculteurs. Les personnes que j'ai côtoyées sont très impliquées et passionnées, il y a cette envie commune de construire de belles choses et ce n'est bien sûr pas terminé ».*

Déchargez-vous des contraintes de la paie
Externalisez vos paies en nous en confiant la gestion

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !
Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr
FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21
Service Juridique Emploi & Paie

Semaine commerciale

Entrez, c'est ouvert

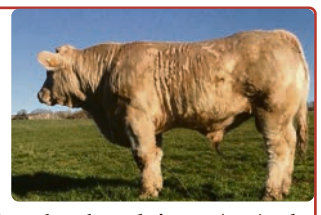
Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise des portes ouvertes dans dix-huit élevages charolais du 18 au 23 janvier. Près de 350 reproducteurs sont à vendre lors de cette grande semaine commerciale. Petite présentation de neuf premières exploitations, avant de retrouver les neuf autres dans notre prochaine édition. Éric Lamalle, expert racial Herd-Book Charolais, est aux commentaires.

Gaec Baulot Yannick et Xavier
4 chemin du Bois de Champeau
21140 Villars-et-Villenotte
06 70 12 20 09
06 75 41 60 65



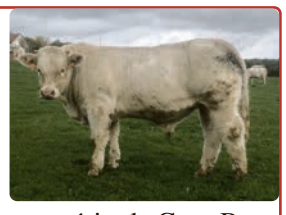
Le nom Baulot résonne depuis de nombreuses décennies sur l'élevage charolais côte-d'orien. Ayant pour but de perpétuer cette passion familiale, Yannick et Xavier travaillent à l'amélioration constante de leur cheptel composé de 150 vaches. Les qualités de race, les animaux mixtes viande sont leur leitmotiv. Présents aux concours régionaux et nationaux, les frères Baulot brillent grâce à leur assiduité au travail : anciens membres de l'Ajac, acheteurs de taureaux en copropriété : tout est fait pour conforter leur niveau génétique !
Alors que Hollywood (origine EARL Gabory), Umea (origine Gaec Cadoux), Diabolo (origine Langillier Jean-Marc), Univers (EARL Friaud, en copropriété avec l'EARL Gabory) ont laissé de superbes descendances, aujourd'hui, Yannick et Xavier misent beaucoup sur Nébien (origine Corneloup Denis), Muscadet (origine Gaec Marechal) et New Look né chez Galmard Nicolas. De jeunes taureaux très prometteurs !

EARL Lechenault
1 Rue des Forges
21230 Foissy
06 68 67 74 41



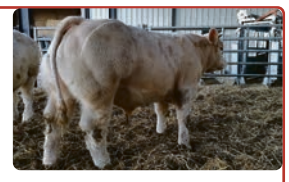
Une saga familiale au service du charolais… Après le grand-père Bernard, Yves a fait, et fait toujours, perdurer les caractéristiques du « Cheptel Lechenault » : c'est-à-dire une sélection sans faille basée sur le travail des lignées. 70 vaches, d'une morphologie homogène de type mixte élevage au caractère très docile, peuplent les prairies de Foissy. Motivé comme toujours, Yves fait tout son possible pour optimiser sa génétique dans un seul but : transmettre ce travail générationnel à son fils Gabin, qui lui aussi a attrapé le virus !
Flambeau (origine Gaec Marechal), Fleuve (origine Gaec Lechenault frères) et Derby (origine Chatillon Fabienne) ont marqué les dix dernières années du cheptel d'Yves. Désormais, il met beaucoup d'espoir sur Or, né au Gaec Bigay Sivet, et Matignon de Bonnichon Jacqueline.

Gaec Baudot Élevage
29 rue des Moulins
21140 Pont et Massène
06 07 75 59 74
06 67 58 18 03



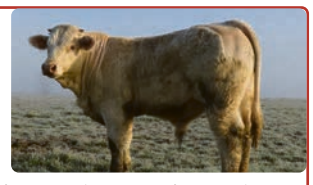
Une complémentarité familiale caractérise le Gaec Baudot (Jean-Luc, Michel et Bertrand). Issus d'une des plus anciennes familles charolaises, les membres du Gaec travaillent avec assiduité et efficacité dans le but de satisfaire au maximum leur clientèle nationale et internationale.
Facilités de naissance, rusticité, agrémentées d'un excellent service après-vente font du Gaec Baudot un certificateur HBC de renom. Habitué des rings de concours, le Gaec propose chaque année des reproducteurs de type mixte-viande.
Sublimé par des taureaux comme Fort Lamy (origine EARL Rousseau), Best One (origine Frizot Gérard), Voltaire né chez Pacaud Philippe, Bel Azu né chez Grivaud Louis, le cheptel du Gaec Baudot porte actuellement beaucoup d'importance aux produits de Moschito (origine Langillier Jean-Marc) et Negus (origine Gaec Cadoux) qui offrent à leurs descendances de nombreuses qualités telles que des poids âge-type et des femelles de renouvellement remarquables.

Gaec Choubley
Mercueil
21210 La Motte Ternant
06 76 65 35 98



Dominant la vallée du Serein, la ferme de Mercueil appartenant à la famille Choubley depuis de très nombreuses années est la « Rolls » des exploitations agricoles : la propreté, la fonctionnalité des bâtiments sont à marquer d'une pierre blanche. Exploitation mise en valeur par un travail acharné de Christine et Laurent, maintenant accompagnés de leurs deux fils : Baptiste et Rémy.
Le cheptel se compose de 150 vaches au profil phénotypique d'animaux mixte élevage, issu de taureaux que Laurent se plaît à trouver dans de très bons cheptels (pas forcément tous très connus mais à connaître…). Les animaux surfaits ce n'est pas pour Laurent, il préfère s'orienter sur des bons parents et un veau avec du potentiel.
Quelques mots sur le cheptel : on peut noter qu'un taureau a eu un rôle majeur ! Vous l'avez reconnu ? Il s'agit de Rubis né chez Dessauny Michel, avec ses 396 produits nés et ses 140 filles qui ont œuvré dans le cheptel. Souvenez-vous des embryons Rubis x Vipere… et pour valoriser cette belle génétique, la famille Choubley mise beaucoup sur Mac Gyver né au Gaec Rizet, Onassis (origine Gaec Mimeur) mais également Obier né au Gaec Dechet et Ontario (origine Gaec Vidal).

Gaec de la Fontaine
Route départementale 970
21320 Ste Sabine
06 77 00 86 27



Si je voulais définir un passionné de génétique charolaise et bien je l'appellerais Jean-Pierre. Tout le monde le connaît avec son entrain, sa fougue, tout cela pour promouvoir haut et fort *« la blanche des verts pâturages »*.
Propriétaire de 120 vaches d'une similitude exemplaire : les qualités de race, les aptitudes fonctionnelles et le potentiel de croissance caractérisent ses objectifs de sélection sans oublier les qualités maternelles. Cette passion, il la développe avec son associé Dominique Maurage qui est plutôt spécialisé dans les cultures : c'est ça la complémentarité ! Avec du recul, on peut dire que Typhon, origine EARL Pierre Didier, Verlaine né chez Baudot Philippe, Challenge, origine Froidurot Yannick et enfin Guet Apens né chez Robin Yves, ont laissé leur marque de fabrique dans le cheptel de Jean-Pierre Godot. Aujourd'hui, l'élevage porte beaucoup d'importance à la production de Le Top né au Gaec du Grand Monetois, de Maxwell origine Robin Yves ainsi qu'à celle de Nicolas 1er origine Debarnot François.

Gaec Menetrier Parizot
Barain
21350 Avosnes
06 88 00 66 35



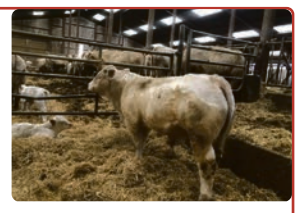
Adrien et Nathalie : un couple investi à 100 % dans la génétique charolaise… Adrien, c'est l'homme qui n'a pas besoin de carnet d'élevage ! Toutes ses lignées, il les connaît par cœur : impressionnant ! Exploitant des terres peu prolifiques, ils ont su, à force de persévérance, diffuser des reproducteurs rustiques aux aplombs irréprochables et à la morphologie mixte-élevage.
Les grands noms du charolais figurent parmi les taureaux du Gaec : Flamenco (Dessauny Bernard), Dior (Langillier Jean-Marc), Hoover (EARL Touillon Moiron), Harrison (EARL Bolatre), Laurent (Gaec Choubley), et plus récemment avec de jolies productions en perspectives : Nougat né à l'EARL Gabory, et Orateur, origine Gaec de Saint Roch.
À noter également qu'Adrien a été de nombreuses fois juge sur les concours, et que du fait de son impartialité, il se plaît à transmettre sa passion de la « blanche ».

EARL Guenot Nicolas
La Menouillotte
21230 Allerey
06 31 23 56 01



125 vêlages caractérisent ce cheptel conduit avec discrétion mais efficacité. Ayant repris à son installation l'EARL Musset Gabriel, Nicolas a su perpétuer une marque de fabrique : des animaux mixtes avec une grande docilité.
Que ce soit sur un ring de concours ou sur un podium de vente de stations, Nicolas propose toujours des animaux de qualité.
Avec respectivement 232 et 174 produits nés dans le cheptel, Umerus (origine EARL Devillard Jacques) et Aristote (EARL Compot) ont marqué l'EARL Guenot Nicolas de par leurs productions régulières et de qualité.

Gaec Renon
9 rue Gueneau, Arcenay
21210 Lacour d'Arcenay
06 86 48 57 35



Au Gaec Renon, la viande de qualité c'est leur devise ! Pour arriver à leurs objectifs, Jean-Charles, Sylvie et Florian choisissent des taureaux aux qualités musculaires indéniables : beaucoup d'aloyaux, des largeurs et des arrondis de culotte spectaculaires, de la finesse d'os et surtout une finesse de peau inégalable !
Accouplés avec soin sur leurs 100 vaches, la résultante offre un panel de reproducteurs typés viande avec de bonnes aptitudes fonctionnelles.
Ambitieux né chez Lucand François, Forgeron du Gaec Melet et Desiderata né au Gaec de Pergeot ont modelé l'élevage du Gaec comme bon leur semblait avec des femelles de renouvellement au squelette approprié (bon bassin).
Ces mêmes vaches sont maintenant accouplées avec de bons jeunes taureaux : Mirabeau du Gaec de Saint Roch, Muscadet né au Gaec Mimeur et Mistigri, origine EARL Buteau. N'hésitez pas à leur rendre visite pour apprécier le résultat par vous-même !

EARL Virely
20 Grande Rue
21360 Ecutigny
06 75 78 55 96



Si nous pouvions caractériser Charles, nous l'appellerions *« l'autodidacte du charolais »*. Il a débuté avec le cheptel de son père Jean-Louis (qui possédait des animaux fins de viande), il a ensuite racheté une partie du cheptel de Jean-Paul Bruley. Puis, au fil du temps, il a mis en avant son goût inné pour les animaux développant. Travaillant toujours dans la même optique, Charles privilégie les animaux longs, développant, aux lignes de dos et aux aplombs irréprochables.
La diversité génétique aidant, Charles est en train de se faire un nom dans le charolais à grosse morphologie. Marqué par Beethoven (origine Baudot Philippe), Delgado (origine Gaec Micaud) et Horace (origine Brochot Denis), le cheptel de Charles mise actuellement son avenir sur Navigateur, fils d'Impoli (Gaec Vannier) et Montresor, né au Gaec Langillier JM et fils. La qualité des premiers produits est au rendez-vous…

À retrouver la semaine prochaine
Les exploitations de Françoise Manière (Courcelles-lès-Semur), EARL Gabory (Jeux-lès-Bard), Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux), François Lucand (Molphey), Gaec de Saint-Roch (Recey-sur-Ource), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault), EARL de Beaumont (Alligny-en-Morvan), Gaec de l'Élevage Terreau (Autun, 71), SCEA Riotte Schrapfer (Angely, 89).

Vœux

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or



Alors que l'économie française a été lourdement impactée par la crise sanitaire en 2020, les agriculteurs n'ont pas failli en continuant d'assurer l'approvisionnement de la chaîne alimentaire, ce qui a remis en lumière leur rôle central pour garantir notre souveraineté. Souhaitons qu'en 2021 notre agriculture soit enfin reconnue à sa juste valeur, que la vente de nos produits nous assure une juste rémunération et que cesse tout forme de dénigrement.

► *À noter*

18-23/01 Portes ouvertes charolaises

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise une semaine commerciale dans les élevages de reproducteurs charolais du 18 au 23 janvier, 350 reproducteurs sont disponibles à la vente, 18 élevages sont à visiter. Renseignements, liste des élevages et animaux à vendre : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

Recherche de maître de stage pour avril 2021

Joseph est étudiant en Master 1 Agroécologie à Agrosup Dijon. Dans ce cadre, il doit effectuer un stage de 2 à 4 mois dans une exploitation agricole ayant une ou plusieurs de ces productions : grandes cultures / maraîchage / viticulture / élevage bovin / élevage avicole. Cette exploitation peut être dotée ou non d'un atelier de transformation et de vente directe.
Disposant du permis B et d'une voiture, il est mobile sur toute la Côte d'Or et n'a pas besoin d'être hébergé.
Dans le cadre de son stage, il aimerait beaucoup participer à la mise en place de mesures agroécologiques. L'agroécologie étant le thème de sa formation, il dispose en plus de ses connaissances agronomiques générales, de savoirs spécifiques ainsi que d'un profond intérêt pour l'agroécologie.
Contactez la FDSEA 21 au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr pour obtenir ses coordonnées.

► *Formations*

11/01, 12/02, 12/03, 16/04, 17/05 (secteur Pouilly en Auxois).

Dressage de chien de troupeau : initiation

Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

19/01 (Bretenière)

De l'Agribashing à la communication positive, il n'y a qu'un pas !

Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

22/01 (Bretenière), **26/01** (Châtillon-sur-Seine), **18/02** (Beaune)

Prendre soin de son dos et le préserver

Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

22 et 29/01 (sud-est Côte d'Or)

Plantes médicinales et huiles essentielles en élevage - initiation

Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

25 et 26/01 à Bretenière Les secrets d'une communication réussie

Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

1er/02 à Châtillon sur Seine Assolement en commun : pourquoi pas nous ?

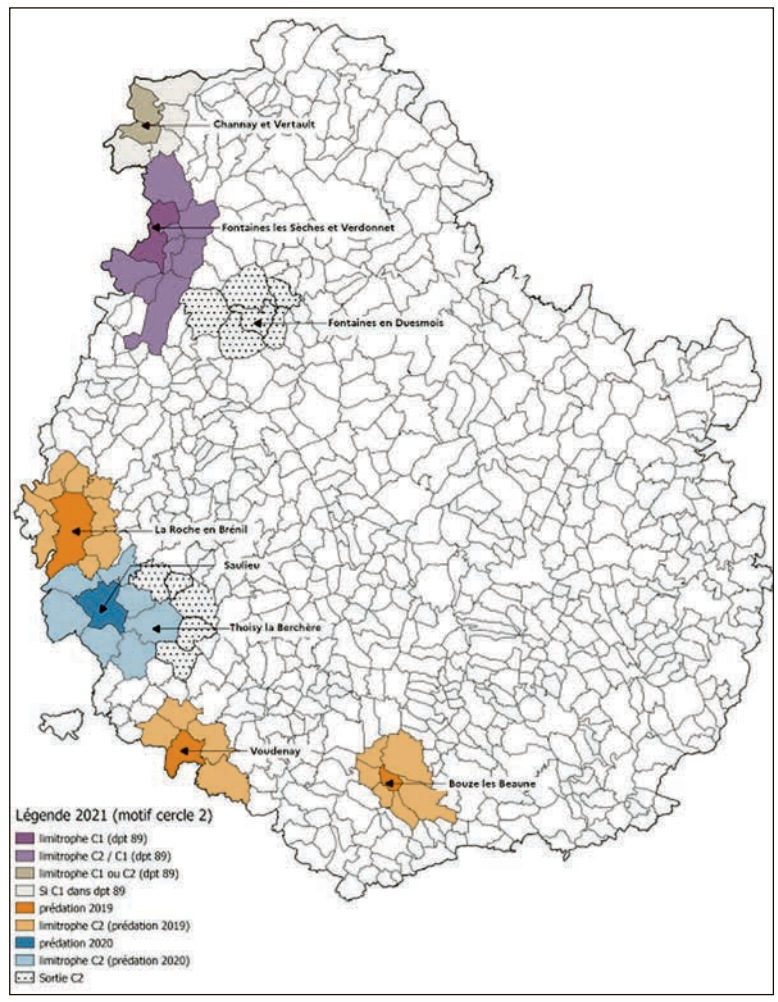
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Loup en Côte-d'Or

La Chambre d'agriculture, la FDSEA, les JA, la FNO et le SDEO aux côtés des éleveurs

La présence du loup en Côte-d'Or est fortement suspectée depuis de récentes attaques. Les organismes professionnels se mobilisent.



Même si certains dommages aux troupeaux pouvaient faire penser à la présence du loup sur notre territoire depuis 2013, les suspicions se sont nettement renforcées dès 2018 avec un nombre d'indices croissant. De plus, la situation connue par les départements voisins ces dernières années, notamment de la Saône-et-Loire et de l'Yonne subissant des dommages aux troupeaux dont la responsabilité du loup a été avérée, a contribué à renforcer nos inquiétudes quant à la présence éventuelle du loup au sein de notre département. Ainsi, depuis plus de deux ans, des Comités de suivi sont organisés sous la présidence de la Préfecture afin de suivre l'évolution de la présence du loup sur notre territoire et d'anticiper au mieux les diverses mesures permettant aux éleveurs de tenter de se prémunir contre une prédation éventuelle. Ces Comités rassemblent l'ensemble des acteurs de l'agriculture, dont la Chambre d'agriculture et les syndicats agricoles, mais également les acteurs de l'environnement et de la chasse. Ces Comités de suivi ont permis dès 2020 de mettre en œuvre toutes les mesures existantes permettant de se prémunir face à une prédation éventuelle : définition de zonage évaluant le niveau et le risque de prédation, arrêtés préfectoraux délimitant les communes dans lesquelles le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation (loup) peut être mis en œuvre, et plus récemment, compte tenu d'un nombre de dommages accrus en fin d'année, la mobilisation de crédits d'urgence. La DDT de Côte d'Or a ainsi activé, à ce jour, toutes les mesures disponibles pour tenter de lutter au mieux contre cette prédation. Il existe 4 types de « cercles » qui sont définis selon une gradation du niveau de prédation ou du risque de prédation par le loup :
- Cercle 0 foyer de prédation.
- Cercle 1 : prédation avérée.
- Cercle 2 : survenue possible de la prédation pendant l'année N.
- Cercle 3 : risque de survenue de la prédation à moyen terme.

Compte tenu des divers dommages aux troupeaux connus en Côte-d'Or et dans les départements voisins, le dernier arrêté préfectoral datant du 7 décembre 2020 classe les communes de Côte-d'Or comme vous pouvez le lire dans l'illustration qui accompagne ce communiqué. Cette carte évolue suivant le niveau ou le risque de prédation reconnu pour chaque dommage aux troupeaux recensé. Ce zonage conditionne les accès aux aides pour la mise en œuvre de mesures de protection des troupeaux comme l'acquisition de fournitures pour la constitution de parcs électrifiés ou encore l'acquisition et l'accompagnement technique d'un chien de protection. À ce jour, aucun dommage aux troupeaux n'a permis de mettre en cause officiellement la présence du loup sur notre territoire, cependant cette dernière n'est pas écartée, c'est pourquoi nous nous devons de rester vigilants. La Chambre d'agriculture a mis à disposition des éleveurs sur son site internet (https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/) toutes les informations relatives à ce dossier comme la conduite à tenir en cas d'attaque d'un troupeau, les indemnisations, les aides mobilisables pour lutter contre la prédation du loup et toute autre information qu'il nous semble indispensable de porter à la connaissance des éleveurs. Il est important de noter que nous manifestons depuis plusieurs années, notamment auprès des services de la Préfecture, nos préoccupations quant à cette prédation. En effet, cette dernière fragilise davantage nos élevages côte-d'oriens caractérisés par des lots répartis sur différentes parcelles les rendant alors vulnérables et non protégeables face à des prédations. La présence du loup va inévitablement impacter les pratiques de nos élevages et va mettre en péril leur maintien, voire leur développement potentiel, dans certains secteurs déjà fragilisés. Ainsi, nous considérons que la présence du loup n'est pas compatible avec l'élevage dans notre département et notre objectif reste de continuer à générer de l'économie sur nos territoires, et non d'en faire des réserves naturelles. Enfin, nous souhaitons rappeler que la Chambre d'agriculture, aux côtés de la FDSEA et des JA, reste comme toujours à la disposition des éleveurs pour tout besoin d'informations complémentaires.

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Fabrice Genin, président de la FDSEA 21, Antoine Carré, président des JA21

Axéréal

Assemblée générale et résultats annuels

Le Conseil d'administration d'Axéréal réuni en Assemblée Générale le 10 décembre 2020 a présenté les comptes du groupe arrêtés pour l'exercice clos au 30 juin 2020. Malgré les impacts de la crise sanitaire, Axéréal fait preuve d'une forte résilience pour la campagne 2019-2020.



Le conseil d'administration d'Axéréal réuni en assemblées générales le 10 décembre.

La structure financière robuste de la coopérative, et la trajectoire claire vers une transition agricole et alimentaire ambitieuse, permet au groupe de s'engager pleinement en 2021 dans une action transformante de ses activités agricoles et alimentaires.

Pour Jean-François Loiseau, président d'Axéréal : *«Durant cette année marquée par la crise sanitaire, et les surcoûts logistiques liés aux grèves nationales de décembre et de janvier, le groupe a su faire preuve de résilience et d'efficacité pour maintenir la continuité de ses activités, et prouver sa solidité financière. Plus que jamais, nous sommes désormais convaincus que si nos racines coopératives ne changent pas, la façon d'opérer nos métiers doit en revanche profondément évoluer. Cette année nous a fait prendre conscience que la conquête de valeur devait redevenir prioritaire, pour les agriculteurs, tout autant que pour les activités de transformation. Notre futur se réorganisera autour de deux pôles forts : les activités sur le territoire français, et nos activités malt à l'international, avec pour objectif de créer de la valeur sur chaque grain collecté. Pour 2021, les investissements seront notamment consacrés à la poursuite de structuration des filières les plus rémunératrices pour les producteurs, à l'adaptation de nos sites de collecte et de transformation aux nouvelles attentes du marché, à la montée en puissance de la digitalisation des activités, et à l'accompagnement des agriculteurs dans la réduction des solutions chimiques au profit d'alternatives biologiques, mécaniques ou encore génétiques»*.

4,6 millions de tonnes de grains collectées

La récolte 2019 des activités agricoles est en hausse de 9 % par rapport à celle de 2018 (4,6 millions de tonnes vs 4,2 millions de tonnes). Le virage stratégique entrepris par la coopérative vers l'accélération des filières à cahiers des charges, en faveur d'une meilleure valorisation des productions des agriculteurs, porte ses fruits : +11% de grains commercialisés en filières, +77% (soit 4 000 agriculteurs au total) de producteurs engagés dans la démarche CultivUp (filières durables). Cette démarche de progression permanente vient d'être certifiée HVE2 par le ministère de l'Agriculture.

Le cap de la coopérative s'oriente vers l'objectif d'un million de tonnes de grains provenant de filières à cahiers des charges à horizon 2022, toutes cultures et tous marchés confondus, se traduisant par des primes attractives pour les agriculteurs. À titre d'exemples : les contrats HVE (Haute Valeur Environnementale), SRP (Sans Résidus de Pesticides), CRC (Culture Raisonnée Certifiée), ou encore SIS (Sans Insecticides de Stockage) deviendront progressivement la norme. Le développement de filières bas Gaz à Effet de Serre (GES) alimentaires prolongera rapidement celles déjà mises en place à destination des biocarburants par Axéréal, coopérative pionnière sur ces marchés. Les projets sur mesure avec les clients aval seront priorisés, pour permettre aux producteurs de se positionner sur les marchés les plus en phase avec les nouvelles attentes des consommateurs.

Croissance des activités malgré la crise sanitaire

L'EBE atteint 139 M€ et augmente de 28 % par rapport à l'année dernière. La croissance organique des différentes activités est en progression de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Elle est répartie aussi bien sur les activités du malt que sur les activités chaîne du grain, meunerie et élevage.

L'environnement global du premier semestre de l'année 2020 est profondément impacté par la pandémie de la Covid-19. À ce stade, les impacts de la crise sanitaire sont principalement des pertes de volumes liées au ralentissement du marché de la bière à la suite des mesures de confinement prises dans les différents pays. L'impact global estimé de la crise sanitaire sur l'ensemble de nos activités s'élève à 21 M€ au 30 juin 2020.

Pour Paul-Yves L'Anthoën, directeur général d'Axéréal : *«La progression de l'EBE est la traduction d'une structure financière robuste, et d'une vision de long terme ambitieuse du conseil d'administration. Ces résultats nous permettent désormais d'engager des réformes profondes du modèle, afin de soutenir la croissance, et de résister à un contexte économique durablement affecté par la crise. Ces derniers mois nous auront notamment permis de réaliser à quel point une transformation digitale s'avérait nécessaire pour un groupe coopératif comme le nôtre. Notre projet permettra de repenser totalement la question de la proximité. Ainsi, le renforcement de la gouvernance régionale se poursuivra cette année par une révision totale des politiques commerciales. La relation des agriculteurs avec les équipes de terrain sera consacrée à tout ce qui peut apporter de la valeur ajoutée aux exploitants. Le reste sera au maximum digitalisé, pour gagner en efficacité et en compétitivité»*.

+12 % de chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 3 027 M€, en augmentation de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ AXÉRÉAL

Deux nouveaux administrateurs pour Axéréal

Le 10 décembre 2020, deux nouveaux administrateurs ont intégré le conseil d'administration de la coopérative. Déjà conseillers de région, ils sont tous deux certifiés de la première promotion de jeunes agriculteurs Axéréal *«gouvernance et stratégie coopérative»* à l'Université Paris-Dauphine.

Valérie Leguereau, 41 ans, titulaire d'un diplôme en comptabilité gestion finance, et d'un BPREA, agricultrice installée depuis 2010 sur une exploitation de polyculture-élevage (volailles) à Villemardy (41) dans la région Grand Ouest.

Xavier de Verneuil, 36 ans, Ingénieur ESAP (Purpan), agriculteur installé depuis 2015 sur une exploitation grandes cultures à Maillet (36) dans la région Boischaut-Berry-Bocage.

Alex Bertrand et Jean-Marc Dupré, administrateurs depuis respectivement 1981 et 1984, ont quitté le conseil d'administration. *«Nous remercions le travail d'Alex Bertrand et Jean-Marc Dupré durant ces nombreuses années. Par leur vision, ils auront contribué à une croissance durable d'Axéréal, au service du collectif et de nos territoires»* a salué Jean-François Loiseau, président d'Axéréal.

Nevers Agglomération

Une opération sans prise de bec !

Nevers agglomération relance sa campagne intitulée Adopte un bec. Un nom directement inspiré du célèbre site de rencontre Adopte Un Mec. Là, point de rencontre mais une véritable opération qui vise à inciter les habitants de l'agglomération à acheter des poules rousses pondeuses issues d'un élevage en label rouge de l'Allier. Comptez 2 euros l'unité. Précisons toutefois, que les poulaillers ne sont pas fournis par la collectivité. Cette opération s'inscrit dans une démarche de zéro déchet. Les poules ne sont pas destinées à être mangées. La prochaine distribution se déroulera mi-février. Le règlement se fera directement dans les locaux de Nevers Agglomération par espèce ou pas chèque. Pour s'inscrire, il vous suffit de remplir un formulaire accessible sur le site agglo-nevers.net

Une belle initiative de la collectivité qui, compte tenu du faible coût d'acquisition de ces phasianidés, ne risque pas de vous plumer !

Contact : cvirot@agglo-nevers.fr
07 64 57 91 12

THÉOPHILE MERCIER



Bureau interprofessionnel des vins du Centre (BIVC)

Édouard Mognetti, nouveau directeur

Âgé de 33 ans, Édouard Mognetti a pris ses fonctions le 1er novembre 2020 à la direction de l'interprofession des vins du Centre Loire dont il a été le directeur adjoint entre avril 2016 et juillet 2019. Il succède à Rosalinde Jaarsma et prend les rênes d'une structure en plein renouveau avec des ambitions stratégiques portées sur le long terme.


Édouard Mognetti a pris ses fonctions au 1er novembre et succède à Rosalinde Jaarsmad.

Édouard Mognetti, directeur adjoint de la structure de 2016 à 2019, revient et prend la tête de l'interprofession des vins du Centre Loire (BIVC). Jusqu'à présent en poste comme responsable de projet pour la Maison Saget La Perrière, il succède à Rosalinde Jaarsma le 1er novembre dernier. Originaire de Provence, Édouard Mognetti a commencé son parcours en Bourgogne en tant que responsable de l'administration des ventes à la Maison Veuve Ambal. Il rejoint le BIVC en 2016 pour travailler aux côtés de Benoît Roumet jusqu'en 2019.

Passionné par l'intérêt collectif, il évolue pendant cette période dans un poste qui correspond à ses convictions et qui lui permet de mettre son enthousiasme au service d'une région qu'il apprécie particulièrement. Après des études de droit, un master spécialisé en commerce international des vins & spiritueux et un MBA en management, il tire profit de son parcours qui lui a permis d'acquérir un regard global d'expert capable de mener de front et de manière concomitante des enjeux à la fois juridiques et commerciaux.

Des ambitions à long terme pour les vins du Centre Loire

Édouard Mognetti prend la direction de l'interprofession avec l'intention de poursuivre la dynamique insufflée par son prédécesseur Rosalinde Jaarsma qui a posé les jalons d'une profonde mutation de stratégie pour le groupe : *«La feuille de route est assez simple car un gros travail de restructuration a déjà été commencé à la fois par les élus depuis 2019 mais aussi la précédente équipe de direction. Il est donc assez facile pour moi de m'inscrire dans la continuité. Je peux citer la stratégie de communication, notamment le travail de positionnement mis en place par les Vins du Centre en 2020»* explique le nouveau directeur. À moyen terme, l'un de ses chantiers va être la mise en place d'un observatoire économique qui permettra de bénéficier de données statistiques approfondies et qui servira d'appui pour les vignerons et négociants dans l'élaboration de leurs propres stratégies. Il nous en donne les détails: *«Aujourd'hui, nous sommes capables de filtrer un certain nombre de données en volume, ce qui est déjà très bien. Nous aimerions affiner nos données économiques en valeur et connaître encore mieux la filière et les prix pratiqués sur le marché. Cet observatoire va être mis en place dès le début de l'année»* affirme Édouard Mognetti. Deuxième élément de la feuille de route du nouveau directeur: décliner une stratégie export avec une redéfinition des marchés cibles: *«Nous avons des marchés clefs comme les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Allemagne entre autres. Mais l'idée est de partir d'une feuille blanche et d'aller vers de nouveaux pays où nous sommes moins présents. Pour l'heure, le Brexit n'a pas encore produit d'effets significatifs même si nous rentrons dans le dur à partir du 1er janvier, à savoir plus de normes réglementaires mais nous ne sommes pas inquiets car la Grande-Bretagne reste un marché clef pour les vins du Centre Loire. Pour les USA, la taxe Trump n'a pas été sans conséquence et nous surveillons attentivement l'attitude de la nouvelle administration Biden. Nous sommes pris en étau dans un conflit géopolitique qui ne nous concerne pas mais dont nous subissons tous les inconvénients. Il est donc temps pour nous d'aller explorer des marchés en devenir comme le marché scandinave. Pour rappel, l'export représente pour nous 50% du volume des ventes»* détaille Édouard Mognetti.

«2021 s'ouvrent dans l'inquiétude»

L'arrivée d'Édouard Mognetti s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire qui perturbe les perspectives commerciales des vignerons du Centre Loire qui auront réalisé entre 8 et 10 % de moins en volume par rapport à 2019. *«Le manque de visibilité nous inquiète notamment en raison de la fermeture des cafés, hôtels et restaurants qui constitue un réseau très important pour nous. Nous ignorons encore aujourd'hui la capacité de ces établissements à faire de nouveau appel à nos vins. La recommandation est d'aller vers la diversification à tout prix, car même si cette pratique est déjà réalisée par beaucoup de nos vignerons, elle devient aujourd'hui essentielle compte tenu du contexte»* estime Édouard Mognetti. Enfin en fil rouge, il y a la mise en place du plan de filière à l'horizon 2030. *«Nous l'avons imaginé en trois parties avec une partie : pratique culturale, une partie pratique œnologique et une dernière qui est la valorisation qui comprend la communication. Nous inclurons aussi des critères spécifiques Centre Loire. Mais il est encore trop tôt pour en dévoiler le contenu»* a conclu Édouard Mognetti.

THÉOPHILE MERCIER

Enseignement

Du nouveau à la direction du lycée agricole de Château-Chinon

Depuis la rentrée de septembre, Michèle Leblanc-Albarel a pris la direction du lycée agricole de Château-Chinon. À ses côtés, Bernard Crétin a lui été nommé directeur du CFPPA, le centre de formation pour adulte. L'occasion de s'intéresser aux projets pour cette année.


Bernard Crétin et Michèle Leblanc-Albarel ont pris leur fonction le 1er septembre au lycée agricole de Château-Chinon

Nouveaux visages, et nouvelles ambitions. Michèle Leblanc-Albarel et Bernard Crétin sont depuis la rentrée respectivement directrice du lycée agricole de Château-Chinon et directeur du CFPPA. Ils ont tout deux pris la suite de Frédérique Guillot et de Catherine Herbert, partis dans d'autres établissements. Arrivée de Corrèze, cette nouvelle directrice cherchait avant tout un établissement avec une forte identité, de taille moyenne et sur un territoire de campagne. De son côté, Bernard Crétin, originaire de l'Allier, avait le souhait de revenir dans le Morvan, secteur qu'il affectionne notamment pour la musique et la danse traditionnelle. *«Je souhaitais aussi travailler dans le secteur de l'insertion professionnelle car c'est un domaine qui me semble adapté au contexte de crise que nous connaissons actuellement. Les réformes récentes de l'alternance notamment vont dans le sens d'une nouvelle jeunesse de la formation continue et c'est ce qui m'a séduit et incité à rejoindre Château-Chinon»* explique-t-il à son tour.

«Un défi à relever»

Comme leurs prédécesseurs, l'enjeu majeur à relever pour l'établissement est celui de l'attractivité des jeunes apprenants. *«Sur la partie lycée, nous avons la chance d'avoir trois filières qui répondent aux besoins économiques du secteur à savoir : service développement du territoire avec le Bac Pro. Objectif: former des personnes qui vont aider les personnes âgées ou des familles avec des enfants en bas âges au service aux personnes. Les BTS, eux, ont pour objectif de développer le territoire au travers de la presse, les communautés de communes. Nous avons également le secteur aquacole qui est notre domaine phare dans l'établissement. Une licence pro en aquaculture est d'ailleurs en projet mais nous ne savons pas encore si nous aurons la possibilité de la mettre en place en 2021 ou 2022. Côté agriculture, nous avons toujours le Bac Pro qui permet l'insertion dans le domaine que ce soit en exploitation ou dans le para-agricole. Deux groupes sont disponibles dans l'élevage bovin et équin. Si toutefois, les élèves souhaitent poursuivre leurs études, il y a le BTS ACSE au CFPPA qui prend le relais sur la partie gestion d'entreprise agricole»* détaille en longueur Michèle Leblanc-Albarel.

De nouveaux profils pour l'agriculture

«Du côté de la formation pour adulte, nous allons développer la formule du BTS ACSE en un an qui est ouverte pour les titulaires d'un BAC +2 qui veulent compléter leurs parcours par de la gestion agricole. Les organismes bancaires ou les centres de gestion sont demandeurs de ce type de profil car il est plus facile de former leurs salariés à des produits bancaires qu'à des produits de la filière. C'est un diplôme qui permet une forte insertion sur le territoire» estime Bernard Crétin. *«Pour les adultes, la formation phare reste le BPREA car elle permet une reconversion professionnelle pour des profils non issus du monde agricole. Ce sont souvent des projets d'installations en volailles fermières, en maraîchage ou arboriculture par exemple. Nous avons trois fois plus de demande que de places disponibles, sans doute aussi dues à l'effet covid. Le point noir reste l'accès au foncier qui est souvent laissé à l'agrandissement. Heureusement, il y a des communes qui achètent des parcelles pour les mettre à disposition de ces nouveaux agriculteurs»* ajoute-t-il. Parmi les projets en cours au CFPPA, un nouveau diplôme dans le secteur de l'agroalimentaire devrait voir le jour à la rentrée 2021. Intitulé Science et Technologie de l'aliment (STA) dans la spécialité viande et la filière aquacole. *«Nous avons une demande des professionnels du secteur de former de futurs personnels car c'est un secteur en tension»* explique la nouvelle directrice. Enfin, dernier projet: le développement de la filière sportive avec la mise d'un double diplôme BPJEPS et DEJEPS qui sont des certifications nécessaires à la gestion d'un centre équestre par exemple et proposer des animations. *«Nous avons un magnifique territoire et nous devons être capables de proposer de faire vivre des gens à l'année mais savoir aussi accueillir des touristes»* estime Michèle Leblanc-Albarel.

THÉOPHILE MERCIER

Emploi

Nouvelle année, nouvelle convention collective

La FDSEA de la Nièvre poursuit ses réunions à distance ! Le 14 décembre, elle informait ses adhérents des nouveautés 2021 concernant l'emploi. Attention changements ! Une nouvelle convention collective nationale entre en vigueur en 2021.

Avec la loi EL-Khomri de 2016, le gouvernement affiche sa volonté de restructurer les branches, pour harmoniser et simplifier le paysage conventionnel sur l'ensemble des secteurs d'activité. Objectif: 200 conventions nationales.

Les branches professionnelles ont donc été invitées à renégocier des conventions collectives nationales dans un délai de 3 ans.

Un long travail de négociation

Le réseau FNSEA JA s'est beaucoup mobilisé, aux côtés des autres acteurs agricoles, afin de se mettre en conformité avec ces objectifs. Il s'agissait de remettre à plat plus de 140 conventions collectives territoriales, une trentaine d'accords sur la durée du travail et la prévoyance, en jonglant avec cette complexité et tous les enjeux d'autonomie des territoires liés aux conventions existantes....

Finalement, ces trois années d'intenses négociations ont abouti le 15 septembre à un seul et même cadre négocié avec les représentants des salariés agricoles, et signé, côté employeurs, par la FNSEA et la Fédération nationale des Cuma.... Désormais, nous disposons d'une seule et même convention collective nationale.

Deux changements majeurs

Elle entrera en vigueur après parution de l'arrêté d'extension, donc normalement au 1er janvier avec application de la nouvelle grille de salaires minimales et de la nouvelle classification des employeurs.

En effet, les niveaux et échelons existants aujourd'hui pour la convention collective territoriale Côte-d'Or, Nièvre et Yonne, ne seront plus applicables et devront être remplacés par un coefficient d'emploi. Ce coefficient et l'intitulé de la nouvelle convention collective devront être indiqués sur les bulletins de paie de janvier. D'ici la fin du mois de janvier, tous les employeurs de la production agricole et des Cuma devront donc établir la classification de leurs emplois et le positionnement de leurs salariés avec détermination des coefficients d'emploi.

Les emplois seront valorisés selon 5 critères : Technicité, Autonomie, Responsabilité, Management, Relationnel. Ces critères seront ensuite pesés par des points obtenus par le positionnement sur des degrés pour chaque critère. L'addition des points donnera alors le coefficient d'emploi qui correspondra à un palier sur la grille des salaires, déterminant ainsi le taux horaire minimal de rémunération.

Une autre nouveauté liée à l'entrée en vigueur de cette nouvelle convention sera la mise en place d'une retraite supplémentaire pour les salariés à compter du premier juillet 2021. À ce jour, seuls les cadres bénéficient d'une retraite supplémentaire.

LE SERVICE EMPLOI **FDSEA 58**

On vous accompagne !

Pour vous aider dans la mise en place de cette nouvelle convention, la FDSEA 58 vous propose trois sessions de formation d'une journée, au choix le 15 janvier, le 28 janvier et le 3 février de 9h à 18h à Nevers, gratuites et 100% prise en charge par Vivea pour les exploitants agricoles et conjoints collaborateurs. Les inscriptions sont ouvertes ! Le service emploi se tient à votre disposition, individuellement, pour vous accompagner à vous approprier cette nouvelle convention, et établir vos documents conformément aux nouvelles dispositions.

Projet

Faites entendre votre voix !

Vous êtes acteurs associatif, institutionnel ou organisme de formation, vous pouvez contribuer au mieux vivre dans les quartiers prioritaires en répondant à l'appel à projets portés conjointement par l'État et l'agglomération de Nevers, vous avez jusqu'au 8 janvier 2021 pour déposer vos dossiers de demande de subvention.
À compter de cette campagne, la demande de subvention auprès de l'Etat se fait de manière entièrement dématérialisée sur le portail Dauphin.
Pendant le délai de candidature de l'appel à projets, les structures peuvent solliciter un appui auprès des services en charge de la politique de la ville de l'État (pref-politique-de-la-ville@nievre.g...) et de Nevers Agglomération (contratdeville@agglo-nevers.fr) dans le cadre du montage de leurs dossiers de demande de subvention (présentation du projet envisagé, éligibilité par rapport aux orientations du contrat de ville, définition des indicateurs de suivi...)
Un entretien avec le Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires peut être envisagé sous réserve de ses disponibilités.

Pour contacter le Délégué du Préfet : pref-politique-de-la-ville@nievre.gouv.fr.
Plus d'information : nievre.gouv.fr



Groupama

Isabelle Chopin présente ses vœux



Je tenais, avec les administrateurs des Caisses locales Groupama et des salariés du département de la Nièvre, à présenter à toutes les agricultrices et à tous les agriculteurs, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du monde rural du département, tous mes vœux, de réussite et de bonheur mais surtout de santé pour 2021. L'année 2020 restera dans nos mémoires comme une année très particulière dans l'histoire de notre pays. Durant le 1er trimestre, un nouveau virus, un coronavirus, est venu paralyser notre économie, nos vies privées et professionnelles. Cette paralysie malheureusement dure encore en partie, nous pensons notamment aux professions dont les activités n'ont pas pu redémarrer, nous ne pouvons qu'espérer qu'ils puissent travailler de nouveau rapidement. Face à cette situation, Groupama Rhône Alpes Auvergne a su réagir avec rapidité, et a su démontrer au travers de différentes actions d'envergure les particularités de notre modèle mutualiste différent. Tout d'abord en ce qui concerne les collaborateurs, en quelques jours seulement lors du premier confinement, la totalité des 2200 collaborateurs de la région a pu se mettre en télétravail grâce à l'intervention de tous les services techniques, notamment informatiques, afin d'avoir des connexions fiables pour continuer d'assurer le service client même à distance. Sur le volet assurantiel, l'entreprise a pris plusieurs mesures afin de soutenir les économies locales et nos sociétaires dans la difficulté. Elle a notamment décidé lors du premier confinement de geler les mises en demeure des sociétaires qui n'avaient pas encore réglé leurs cotisations. Groupama Rhône Alpes Auvergne a aussi su mettre en place différentes solutions personnalisées et adaptées à chaque situation pour nos professionnels en difficulté, notamment les entreprises et les artisans commerçants. Concernant le monde agricole, l'année 2020 a été encore une fois une année difficile pour nos sociétaires agriculteurs, avec des aléas climatiques de plus en plus nombreux et de plus en plus importants. L'assurance récoltes a encore été très fortement sinistrée par les différents épisodes de sécheresse, de pluie, d'excès d'eau... ce qui a pour conséquence d'impacter de manière importante nos équilibres techniques. Enfin sur le volet santé, dans le but d'accélérer les diagnostics sur notre territoire, la Fédération des Caisses locales de la Nièvre a financé l'achat d'un automate PCR de dépistage du COVID 19 afin d'avoir les résultats des tests en quelques heures seulement au lieu de 24h à 48h auparavant. Espérant que l'année 2021 ne sera pas le reflet de l'année passée et forts de ce que nous avons mis en place en 2020, les 80 salariés du département répartis entre nos 14 agences et notre site de gestion de Nevers, ainsi que les 298 administrateurs nivernais sauront être présents et à l'écoute de nos sociétaires afin de les accompagner au mieux dans les moments difficiles. Notre engagement, à vos côtés se veut fort et tangible. Christophe Dewitte et Arnaud Couillard sont à mes côtés afin de vous renouveler mes meilleurs vœux mutualistes pour cette nouvelle année ainsi qu'à vos proches.

ISABELLE CHOPIN, PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CAISSES LOCALES DE LA NIÈVRE

Crédit Agricole

Stéphane Aurousseau présente ses vœux



Stéphane Aurousseau, vice-président du Crédit Agricole Centre Loire. Voilà qu'arrive 2021 avec une lueur au bout du tunnel, un espoir permis par la perspective de la vaccination. Que ce vaccin soit efficace et disponible, c'est la condition de la reprise d'une vie plus normale et pour pouvoir à nouveau embrasser ses parents, ses enfants. Il faut que la raison et la confiance soient suffisantes pour que la couverture vaccinale de notre population permette réellement de contenir la circulation du virus et puisse l'éradiquer. 2021 sera en partie l'année de toutes les réparations pour notre économie, nos services, nos entreprises, nos emplois, nos associations, nos relations sociales. Certaines entreprises sortiront de la crise avec un endettement record, des réserves épuisées, des clients dispersés, une activité à relancer. Les associations, les clubs sportifs auront passé l'année sans manifestations, sans avoir réuni leurs membres, sans billetterie. Combien auront résisté à cet arrêt forcé de leur vie associative, à la perte de leurs recettes, combien auront la force et l'envie de repartir ? Dans nos vies personnelles nous aurons été profondément affectés. Certains ont perdu des proches sans avoir pu les accompagner dignement. Pour 2021, je prends l'engagement que le Crédit Agricole sera à vos côtés. Je souhaite que vous trouviez auprès de tous nos collaborateurs, dans chacune de nos agences l'écoute, la qualité de service, la confiance, à la hauteur de vos attentes pour vous permettre de rebondir, vous, vos entreprises, vos associations. J'émets le vœu que notre territoire soit l'objet de nouvelles envies, que nos villes moyennes, que nos espaces agricoles, que nos paysages, attirent durablement des Français qui auront entrevu, au passage de la pandémie, les limites et inconvénients de la concentration urbaine. Que notre société sache trouver de nouveaux équilibres, entre vie sociale, plaisir de consommer et exigences environnementales, enjeux de lutte contre le réchauffement climatique qui doivent nous inspirer et nous entraîner vers des modes de vie et des comportements plus raisonnables, plus équilibrés, plus respectueux de la nature. Pour tout cela, le Crédit Agricole sera là en 2021. Même si nous savons que ce sera parfois difficile, que tout ne repartira pas comme avant, soyez assurés de la disponibilité de nos collaborateurs, de la détermination de nos administrateurs pour être à la hauteur des défis considérables qui se dressent devant nous. Nous donnerons le meilleur de nous-même pour ne pas vous décevoir. Bon courage à tous et bonne année !

STÉPHANE AUROUSSEAU, VICE-PRÉSIDENT DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE.

Chambre d'agriculture

Une journée d'information cédants, malgré la crise sanitaire

Travailler activement à l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets stratégiques et contribuer au renouvellement des générations en agriculture : tel est le double objectif affiché par les élus de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Pour y répondre, des temps d'information collectifs et délocalisés vous sont régulièrement proposés.


Une journée d'information s'est tenue à l'automne, à Chassignelles.

Compte tenu des enjeux, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec la MSA, a convié les exploitants de plus de 57 ans du département, à des demi-journées d'information. Il est essentiel de prendre le temps de construire son projet de cessation d'activité et de transmission, quel qu'il soit, très en amont, puisque les conditions de réussite sont l'anticipation et la préparation.
Sur les trois réunions prévues à l'automne, compte tenu des conditions sanitaires, seule celle de Chassignelles a malheureusement pu être maintenue, dans le respect des gestes barrières.

Deux nouvelles dates programmées

La Chambre d'agriculture a programmé d'autres dates : le 2 février 2021, à Auxerre et le 4 février 2021, à Avallon. Il reste encore des places pour ces deux rendez-vous de l'hiver, alors profitez de cette occasion pour venir vous renseigner.
Gérer sa fin de carrière, c'est s'informer au plus tôt pour aborder cette étape sereinement et se laisser le maximum de possibilités sur le devenir de son exploitation. Attention, l'inscription reste obligatoire pour respecter la jauge de participant.
Au cours de ces réunions, est réalisé un tour exhaustif des thématiques. La demi-journée se déroule autour de trois temps forts. Le premier, présenté par des conseillères MSA, porte sur la retraite (conditions d'âge, calcul de trimestres, démarches…). Le second est axé sur des aspects juridiques (foncier, DPB…). Enfin, les échéances, le calendrier et les accompagnements possibles sont présentés par la Chambre d'agriculture.
À chaque étape, les participants font part de leur satisfaction générale tant au niveau des exposés que des échanges informels à l'issue des présentations.
Parallèlement, la Chambre d'agriculture continue de proposer des rendez-vous individuels et des formations tout au long de l'année sur cette thématique de l'arrêt d'activité et de la transmission.

Chambre d'agriculture de l'Yonne
Contact : Marc Abonnet, point accueil transmission, Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95.

FDSEA

Formation «arrêter de subir» : place aux «happy-culteurs»

Les 1er, 2 et 17 décembre 2020, la FDSEA de l'Yonne a organisé sa formation *«arrêter de subir»*, à Auxerre. Une formation au bien-être paysan, pour les aider à y voir plus clair dans leurs vies.


La formation « arrêter de subir » a eu lieu les 1er, 2 et 17 décembre, à Auxerre.

Il suffit de regarder les agriculteurs sortir d'une formation au bien-être paysan pour se rendre compte de l'utilité de la parole, de la nécessité de l'écoute et des bienfaits de la bienveillance.

«Je n'aurais jamais pensé arriver là où j'en suis aujourd'hui en m'inscrivant à cette formation». Ces mots, prononcés à la fin de la formation *«arrêter de subir»* proposée en décembre par la FDSEA de l'Yonne, prennent tout leur sens à l'issue de ces trois jours. *«Je ne savais pas trop où je mettais les pieds au départ, mais je ne regrette pas d'être venu»*, dit un agriculteur.

Autour de la table, tous les stagiaires ont le sourire. *«C'est étrange de faire autant de chemin avec un groupe, de se sentir si vite en confiance et de partager autant avec les gens qui sont là»*, témoigne un autre.

La force du collectif

La FDSEA a toujours été convaincue et mue par les groupes. C'est tout naturellement qu'elle a choisi de proposer des formations de groupes au bien-être paysan au lieu d'orienter les agriculteurs vers des solutions individuelles.

La formation qui s'est tenue en décembre était issue d'une nouvelle réflexion sur le sujet. Ce nouveau format sur trois jours au lieu de six devait permettre à plus d'agriculteurs de pouvoir se libérer pour y participer. Pari gagné pour cette session.

C'est aussi pour ces mêmes raisons que la FDSEA a travaillé avec la MSA de Bourgogne afin de proposer une prise en charge du service de remplacement aux agriculteurs qui en ont besoin.

À l'issue de la formation, les stagiaires ont été unanimes quant aux choix de la FDSEA de faire appel à un formateur agriculteur. Annoncée comme le point fort de cette formation, cette présence a permis de rassurer les stagiaires dès l'inscription. *«On se sent compris, porté par les mêmes valeurs, ça aide»*, témoigne l'un des participants.

Dès la fin de saison, la FDSEA reproposera une formation sur plusieurs journées, en attendant, les stagiaires continuent à échanger et à s'entraider pour poursuivre le travail accompli.

FDSEA de l'Yonne

1ER ASSUREUR du monde agricole

BONNE ANNÉE 2021

MERCI À VOUS

qui créez de l'emploi autour de vous et nourrissez des millions de personnes en France et ailleurs.

› AGRICULTEURS, indispensables au monde ‹

suivez-nous sur :

Groupama PARIS VAL DE LOIRE

GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - Siège social : 1 bis avenue du Docteur Ténine - CS 90064 - 92184 Antony cedex - 382 285 260 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 place de Budapest - 75009 Paris. www.groupama.fr. Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Shutterstock - Création graphique : Agence Marcel/Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 12/2020.

Viticulture

Délimitation de l'appellation Bourgogne : où en est-on aujourd'hui ?

Le 6 février 2020, plus de 400 viticulteurs bourguignons étaient à Montreuil, devant le siège de l'Inao, pour exprimer leur mécontentement face au projet de délimitation de l'aire d'appellation Bourgogne. Si la promesse qu'aucune des 64 communes bourguignonnes concernées par la délimitation ne sera exclue du périmètre de l'AOC régionale a été obtenue, depuis, le dossier n'a que très peu avancé, avec une seule nouvelle réunion avec l'Inao.



Le 6 février 2020, plus de 400 viticulteurs étaient mobilisés à Montreuil, devant le siège de l'Inao, contre le projet de délimitation de l'aire d'appellation Bourgogne.

C'est un dossier dont on risque d'entendre parler encore quelques années. En janvier 2020, pour répondre à la demande des producteurs de l'AOC Bourgogne qui souhaitaient que la problématique de délimitation (qui dure depuis 1937) soit finalisée, l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité) propose un projet de délimitation de l'aire d'appellation Bourgogne. Problème : celui-ci vise à exclure 64 communes de Bourgogne de l'aire de production de l'AOC Bourgogne, tout en conservant 24 communes dans le sud du Beaujolais et 19 communes des crus du Beaujolais, autorisées à produire du bourgogne blanc.

Dans l'Yonne, le Chablisien se retrouve fortement impacté par ce projet avec 16 de ses 17 communes (à l'exception de Préhy). Deux autres communes de l'Auxerrois, trois du Tonnerrois et une du Jovinien sont aussi concernées.

Devant cette proposition de l'Inao, la fronde des viticulteurs bourguignons se fait entendre, au point de se rendre à Montreuil, devant le siège de l'Inao, le 6 février dernier, pour exprimer leur mécontentement.

Plus de 400 viticulteurs font le déplacement. Une mobilisation payante puisqu'une promesse est obtenue : aucune des 64 communes bourguignonnes concernées par la délimitation ne sera exclue du périmètre de l'AOC régionale.

Une seule réunion depuis février

Cependant, le cas des communes du Beaujolais reste encore en suspend. *« Ce n'est pas un problème du Syndicat des Bourgognes, c'est un problème bourguignon. Si demain, on accepte que l'image du bourgogne devienne n'importe quoi, ce n'est pas seulement les producteurs de vins de Bourgogne qui vont se faire avoir, c'est tout le monde »*, indique Bruno Verret, président du Syndicat des bourgognes. *« Si on trouve du bourgogne blanc à 2 € on aura alors une image du bourgogne blanc nettement détériorée, on fait écrouler toute la pyramide de la Bourgogne. Car le principe de la Bourgogne, c'est ce classement pyramidal. Et pour avoir une pyramide qui tienne debout, il faut que le socle soit costaud. Cela passe par la communication et une identité forte »*.

Alors, où en est-on aujourd'hui ? *« Nous avons été reçus par l'Inao le 2 octobre dernier, à Beaune. On a réaffirmé le mot d'ordre : le bourgogne en Bourgogne. L'Inao nous a demandé d'ouvrir un dossier d'exclusion pour exclure le Beaujolais. Mais cela n'est pas notre rôle. L'idée pour nous, viticulteurs bourguignons, est de dire que nous avons une identité et qu'il faut la préserver »*, continue Bruno Verret. *« Les viticulteurs du Beaujolais ont un nom connu dans le monde entier, une région magnifique et des vins qui ont de la personnalité. Pourquoi prendre l'identité d'un autre ? Ils doivent assumer la leur et se battre pour leur identité »*.

« Chablis fait partie de l'identité de la Bourgogne »

Aussi, le fait que le Chablisien ait pu être concerné par cette exclusion de l'aire de production de l'AOC Bourgogne a du mal à être digéré. *« Pourquoi le Chablisien a été exclu de ce projet de délimitation ? Juste parce que Chablis va bien aujourd'hui »*, commente Jean-François Bordet, président de la commission chablis au BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne). *« Mais Chablis fait partie de l'identité de la Bourgogne »*. *« Il y a quelque chose dans l'éthique et la logique qui ne ressemble pas à grand-chose »*, reprend Bruno Verret.

Pour Jean-François Bordet, *« ce dossier est loin d'être terminé. Il faut compter six ans si tout se passe bien »*. *« Et là on vient déjà de perdre une année avec le Covid notamment »*, confie Bruno Verret. *« Il n'y aura pas de solution avant sept ou huit ans »*, assure-t-il.

Un dossier qui n'est donc pas près d'avoir une issue. Mais une chose est sûre : les vignerons bourguignons n'ont pas l'intention de céder.

CHRISTOPHER LEVÉ



▸ Formations

Formation proposée par la FDSEA de l'Yonne :

Prévention vols et incendies.

Les 19, 22, 26 et 28 janvier. Contact : Marianne Ranque au 03 86 49 48 10.

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48¶

Maîtriser les couverts et les engrais verts en viticulture

Le 12 janvier, à Auxerre. Contact : Florian Bussy au 03 86 94 28 91.

Optimiser ma stratégie de stockage en agriculture biologique

Les 11 et 19 janvier (formation de deux jours), à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation

Le 20 janvier, à Auxerre. Contact : Jules Martin au 03 86 94 26 38.

La bio : j'y vais, j'y vais pas (grandes cultures)

Les 29 janvier et 16 février (formation de deux jours), à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

Formations proposées par Bio Bourgogne :

Des haies et des arbres en agriculture bio : quels intérêts dans mon système ?

Le mardi 19 janvier, de 9 heures à 17 h 30, à Chigy (formation gratuite, inscriptions avant le 11 janvier). Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.

Concevoir et entretenir un verger de fruitiers en agriculture biologique

Le mardi 2 février, de 9 heures à 17 h 30, à Toucy (formation gratuite, inscriptions avant le 25 janvier). Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.

Irrigation en culture maraîchère, bases et perfectionnement

Le mardi 8 et le mercredi 9 février, de 9 heures à 17 h 30, à Avallon (formation gratuite, inscriptions avant le 29 janvier). Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.

Intégrer des plantations de haies et agroforesteries dans son système de production en bio

Le mardi 16 février, de 9 heures à 17 h 30, à Chigy (formation gratuite, inscriptions avant le 8 février). Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.

Environnement

Appel à projets pour accompagner les agriculteurs dans le «*Bas carbone*»

En décembre, le gouvernement a lancé un appel à projets pour le déploiement de la mesure «*Bon diagnostic carbone*» du plan de relance. Un dispositif qui s'appuie notamment sur les agriculteurs les plus jeunes et donc, porteurs d'avenir. Clément Munier, de l'Ademe Bourgogne Franche-Comté, nous en dit plus.



Améliorer les performances en matière de stockage et de séquestration du carbone dans le sol est l'un des buts de cet appel à projets.

Mettre en œuvre des opérations groupées, dans le monde agricole, pour la réalisation de diagnostics et de plans d'actions visant la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES), le stockage de carbone et l'adaptation au changement climatique : voilà l'objectif premier de l'appel à projets lancé, mi-décembre, par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il s'adresse avant tout aux structures agricoles capables de mener de telles opérations sur une échelle relativement importante, au minimum, régionale (Chambres d'agriculture, coopératives, associations de développement, instituts techniques, syndicats…) et il vise en premier lieu les exploitants agricoles, nouvellement installés, depuis moins de 5 ans, ou les exploitations plus anciennes mais comportant, parmi leurs associés, au moins un agriculteur installé depuis moins de 5 ans. Il s'agit là d'une mesure du plan de relance, dotée de 10 millions d'euros, qui devrait contribuer au déploiement du label Bas carbone sur le territoire. Les structures intéressées pour candidater dans le cadre de cet appel à projets ont jusqu'au 29 janvier pour le faire (*).

Seuil minimal d'opérations

«*Cet appel à projets,* précise Clément Munier, chargé de mission Agriculture et Énergie au sein de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Bourgogne Franche-Comté, *est national mais les structures, éventuellement candidates, doivent porter un projet, au minimum, pour une région. Il n'y a pas de concurrence entre les différentes structures porteuses : on peut très bien avoir plusieurs candidats éligibles et retenus pour une seule région*». Un seuil minimal d'opérations est fixé pour chaque structure candidate : elles devront en réaliser au moins 30 chacune.

L'appel à projets porte sur deux axes : la lutte contre les émissions de GES d'une part, et le potentiel de séquestration du carbone de l'autre «*mais,* poursuit Clément Munier, *il existe également un volet optionnel, qui a été proposé par l'Ademe, et qui porte sur l'analyse de sols. Tout cet ensemble aboutira à un plan d'actions tenant compte des résultats des différents diagnostics, de la stratégie économique de l'exploitation concernée et de sa vulnérabilité au changement climatique. Les plans d'actions proposés devront être en cohérence avec les grands principes de l'adaptation au changement climatique*».

Au niveau de la sélection des candidatures à l'appel à projets, on s'oriente vers la constitution de comités régionaux dans lesquels figureraient l'Ademe, la Draaf, la Dreal et la Région. La sélection serait donc ainsi opérée en étant au plus proche des acteurs régionaux et en cohérence avec les programmes portés par ces différents partenaires.

Diagnostic, plan d'actions, accompagnement

L'appel à projets pour le déploiement de la mesure « Bon diagnostic carbone » permettra aux structures sélectionnées de mettre en œuvre des mesures de diagnostic carbone dans le cadre d'opérations groupées. Ces structures proposeront aux exploitants agricoles installés depuis moins de 5 ans, de manière individuelle ou au sein de sociétés :
-La réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel de stockage de carbone de l'exploitation.
- L'élaboration d'un plan d'actions et la mise en place d'un accompagnement pour favoriser l'engagement de l'agriculteur et lever les freins et obstacles à la mise en œuvre effective du projet.
Les actions retenues seront évaluées en termes de réduction des émissions de GES et de stockage de carbone avec les méthodes du label Bas Carbone, lorsqu'elles sont disponibles. Les diagnostics et plans d'actions feront l'objet d'un rapport individualisé qui sera remis et présenté à l'exploitant agricole.

«Une première pierre»

«*Notre espoir*, souligne le représentant de l'Ademe BFC, *c'est que ce travail de diagnostic constitue la première pierre d'une démarche de labellisation bas carbone, pour la filière élevage, par exemple*».

Des pratiques permettant une meilleure séquestration du carbone dans le sol et de diminution des émissions de GES, il en existe déjà, qui relève souvent du simple bon sens : éviter les sols nus, minimiser le travail du sol, le nourrir au maximum de matière organique, avoir recours aux pratiques d'agroforesterie, replanter des légumineuses, allonger les cycles de cultures… «*Nous avons là des pratiques agricoles qui existent de longue date mais qui n'ont jamais été formalisées dans le cadre d'un programme spécifiquement dédié. L'appel à projets pourrait permettre de mieux structurer tout cela et surtout d'identifier les pistes d'amélioration au sein des exploitations*» conclut Clément Munier.

BERTY ROBERT

(*)Plus de renseignements sur les modalités de candidature sur le site : https://agirpourlatransition.ademe.fr/

Aides La télédéclaration des aides animales est ouverte

Le dépôt des demandes d'aides ovines et caprines est à réaliser du 1er janvier au 1er février. Celui des demandes d'aides bovines allaitantes et laitières et des aides aux veaux sous la mère est à réaliser du 1er janvier au 17 mai. Aucun formulaire papier ne sera adressé aux exploitants pour la campagne 2021. La demande d'aide peut être réalisée par télédéclaration sur le site suivant : www.telepac.agriculture.gouv.fr.
Pour les aides ovines : les éleveurs doivent détenir au moins 50 brebis éligibles.
Pour les aides caprines : les éleveurs doivent détenir au moins 25 chèvres éligibles.
Pour les aides bovines allaitantes : les éleveurs doivent détenir au moins 10 UGB de vaches /brebis / chèvres (dont 3 vaches éligibles). La déclaration «*vaches allaitantes*» est à réaliser à la date optimale pour chaque exploitation, en fonction de l'effectif éligible présent et de la date de fin de période de détention obligatoire. L'effectif éligible correspond au nombre de vaches et de génisses ayant vêlé, respectant un ratio de 0,8 veau né sur l'exploitation par vache avec une durée minimale de détention de 90 jours pour ces veaux. La période de détention obligatoire est de 6 mois et elle débute le lendemain de la date de dépôt de la demande. Les notices 2021 sont en ligne sur Télépac. Si vous êtes nouveau demandeur et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le responsable de l'aide à la DDT :
Côte-d'Or : Chantal Magnon au 03 80 29 43 20
Nièvre : Michèle Méhéni au 03 86 71 52 85 / 52 24
Yonne : Isabelle Loiseau au 03 86 48 42 28 (le matin).
Les éleveurs qui souhaitent être accompagnés dans la démarche de la télédéclaration peuvent trouver une assistance téléphonique ou prendre rendez-vous, dans chacun des départements, auprès des structures suivantes :
Pour la Côte-d'Or :
DDT Dijon : 03 80 29 43 20
FDSEA Bretenière : 03 80 68 67 67
Chambre d'agriculture Pouilly-en-Auxois : 03 80 90 89 09
Elvéa Vitteaux : 03 80 49 67 12
VT Services Soussey-sous-Brionne : 06 82 90 79 62
Pour la Nièvre :
DDT Nevers : 03 86 71 52 85
Chambre d'agriculture Nevers : 03 86 93 40 00
Elvéa 71-58 Nevers : 03 85 81 38 80
Sicafome Nevers : 03 86 84 28 75
CER France Alliance Centre Nevers : 03 86 71 92 50
Sicagieb Nevers : 06 35 19 40 02
En Pratic Nevers : 06 89 47 75 42
Pour l'Yonne :
DDT Auxerre : 03 86 48 42 28
Chambre d'agriculture Auxerre : 03 86 94 22 22
FDSEA Auxerre : 03 86 49 48 10

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

▸ Vœux

Christophe Chambon, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté



L'année 2020 marquera notre mémoire avec la crise sanitaire de la Covid-19, sans oublier ce changement climatique qui fragilise nos systèmes agricoles. Cette période a rappelé l'importance pour une nation de préserver sa souveraineté alimentaire. Si nous sommes prêts à faire évoluer nos exploitations et à anticiper ces transitions, nous devons aussi travailler la dimension collective, pour améliorer le revenu, offrir de nouvelles opportunités et donner des perspectives à notre métier. Cet engagement doit se faire à différents échelons : local, départemental et régional… L'équipe FRSEA Bourgogne Franche-Comté a été fortement renouvelée avec les départs de Frédéric Perrot, Francis Letellier, Bernard Lacour, Stéphane Aurousseau, Thierry Chalmin et Daniel Prieur, qui ont contribué à défendre les spécificités agricoles de notre région pendant plusieurs années. Ils ont su organiser la fusion avec intelligence, pragmatisme, et ont transmis le flambeau d'un réseau syndical de proximité à l'écoute de tous. Maintenant, c'est à nous de relever le défi, en gardant coûte que coûte cet esprit d'équipe et en s'investissant à l'échelle régionale pour préparer les projets stratégiques qui vont conditionner la place de notre agriculture en France et en Europe. Adaptation au changement climatique, meilleure répartition de la valeur ajoutée, réforme de la PAC, dossiers environnementaux, plan de relance, mais aussi viabilité des exploitations, sont les sujets que nous allons porter au cœur de notre action pour une agriculture durable. Toute l'équipe de la FRSEA vous souhaite une bonne santé et une année 2021 fructueuse pour vous et toute votre famille.

Économie

Comment bénéficier du plan de relance

Le plan de relance défini par le gouvernement comprend vingt-deux mesures liées à l'agriculture, l'alimentation ou la forêt. Avec la FRSEA de Bourgogne Franche-Comté, intéressons-nous à certaines de ces mesures et à leur traduction pratique.

Pacte biosécurité : Ce plan de relance apporte un soutien à l'élevage sous la forme d'un « *Pacte biosécurité bien-être animal* » mis en place avec la Région dans le cadre des Programmes de développement ruraux régionaux (PDRR). Cette mesure vise notamment à accompagner les éleveurs et investir afin de renforcer la prévention des maladies animales, tout en permettant d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés pour le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) mis en œuvre dans le cadre des PDRR approuvés par la Commission européenne. Ce dispositif nécessitera une modification des PDRR pour être opérationnel. Il s'adresse à toutes les filières animales. La FRSEA BFC vous transmettra toutes les informations quand vous pourrez déposer une demande.

Aides aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique :

Depuis le 4 janvier il est possible de déposer une demande d'aide en ce sens, dans la limite des crédits disponibles. FranceAgriMer met en place un programme d'aide aux investissements permettant d'améliorer la résilience individuelle des exploitations agricoles face aux aléas climatiques dont la fréquence augmente (gel, grêle, sécheresse…). Les matériels éligibles correspondent à la protection contre : le gel, la grêle, la sécheresse, le vent-cyclone, ouragan, tornade…

Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à 2 000 € HT et le plafond de dépenses éligibles est fixé par demande à 40 000 € HT. Pour les Cuma, le plafond des dépenses éligibles est fixé à 300 000 € HT par demande. Le taux de l'aide est fixé à 30 % du coût HT des investissements éligibles pour les équipements listés en annexe de la décision. Pour les demandes portées par les entreprises dont les nouveaux installés et/ou les jeunes agriculteurs qui détiennent au moins 20 % du capital social, le taux de base est majoré de 10 points. Pour les demandes portées par les Cuma, le taux de base est majoré de 10 points.

Pour qui sont ces aides ?
-Les personnes physiques exerçant une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
-Les Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), les Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL), les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA).
-Les sociétés hors Gaec, EARL, SCEA dont l'objet est agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
-Les exploitations des lycées agricoles.
-Les Entreprises de travaux agricoles.
-Les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma).
-Les structures portant un projet reconnu en qualité de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Comment procéder ?
La téléprocédure est disponible depuis le 4 janvier. Le dispositif est ouvert jusqu'au 31 décembre 2022 pour le dépôt des demandes d'aide, et dans la limite des crédits disponibles. Sur le site https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance/Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer. Le dossier de demande d'aide doit impérativement comporter les pièces suivantes :
-La demande d'aide déposée par téléprocédure.
-Les devis détaillés et chiffrés des investissements avec un intitulé permettant l'identification du matériel par rapport à celui listé en annexe de la décision.
-Les statuts de la société demandeuse pour les autres formes sociétaire que Gaec, EARL et SCEA ; la présence d'un associé Jeune agriculteur ou Nouvellement installé quelle que soit la forme de la société.

Vous pouvez contacter le service de FranceAgriMer en charge de l'aide aux investissements par mail via l'adresse suivante : fr-aleasclimatiques@franceagrimer.fr

Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique.

FranceAgriMer met également en place un programme d'aide destiné à réduire (voire substituer) ou améliorer l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisants) et des dérives de produits phytopharmaceutiques au travers de l'investissement technologique permettant de rendre l'agriculture française plus moderne et compétitive.

Les matériels éligibles correspondent :
-Aux buses permettant de réduire la dérive.
-Aux équipements d'application des phytopharmaceutiques permettant de réduire la dérive de pulvérisation.
-A certains équipements de substitution à l'usage de produits phytopharmaceutiques.
-Au matériel d'épandage de fertilisants.
-Au matériel de précision.

Sont également éligibles les matériels bénéficiant de la labellisation « Performance Pulvé » dès lors qu'ils auront obtenu une classe 1 à 4. Les équipements d'application des produits phytopharmaceutiques limitant la dérive sont reconnus spécifiquement pour une filière. Un équipement reconnu comme limitant la dérive dans une filière ne peut en aucun cas revendiquer limiter la dérive dans une autre filière.
Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à 2 000 € HT et le plafond de dépenses éligibles est fixé par demande à 40 000 € HT. Pour les Cuma, le plafond des dépenses éligibles est fixé à 150 000 € HT par demande. Le taux de l'aide est fixé à : 20 à 40 % du coût HT suivant les investissements. Pour les demandes portées par les entreprises dont les nouveaux installés et ou les jeunes agriculteurs qui détiennent au moins 20 % du capital social, le taux de base est majoré de 10 points. Pour les demandes portées par les Cuma, le taux de base est majoré de 10 points.

Pour qui sont ces aides ?
-Les personnes physiques exerçant une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
-Les Gaec, les EARL, les SCEA.
-Les sociétés hors Gaec, EARL, SCEA dont l'objet est agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
-Les exploitations des lycées agricoles.
-Les Entreprises de travaux agricoles.
-Les Cuma.
-Les structures portant un projet reconnu en qualité de GIEE.

Comment procéder ?
Le dossier de demande d'aide doit impérativement comporter les pièces suivantes :
-La demande d'aide déposée par téléprocédure.
-Les devis détaillés et chiffrés des investissements avec un intitulé permettant l'identification du matériel par rapport à celui listé en annexe de la décision ; pour les équipements ; « Performance Pulvé », la classe doit figurer sur le devis.
-Les statuts de la société demandeuse pour les autres formes sociétaire que Gaec, EARL et SCEA ; la présence d'un associé Jeune agriculteur ou Nouvellement installé quelle que soit la forme de la société.

La téléprocédure est ouverte depuis le 4 janvier jusqu'au 31 décembre 2022 pour le dépôt des demandes d'aide et dans la limite des crédits disponibles.
Pour toute question, vous pouvez contacter le service de FranceAgriMer en charge de l'aide aux investissements par mail via l'adresse suivante : fr-agroequipements@franceagrimer.fr

FRSEA BFC

Notes : Pour prendre connaissance de l'ensemble des mesures du plan de relance en Bourgogne Franche-Comté : https://www.relance-bfc.fr/aides-et-dispositifs



Élevage bovin

Plus de terre, autant de têtes

On parle beaucoup, en Bourgogne Franche-Comté, de décapitalisation du cheptel bovin, en production laitière ou en races allaitantes. Une tendance qui voisine avec une autre, elle aussi liée à la nécessaire adaptation des exploitants : le fait d'accroître les surfaces de prairie tout en conservant le même nombre de têtes de bétail.

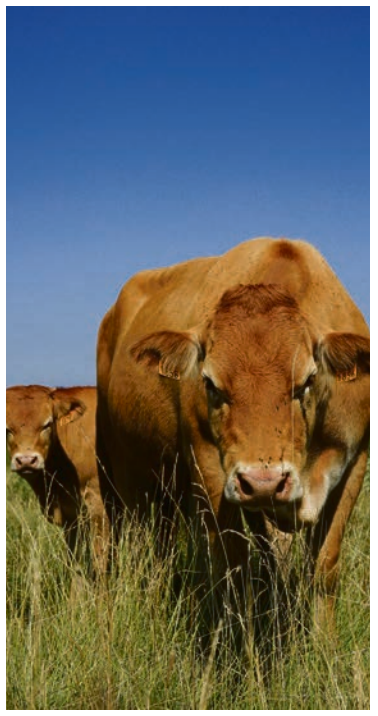
C'est une tendance encore difficile à quantifier précisément, mais qui apparaissait en filigrane, mi-novembre, lors de la présentation des données régionales de Fermoscopie, passage en revue annuel des grands systèmes agricoles, par CER France. Cette tendance concerne le monde de l'élevage bovin, notamment en races allaitantes : le fait, pour certains exploitants du secteur, d'augmenter leurs surfaces de terre, sans pour autant accompagner ce mouvement d'un accroissement du nombre de bêtes. Un phénomène qui peut constituer une réponse face aux sécheresses récurrentes de ces dernières années et à la baisse de productivité des prairies qui en découle. Ainsi, des exploitations parviennent-elles à compenser ces manques en allégeant la charge du nombre d'animaux par hectare. Un calcul qui peut s'avérer gagnant sur un plan économique, à condition qu'il n'entraîne pas d'autres charges, en termes de travail et de consommation de carburant, liés à une extension ou un éloignement trop important des différentes surfaces.

Chiffres à prendre avec prudence

Ce phénomène, Mathilde Schryve, responsable des études économiques au sein de CER France Bourgogne Franche-Comté l'observe également. *« Nous nous sommes rendu compte»*, explique-t-elle, *«que depuis 2012, dans notre région, sur les exploitations de bovins viande notamment, nous avions plus d'hectares, un peu plus d'actifs et, en revanche, une stagnation des UGB. Les vêlages ont augmenté, mais dans la proportion des actifs. Ces vêlages, comparés au nombre d'actifs, restent donc stables. Les UGB par actif diminuent légèrement alors que le nombre d'hectares par actif augmente légèrement.»* Ces chiffres sont à prendre avec prudence, précise la jeune femme. Les échantillons pris en compte par CER France ne sont pas composés que de trajectoires individuelles : un effet *« groupe »* peut aussi jouer. *« Il faut garder à l'esprit le fait qu'une génération d'agriculteurs a arrêté son activité ou est sur le point de le faire. Cela a indéniablement un impact. Nos conseillers, qui vont dans les exploitations, voient beaucoup de gens qui arrêtent leur activité, et dont les cheptels partent à l'abattage. Parfois il n'y a personne pour reprendre l'ensemble de l'exploitation qu'ils cèdent. Souvent, les terres sont reprises par des voisins, mais pas le cheptel. Pour autant, on ne constate pas d'augmentation des surfaces mises en culture, et de ce fait, on a un chargement en UGB/hectare qui est en diminution, et donc, une forme d'extensification.»* Si véritable tendance de fond il y a, il faut toutefois rester prudent. Mathilde Schryve remarque, par exemple, que le Réseau d'information comptable agricole (Rica) de la Draaf ne décrit pas la même réalité, mais il prend aussi en compte un nombre moins important d'exploitations bovins-viande sur l'ensemble de la région.

Travailler sur la production à l'hectare

« Quoi qu'il en soit», souligne la représentante de CER France, *«il va falloir que nous nous penchions sur cette problématique pour l'étudier plus finement, l'analyser et voir, notamment, quels sont les effets sur les résultats économiques. Extensifier n'est pas forcément un chemin que nous aurions tendance à conseiller : cela entraîne des charges supplémentaires. On conseille plutôt d'augmenter la production à l'hectare en intensifiant la culture de l'herbe. Dans notre région, sur ce point, nous avons des marges de progrès.»* En attendant, certains exploitants sont dans une logique de recherche de moyens pour générer un meilleur stock de fourrage. Au final, la question reste de voir si les éleveurs s'engagent durablement dans une position plutôt *« défensive »* dont l'extensification serait un des symptômes ou si, à terme, des progrès culturaux portant sur le rendement des prairies pourront contrebalancer les effets délétères des sécheresses à répétition.



Mettre autant de bêtes sur plus de terre ou augmenter le rendement des prairies : c'est l'équation à laquelle sont confrontés de nombreux éleveurs de bovins allaitants.

BERTY ROBERT

ES KERALA maïs grain demi-précoce G3
POUR DES **RENDEMENTS SÉCURISÉS** DANS TOUTES VOS PARCELLES

MAÏS GRAIN

- Rendement grain de haut niveau confirmé dans le réseau ARVALIS 2020 : 102 % de la moyenne des essais
- Comportement agronomique sécurisant
- Adapté aussi bien aux parcelles à haut potentiel qu'aux parcelles plus difficiles

Résultats Arvalis maïs grain – Toutes zones de culture

Variétés demi-précoces à demi-tardives G3	Rendement et régularité en % des essais				Humidité récolte en %	Verse récolte en %
	Rendements			E.T.		
	2020	2020	2020	2020	2020	2020
	Moyens	Élevés	Tous les essais			di
Variétés de référence						
RGT PREFIXX	96,1	96,2	96,2	4	25	-
DKC4590	98,1	99,5	99,1	2,4	24,5	-
Variété en 2ème année d'expérimentation						
KERALA	**102,6**	**101,8**	**102**	**2,7**	**24,7**	**-**
Référence Moyenne des essais	100= 103 q/ha	100= 137,8 q/ha	100= 126,9 q/ha		24,7 %	di
Nombre d'essais	5	11	16		16	di

E.T. : régularité du rendement. Plus la valeur est faible, plus la variété s'est montrée régulière dans les essais.
di : données insuffisantes pour effectuer une synthèse.

Pour l'ensemble des résultats, se référer à www.arvalis-infos.fr



Crédit photo : Adobe Stock.

EURALIS
Semences & Confiance

Seconde partie de la rétrospective 2020 de Terres de Bourgogne dans laquelle nous vous invitons à vous replonger dans les évènements, petits ou grands, qui ont jalonné ces douze derniers mois.

Juillet



1er juillet Au début du mois de juillet, on apprenait la nomination d'Emmanuel Vey au poste de directeur général du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne. A 50 ans, il a succédé à Jacques Kermarrec.



3 juillet Les moissons battent leur plein dans le département. À Labergement-lès-Seurre, Aurélien Viellard déplore les conséquences de jaunisse nanisante de l'orge, l'une des maladies qui marquera la campagne céréalière.



5 juillet La récolte de cornichons nécessite une technique bien particulière mêlant délicatesse, rapidité et sélectivité. Dans l'Yonne, la cueillette de l'entreprise Maison Marc, débutée le 5 juillet, a été fructueuse.



6 juillet La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté s'est dotée d'un nouveau président en la personne de Christophe Chambon. Elu le 6 juillet, il a succédé à Frédéric Perrot. Christophe Chambon est un éleveur laitier de 42 ans, installé en filière AOP dans le Doubs, à Sancey. A l'issu de cette élection, le bureau entourant le président a aussi été renouvelé avec Fabrice Faivre (Côte-d'Or) 1er vice-président, Emmanuel Bernard (Nièvre) 2ème vice-président, Damien Brayotel (Yonne) secrétaire général adjoint et Florent Point (Nièvre) membre.



10 juillet À l'occasion du déplacement à Dijon du Premier ministre Jean Castex, les responsables de la FRSEA, des JA et de la Chambre régionale d'agriculture rencontrent Laurent Carrié, conseiller du ministre en charge des politiques contractuelles territoriales, pour évoquer les actions du plan de relance et le budget agricole de la futur PAC.



17 juillet Le houblon est-il de retour en Bourgogne Franche-Comté ? Adrien Darphin, jeune agriculteur, a décidé de relancer cette culture en Côte-d'Or, à Corberon, près de Beaune. Une initiative qui a suscité l'intérêt de la brasserie Belenium, à Beaune. Cette dernière a mis en place une collaboration de proximité avec l'agriculteur, ce qui lui permet d'élargir sa gamme de bière et de mettre en avant une origine locale, appréciée par les consommateurs.



24 juillet De nombreux Côte-d'oriens pointent du doigt l'orge d'hiver, culture la plus pénalisante de l'année avec des rendements bien en dessous de la moyenne. Parmi eux, Christophe Verdot, n'obtient que 35q/ha à Villaines-en-Duesmois.



30 juillet La Préfète Sylvie Houspic était en visite mercredi 30 juillet chez David Caziot à Tronsanges pour échanger sur les problématiques des zones intermédiaires. Elle a répondu à l'invitation de la FDSEA et des JA qui souhaitent trouver des solutions face à cette crise qui frappe le secteur des Grandes Cultures mais aussi de l'élevage.

Août



6 août Le syndicat des irrigants, la FDSEA et les JA manifestent dans la cour de la DDT. Une modification du protocole qui permet d'évaluer la ressource en eau est notamment demandée.



7 août Le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dresse le bilan des moissons dans nos colonnes. Vincent Lavier fait part d'importants écarts et s'interroge sur le devenir des parcelles à très faibles potentiels.



15 août Dans le département, les vendanges ont débuté avec une précocité rare cette année, autour du 15 août pour les crémants et la semaine du 26 août pour les blancs. Une conséquence du climat.



17 août Les années se suivent et commencent à se ressembler pour les exploitants nivernais en particulier dans l'élevage confronté depuis trois ans à une sécheresse qui pèse lourd aussi bien dans les trésoreries que sur le moral. Reportage sur le secteur de Saint-Péreuse à la rencontre d'agriculteurs en quête de solution.



18 août La 43ème Foire Nationale des Reproducteurs Ovins de Decize s'est déroulée mardi 18 août avec un plateau beaucoup plus relevé que les éditions précédentes. Le nombre d'animaux présenté a prouvé une nouvelle fois l'importance et l'attente des éleveurs pour ce rendez-vous.



21 août La fête du charolais se déroule à Saulieu dans un format réduit et inédit, faute à la crise sanitaire. Seuls les concours bovins et ovins sont maintenus. Le grand prix de l'excellence bouchère est remporté par l'élevage de Pierre Desloire, représenté ici par Anne-Marie Bondoux.



21 août La sécheresse sévit dans le département, plusieurs exploitants s'en inquiètent dans nos éditions estivales. À Saulieu, Gérard Berthaut observe un inquiétant phénomène de décapitalisation dans les cheptels bovins.



25 août Répondant à l'invitation de la FRSEA, des JA BFC et des Chambres d'agriculture, Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté s'est rendue sur une exploitation de Côte-d'Or, le 25 août afin de comprendre, concrètement, les difficultés qui se posent aux zones intermédiaires, confrontées à la double problématique de terres à faible potentiel et de sécheresses récurrentes.



26 août Le mercredi 26 août, un débat autour des problématiques agricoles touchant les zones intermédiaires, a eu lieu à Noyers-sur-Serein. Un moment d'échange en présence des parlementaires icaunais, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



28 août Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organise son grand concours ovin avec 46 exposants et 385 béliers. L'élevage Maréchal, de Viévy, remporte le prix de championnat charollais.



28 août Face à la multiplication des attaques menées contre des chevaux, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, se rend dans un centre équestre de Saône-et-Loire, le 28 août. Des attaques ont également eu lieu durant l'été dans l'Yonne.

Septembre



6 septembre Outre la crise sanitaire, cette année a aussi été marquée par la multiplication d'attaques de chevaux en France. Ce fut le cas au Ranch de l'espoir, à Villefranche-Saint-Phal, avec deux attaques : le 24 août et le 6 septembre. Son président, Nicolas Demajean, a lui été agressé physiquement par les individus. Les enquêtes sont toujours en cours.



9 et 10 septembre La Haute-Saône accueillait le salon Tech & Bio. Un petit exploit alors que les décisions d'annulations se multipliaient pour de nombreuses manifestations, dont le Salon de l'Agriculture, en raison de la Covid-19. Tech & Bio, consacré aux innovations en matière d'agriculture biologique, aura été un succès.



10 septembre Les Jeunes Agriculteurs ont organisé jeudi 10 septembre leur assemblée générale au lycée agricole de Challuy. Outre la partie statutaire, cet événement a surtout été marqué par la présence de Jérémy Decerle, député Européen et ancien président national des JA.



15 septembre Réélection, le 15 septembre, de Dominique Bossong à la présidence de la MSA Bourgogne après les élections générales qui avaient eu lieu en février.



15 septembre Un Icaunais président de l'institut technique Terres Inovia : à 43 ans, Gilles Robillard, installé près de Chablis, sur une exploitation qui mêle grandes cultures et vignes, succède à Sébastien Windsor dans cette fonction. Il est par ailleurs secrétaire général de la FDSEA 89 et administrateur de la Fédération des producteurs d'oléagineux (Fop).



18 septembre : Sa position sur les néonicotinoïdes ne passe vraiment pas auprès de la profession : 70 agriculteurs FDSEA-JA se rendent à Arrans, dans le Châtillonnais, devant le domicile de Yolaine de Courson, députée de la quatrième circonscription.



18 septembre Journée charolaise - Le Herd Book Charolais a organisé le vendredi 11 septembre la traditionnelle journée charolaise qui marque le début de la saison pour les éleveurs reproducteurs. Une édition 2020 marquée par le coronavirus.



18 septembre L'assemblée générale de la FDSEA 89 s'est tenue le 18 septembre à Ouanne. L'occasion de revenir sur les récoltes compliquées de l'année et les difficultés que connaissent les agriculteurs pour cultiver sereinement, face à des conditions climatiques délicates et à des attaques répétées sur leur manière de travailler.



22 septembre Les pépinières Naudet, en Côte-d'Or, inauguraient un pôle agroforestier. Une véritable vitrine du savoir-faire de l'entreprise dans ce domaine, qui s'étend sur 50 hectares. Le but est de proposer aux agriculteurs qui sont engagés dans des pratiques d'agroforesterie ou qui souhaitent le faire, une structure montrant les possibilités en la matière, les interactions avec les cultures et l'évolution de ces pratiques dans le temps.



24 septembre Un nouveau bureau pour Interbev Bourgogne Franche-Comté : l'interprofession bétail et viande régionale a renouvelé ses instances dirigeantes lors d'un conseil d'administration tenu le 24 septembre. Yves Largy succède à Jean-Pierre Fleury à la présidence.



25 septembre Le groupe coopératif dijonnais Dijon Céréales présente en septembre un plan stratégique ambitieux baptisé « Demain » qui prend en compte le changement climatique et son corollaire : des baisses de rendements en grandes cultures. Il investit aussi le champ des enjeux croissants de la digitalisation, les effets de la crise sanitaire... Le but, pour son dirigeant, Christophe Richardot, est de positionner l'entreprise au mieux pour affronter l'avenir.



28 septembre Damien Brayotel a été réélu président de la FDSEA de l'Yonne, lors du conseil d'administration du 28 septembre. Ce dernier repart pour un second mandat de trois ans à la tête du syndicat.

Octobre



2 octobre Le prix des broutards est en chute libre depuis le mois de juillet. Bruno Millot s'en inquiète dans notre édition et estime à plus de 6 000 euros l'impact sur son exploitation, située à Clomot.



2 octobre Les JA de Bourgogne Franche-Comté renouvellent leur conseil d'administration le 2 octobre lors de leur assemblée générale organisée dans le Doubs. Le Nivernais Florent Point, président sortant, est reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat.



5 octobre Partie intégrante du projet agroalimentaire à Cosne-sur-Loire, ce futur méthaniseur doit permettre la valorisation des déchets produits à l'abattoir et alimenter pas moins de 1500 foyers.



9 octobre La diversification ne faiblit pas dans le département, nombre de producteurs se lancent dans de nouveaux ateliers. Plusieurs Côte-d'oriens partagent leurs réflexions dans notre journal, à l'image d'Emmanuel Raillard, agriculteur à Montigny-sur-Vingeanne, qui crée le Moulin de Léopaul.



13 octobre Marché : L'interprofession bovine, la Fédération des Marchés de Bétail Vif et des élus FNB se sont réunis mardi 13 octobre dans les locaux de la Sicafome pour échanger sur les alternatives envisageables au désengagement de FranceAgriMer de l'observatoire des prix des marchés de vif.



15 octobre AG Meet Up, le rendez-vous des innovations technologiques en agriculture, organisé par le pôle d'innovation régional Agronov, a pu se tenir le 15 octobre à Dijon, sous un format réduit en raison des contraintes sanitaires. Acteurs du monde agricole et créateurs d'innovations ont pu se rencontrer pour faire émerger des partenariats.

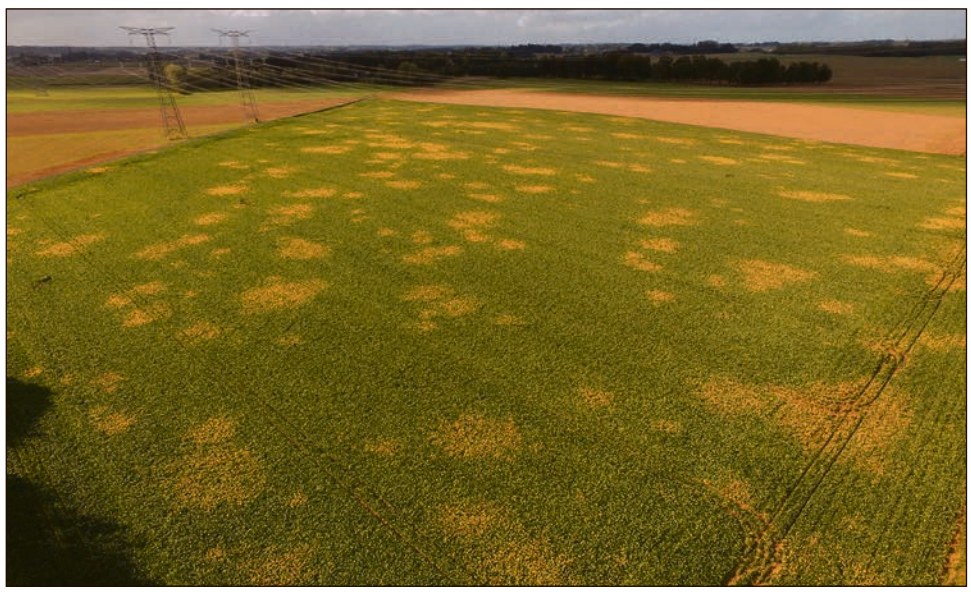


31 octobre Le samedi 31 octobre a eu lieu la première fête de la citrouille, organisée par la FDSEA de l'Yonne, à Perrigny. L'occasion de maintenir le lien entre les producteurs et les citoyens, malgré les annulations successives des autres manifestations, en cette période de crise sanitaire.

Novembre



1er novembre Arrivée le 18 novembre 2019 au poste d'animatrice syndicale, Manon Da Costa prend officiellement la direction de la FDSEA de l'Yonne le 1er novembre. Ingénieure agronome de formation, elle avait intégré le syndicat avec la volonté de défendre les agriculteurs face aux conditions délicates auxquelles ils sont confrontés et de les accompagner dans leur quotidien.



4 novembre L'Assemblée nationale et le Sénat ont voté, le 4 novembre, une loi autorisant la réintroduction temporaire des néonicotinoïdes, jusqu'au 1er juillet 2023, pour sauver la filière betteravière de la jaunisse et laisser le temps à la recherche de trouver une alternative à ces produits.



12 novembre C'est une situation inédite mais les jeunes agriculteurs de la Nièvre ont élu deux présidents. Une configuration qui en dit long sur la difficulté de l'engagement syndical, mais qui constitue aussi une réponse pouvant faire école.

Décembre



11 décembre Fabrice Genin, agriculteur à Marsannay-le-Bois, est élu président de la FDSEA de Côte-d'Or. Fabrice Faivre tire sa révérence après onze années de bons et loyaux services.



13 décembre La FDSEA de l'Yonne a organisé un marché des producteurs, à Auxerre, le dimanche 13 décembre. Près de 2 000 personnes sont venues découvrir ou redécouvrir les produits des producteurs locaux présents, à quelques jours des fêtes de fin d'année.



14 décembre Michel Loison, éleveur de mouton à Saint-Agnan a été victime d'une probable attaque de loup sur son exploitation la semaine dernière. Le bilan est lourd pour son cheptel qui est le cinquième élevage à être ainsi attaqué en seulement une semaine dans le Morvan.



25 décembre Ça y est, on y est. Le loup est arrivé en Côte-d'Or et fait des ravages dans plusieurs élevages ovins. Terres de Bourgogne revient sur plusieurs sinistres survenus durant la première quinzaine de décembre.

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite tracteur Claas Ares 617, 5000 h, bon état général.
✆ **06 45 62 45 45**

01 - Cause retraite vds tracteur New Holland T595, 3750 H, de 2012, chargeur pneus neufs clim
✆ **06 10 05 43 55**

38 - Vend tracteur Mc Cormick utility diesel pour pièces très nombreuses pièces Mc Cormick 135 D.
✆ **06 48 14 44 64 H**
Repas

70 - Recherche David Brown 850 implematic état de marche jm.straub@wanadoo.fr - 3 photos SVP
✆ **06 33 26 41 76**

Travail du sol

38 - Vends broyeur FERRAND hors sol 140 cm, très bon état, repeint, marteaux d'origine, 3 000 euros.
✆ **06 15 92 31 91**
ou 06 35 14 56 35

Récolte

71 - Vends andaineur Kuhn, 4 m, bon état.
✆ **06 83 13 82 29**

71 - Vds presse balle ronde, liage ficelle, MF1450 brabant Bonnel, 3 socs, pulvé Evrard 2.000 l, traîné, 15 m, le tout pour export.
✆ **06 83 13 82 89**

Epandage

38 - Vends semoir engrais Sulky DPX28 de 2013 avec pesée capacité 1800 Kg prix 5500 euros HT
✆ **06 28 25 98 01**

Divers

07 - Vends dérouleuse Lerin Cartel bon état 2200 euros.
✆ **06 31 83 00 09**

39 - Cause cessation vends semi à bois, 1 treuil 5 t, 1 fendeuse à vis, benne 3 points Devoys.
✆ **06 61 66 05 53**

38 - Vds pulve 800L TBE - Semoir engrais 800kg - Tuyaux irrigations plusieurs dimensions.
✆ **06 75 17 98 83**

21 - Vds : Trac. JD7430 Premium-Braban overum 5 corpstout hydro - piquebottes2 dents Kongskilde 1500kg
✆ **06 43 00 62 34**

21 - Vends pince Bugnot 5 bottes, - semoir engrais Vicon 800 litres, matériel accessoire pour chevaux de trait (0106)
✆ **06 17 70 86 63**

42 - Vends TL 90 4 rm Nex Holland 2006 - 3900 h - BE avec chargeur - dessileurse Jeantil portée 2000 - ensileuse récolteuse.
✆ **07 68 63 58 42**

38 - Vends herse rotative Kuhn 4,5cm 4503 de 2009 rouleau Guttler TBE 16000 euros HT; Épandeur engrais Bogballe 1600S 15m calibrator de 2003 DPA bâche parfait état 3000euros HT.
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vends épareuse SMA Puma 21/50S 5m modèle TP de 2006 attelage châssis groupe de broyage 10500 euros HT; semoir maïs PNU 4rgts disques tournesol micro 1500 euros HT.
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vends semoir engrais Vicon 2 discs 15-21 950euros - vends semences avoine printemps - Achète Benne camion 12T.
✆ **06 14 47 49 53**

38 - Vends malaxeur à lisier attelage 3 points - Remorque fourragère 6 tonnes
✆ **06 30 70 89 17**

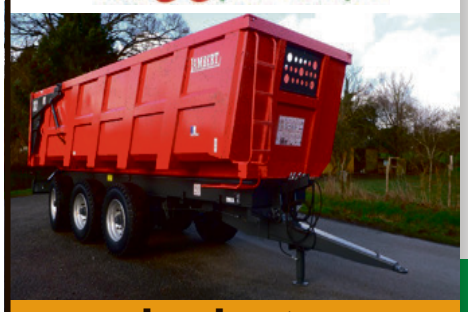
58 - Vends desileuse-pailleuse trainée Silofarmer 6m3 TBE 2010 utilisé 5 ans 7500 euros
✆ **06 14 26 16 97**

69 - A vendre faucheuse rotative 4 assiettes Vicon toute refaite (vérin et relevege neuf) et couteaux neufs : 150 euros
✆ **06 84 71 05 54**

69 - Vend un épandeur 3.5 T 2 hérissons de marque Miro - Vend désileuse semi portée Gentil 2.4 m2, roulement, chaine neuve.
✆ **06 42 43 20 66**

69 - Vends pulvérisateur Berthoud Alto 600 l. rampe 9 m. année 2010 TB état contrôle OK.
✆ **06 37 87 28 53**

remorques Lambert Votre partenaire transport



Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Livrée
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

89 - Vends 2 fenêtres bois chêne double vitrage 90x220 cm 200 euros - 1 porte fenêtre chêne 150x220 double vitrage 150 euros - 1 lève plaque professionnel Edelplaque 450 neuf vendu 300 euros.
✆ **07 89 45 43 43 heures de repas midi et soir**

89 - Vends pieux acacia épointés écorcés fendus 180L 1,90 3euros l'unité - 120L 1,50 1.50euros l'unité
✆ **06 87 17 63 43**

Elevage

01 - Vends 2 abreuvoirs Thermolac la buvette non servis, 3 désileuses portées 1 à 2,5 m3.
✆ **06 40 18 07 28**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

01 - Vends bois de chauffage chêne frêne charmille 80 euros le stère livraison possible + piquets acacia à partir de 1m80.
✆ **06 03 12 27 73**

38 - Vends Courges musquées de Provence 0.60euros/Kg + Butternut 0.80euros/Kg
✆ **06 78 58 64 34**

69 - A vendre pommes différentes variétés : Gala, Golden, Elstar etc...
✆ **06 37 13 42 89**

Fourrage

21 - Vends paille et foin qualité garantie, liv. assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

38 - Vends Foin balle ronde 120 secteur Vinay - Vends Bois fendu 3m3
✆ **06 32 63 50 72**

42 - Vends maïs ensil. ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ouHD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **04 74 00 30 70**

Propriété

71 - Vends 45ha foncier libre 15ha terre 30ha Pré -Dirol et Montceaux le Comte -58 -Cabinet Jourdier
✆ **03 85 84 78 82**

Location

Agricole

26 - Montelimar, agriculteur avec 40ha de lavandin de 3ans , recherche solution de prise en charge, reprise ou autre.. Cause santé. A discuter.
✆ **06 80 15 07 85**

Autres

84 - Recherche estive pour 1000 ovins et caprins du 15/06/21 au 15/10/21.
✆ **06 22 37 71 85**

Emploi

Offre

69 - Propose CDI 35 H. transformation fromagère traite VL + chèvres soins animaux permis B à Vaugneray.
✆ **06 75 68 77 68**

89 - Dne viti. fam. Chitry (89) rech employé(e) exp. sérieux pr ts travaux de la vigne permis B obligatoire. CDD en vue CDI
✆ **06 10 09 22 24**
06 10 11 31 06

01 - Cuma Recherche Responsable atelier (h/f), suivi et entretien matériel agricole (automoteur) et conduite occasionnelle, expérience souhaitée, salaire motivant si compétence. Lettre + CV : cuma.chaleins2@orange.fr
✆ **06 87 44 77 44**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends 4 pneus Michelin 8000 kms 165/70 R14 85 TXL crossclimate prix 160 euros les 4.
✆ **06 82 42 53 04**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2019 et enrubannage 2020 de prairies temporaires 3ème coupe.
✆ **06 21 16 55 32**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Animaux

Bovin

01 - Vends cause surnombre génisses tout âge race Mo, sanitaire OK, CL.
✆ **06 85 20 72 52**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, toushivernés au pré (avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnable. 4 DE MAORI (origine GOUJAT, Rhône) ; 3 DE LOUBARD (père d'OLYMPIADE, origine MICAUD, Allier) ; 6 DE NICO (nés dans l'élevage d'un embryon de CHRISMAS-CYRANO) ; 1 JEFFERSON (origine METROP DIDIER, 71) et 4 vélâges faciles pour génisses. SCEA BONNICHON-LE-MASSON, 18170 LE CHATELÊT.
✆ **06 81 38 47 12 et 02 48 5621 49 (HR) Hubert ; 06 0791 98 08 Jean-Marc ; 06 0762 33 74 Anthony.**

38 - Vends broutard Aubrac Bio pour saillie printemps 2021
✆ **07 85 87 01 01**

21 - GAEC de Pergeot Vends 4 taureaux 2 ans, HBC, grand choix, - veaux 1 ans, TGS. (0107)
✆ **06 24 69 61 13**

38 - Vends VL Montbéliardes en production et génisses élevage toutes garanties sanitaire
✆ **06 19 79 43 78**

38 - Vends mâles Limousins issus IA et SN
✆ **06 75 11 57 59**

42 - Vends taurillons - Holstein - sans cornes pour sailli - tbo + vaches au lait- poss. livr.
✆ **06 77 99 23 77**

42 - Vends 8 vaches Normandes 2e 3e et 4e veau - attachées - vêlages janvier à Mars - livr.assur.
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vends génisses PH 1 mois bonne origine issu d'un troupeau nourri ss ogm cse surnombre
✆ **06 89 57 45 63**

42 - Vds génisses PH 1 mois bonne origine issu d'un troupeau nourri ss ogm cse surnombre
✆ **06 89 57 45 63**

42 - Vends taurillons Holstein sans corne pour sailli + vaches au lait - TBO - poss. livr.
✆ **06 77 99 23 77**

58 - Vends taureaux HBC 1 an et 2 ans maigres au pré velage facile GAEC PELLE
✆ **06 47 59 78 09 -**
06 37 56 84 66



Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr





bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

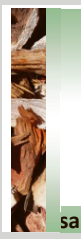
◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

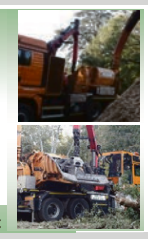
◯ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

▶ Des professionnels à votre service



SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend 1 taureau 20 mois et veaux 13 - 14 mois pour la saillie avec possibilité de réserver maintenant et livrer fin mars. (0108)
✆ **06 10 09 65 69**

69 - Vends très bons taureaux 2 ans et 1 an HBC, vêlage facile, type viande et élevage. TGS.
✆ **06 85 73 49 86**

58 - Elevage charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey - Vds trx. 2a. et 14m. IND IBR et BVD liv. tte distance (0105)
✆ **06 70 34 71 84**

71 - Vends au choix cause surnombre belles génisses montbéliardes 1 à 2 mois, bonnes réf., TGS.
✆ **03 85 74 78 87**

71 - Vends 2 taureaux angus pur, issus d'embryons, très calme pouvant aller sur génisses.
✆ **06 84 51 71 10**

71 - Vends 2 taureaux de 18 mois + 1 taureau né le 27/08/2018, ayant saillie, né sur l'exploitation EARL Vannier Joël.
✆ **06 77 31 12 05**

71 - Vends cse cess. vaches charolaises et limousines pleines ou avec veaux, taureaux 18 m. limousins, génisses 18 m. et un an.
✆ **06 86 95 84 81**

71 - Vends taureaux charolais 18-24 mois, type viande, IBR A.
✆ **06 48 84 65 03 ou 06 88 16 00 69**

89 - 3 trx charolais 2 ans HBC, 60 mâles repro 2020TGS - Livraison possible, Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - Gaec Cadoux**

Caprin

42 - Vends 100 chèvres Alpines écornées - MB 15/02 - Livraison assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

21 - Vends bélier grivet origine upra grivette rech. bélier grivet bonne orgine
✆ **06 82 75 55 17**

Chien

42 - Vends chiot male border collie de 11 semaines pur races - non lof - mere 250269608254660 - siret 432246833
✆ **06 61 87 88 86**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
- ❒ 1 Parution **10 €**
- ❒ 2 Parutions **15 €**
- ❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
- ❒ 1 Parution **29 €**
- ❒ 2 Parutions **43€**
- ❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :

❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne

❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/01/2021**

Effectif global: 647 - Taux de vente: 93%

Effectif total: 413 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
BROUTARDS / LAITONNES : Marché de reprise avec peu d'offre mais une vente plus fluide et totale avec quelques centimes d'augmentation dans les bons lots.	M	U	250-300	2,59 €	2,86 €	2,72 €	-
			300-350	2,58 €	2,72 €	2,65 €	-
			350-400	2,42 €	2,55 €	2,48 €	-
			400-450	2,30 €	2,52 €	2,41 €	-
			450-500	2,30 €	2,36 €	2,33 €	-
		R	350-400	2,31 €	2,43 €	2,36 €	-
			400-450	2,20 €	2,35€	2,32 €	-
	F	U	300-350	2,69 €	2,77€	2,74 €	-
			350-400	2,50 €	2,58€	2,52 €	-
		R	300-350	2,55 €	2,61€	2,58€	-

Effectif total: 89 - Taux de vente: 86%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
AUCUNE COTATION	F	U	350 - 400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-

Effectif total: 226 - Taux de vente: 96%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
VACHES CHAROLAISES							
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Apports corrects de qualité homogène. Les acheteurs sont présent en quantité pour ce premier marché annuel. Cours reconduits	F	E	- 5 ans	2,27 €	2,62 €	2,44 €	-
			5 à 10 ans	2,28 €	2,63 €	2,38 €	-
		U	- 5 ans	1,81 €	2,18 €	2,03 €	-
			5 à 10 ans	1,80 €	2,30 €	1,99 €	-
			+ 10 ans	1,74€	1,98 €	1,84 €	-
		R	- 5 ans	1,73 €	1,78 €	1,76 €	-
			5 à 10 ans	1,61 €	1,82 €	1,73 €	-
			+ 10 ans	1,53€	1,72 €	1,64 €	-
GÉNISSES	F	E	24 à 36 mois	2,57 €	2,99 €	2,72 €	-
		U	24 à 36 mois	2,03 €	2,45 €	2,20 €	-
		R	24 à 36 mois	1,77 €	1,89 €	1,84 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 04/01/2021

Bovins : 440
Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 8 - Ovins : 40
Prochains marchés :
Bovins le lundi 11 janvier et ovins le lundi 18 janvier 2021 aux horaires habituels.

FMBV

Broutard(e)s : Les apports sont modérés pour ces premiers marchés : le commerce reprend doucement, les sorties sont aussi compliquées par les conditions météo difficiles. Les acheteurs répondent tout de même présents. L'ambiance commerciale est plutôt bonne. Les cours sont globalement reconduits, avec même un léger mieux en mâles supérieurs à 350 kg. En femelles, les achats restent réguliers à prix fermes si la qualité est au rendez-vous.
Gros bovins maigres : L'offre est correcte pour une reprise : les volumes sont là et de qualité satisfaisante. Les acheteurs sont présents en nombre avec des besoins toujours importants. Les ventes sont fluides à prix stables pour les animaux jeunes en état.
Boucherie : Les volumes offerts sont limités mais suffisent à satisfaire les besoins. Les cours plafonnent mais les transactions sont fluides en femelles allaitantes, et notamment en charolaises qui subissaient des difficultés avant les fêtes. En races mixtes et laitières, les tarifs sont globalement reconduits.
Veaux : Les fermetures liées aux fêtes entrainent un report de ces veaux sur les marchés de cette semaine. Ils sont souvent mieux préparés facilitant le maintien des cours. Cependant, le commerce est toujours morose. Le tri reste sévère en croisés et laitiers avec des invendus en sujets trop maigres. Les tarifs des veaux allaitants sont plus facilement reconduits.
Ovins : En agneaux, la présentation est modérée face à des acheteurs aux besoins importants après les congés. Les ventes sont fluides à des tarifs globalement reconduits à des niveaux très satisfaisants. En agnelets sur le bassin laitier, les effectifs sont stables face à une demande régulière. En brebis, le commerce reste dynamique.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **04/01/2021**

Effectif total: 394 - Taux de vente: 99%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	**AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : L'offre est réduite et de qualité très ordinaire. Les acheteurs sont présents après deux semaines d'inactivité et les besoins de réapprovisionner sont importants. les cours sont globalement reconduits. tirent leur épingle du jeu.				Effectif total: 320 - Tx de vente : 99%	**AGNEAUX de BOUCHERIE**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
		U	32 - 38 kg	3,86 €	4,04 €	3,98 €	-
			38 - 44 kg	3,87 €	4,11 €	4,02 €	-
			44 - 50 kg	3,34 €	3,85 €	3,72 €	-
			> 50 kg	2,65 €	3,55 €	3,36 €	
		R	32 - 38 kg	3,36 €	3,86€	3,69 €	-
			38 - 44 kg	3,35 €	3,90€	3,67 €	

Effectif total:46 - Taux de vente : 100% — **OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

Brebis : Peu d'offre; Cours en hausse. **Beliers :** cours reconduit	F	U	< 60 kg (F)	1,21 €	1,42 €	1,40€	-
			> 60 kg (F)	1,27 €	1,243 €	1,32€	-

Effectif total:27 - Taux de vente : 100% — **AGNEAUX MAIGRES** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

	R		25 - 35 kg	45 €	118 €	82 €	-

Effectif total:1 - Taux de vente : 100% — **CAPRINS** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

Aucune cotation			25 - 35 kg	-	-	-	

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 28/12/2020 au 03/01/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,99 0,01	7,93 0,08	-	-	-	-	-
	R Var.	7,27 -0,03	7,31 -0,09	7,18 -0,19	-	-	-	-	-
	O Var.	6,56	-	-	-	-	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	7,92 0,02	7,96 -0,01	7,83 -0,01	6,70 0,04	-	-	7,41 -0,07	-
	R Var.	7,32 -0,13	7,39 -0,09	7,26 -0,15	6,58 0,16	7,39 0,03	7,39 0,04	7,21 0,01	-
	O Var.	6,83 -0,13	6,86 -0,16	6,84 -0,10	-	7,04 0,03	6,88 0,08	6,79 0,17	-
	R Var.	-	-	-	-	-	6,61 -0,08	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Dernière semaine de l'année traditionnellement calme,
Zone sud : Application du réseau.

04 JANVIER 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Manque de disponibilité et forte demande en JB, une hausse des prix est attendue!
En femelles, marché équilibré après une très bonne consommation pendant les fêtes de fin d'année.
Bovins maigres : les cours sont reconduits à des niveaux toujours très bas.

POLITIQUES

En ce début d'année, la Présidence du Conseil Européen passe de l'Allemagne au Portugal. Parmi les priorités identifiées par pour ce mandat, le Portugal met l'accent sur les négociations PAC, afin que la mise en place soit bien pour le 1er janvier 2023, ainsi que sur la sécurité alimentaire, dans le cadre de la stratégie Farm to Fork.

ENVIRONNEMENT

Fin septembre, l'Ademe rendait publique une nouvelle version de l'outil Agribalyse, une base de données d'évaluations environnementales de produits alimentaires et agricoles. Mais cette évaluation incomplète favorise aujourd'hui l'agriculture intensive (feedlot américain) face aux élevages herbagers. Interbev et 17 autres structures demandent donc une suppression de l'accès publique et une exclusion des viandes rouges de la base de données tant que des indicateurs supplémentaires ne sont pas intégrés au calcul : stockage de carbone, bien-être, biodiversité, rémunération des éleveurs

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Face à la situation de crise sur le JB qui a débuté lors du 1er confinement sur le printemps 2020, un groupe de travail Voie Mâle au sein de l'interprofession a été mis en place à la demande de la FNB. Ce groupe de travail s'appuie sur les objectifs du plan-filière notamment celui d'atteindre 30% de contractualisation sur l'ensemble des catégories en 2023. : Pour se faire, des pistes de travail ont déjà été validées : (1) Améliorer la visibilité du marché via l'élaboration d'un indicateur de mise en place, (2) Renforcer les débouchés valorisants en France et à l'export et (3) Sécuriser économiquement la voie mâle en adéquation avec l'offre demande.
Ces axes de travail ne pourront réussir, ensuite sur le terrain, que par la volonté des opérateurs à contractualiser, et à évoluer dans leur modèle de commercialisation!

FOCUS

Ce jour, s'ouvre pour le plan de relance les téléprocédures pour les mesures suivantes :
- **Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique**
- **Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique**

Pour accéder à la plateforme de téléprocédure ouverte par FranceAgrimer, cliquez dès à présent sur le lien suivant :
https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE
Les détails de chaque mesure y sont présentés.

EN REGION

En fin d'année 2020, après des semaines de stabilisation, puis de résorption, les surstocks de jeunes bovins, accumulés depuis le mois de mars, étaient estimés à 3900 têtes en France. Ceci représente moins de 0,3 semaine d'abattage (12500 JB en moyenne/semaine d'abattage) cumulés sur une période de 40 semaines.
Le surstock français est donc quasiment résorbé. Il y a cependant des différences entre régions, avec en particulier la Nouvelle-Aquitaine qui concentre la majorité de ces animaux.

FAIT DE LA SEMAINE

Au vu des restrictions sanitaires, l'Assemblée générale de la FNB se déroulera en visioconférence en 2021. Elle se déroulera le 3 février, de 10h à 12h30, sous un format comprenant les comptes de résultats, ainsi que la présentation du rapport d'activité. Au vu des événements sur l'année 2020, le thème développé par la FNB pour ce rapport d'activité est #RétablissonsLesVérités! Pour une organisation optimale, il est demandé à l'ensemble des départements de s'y inscrire.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

-3 900

C'est l'état du « surstock » en Jeune Bovin au 20 décembre 2020 en France. Cet indicateur montre donc qu'il n'y a depuis la fin d'année plus de stock d'animaux dans les fermes pour cette catégorie. Malgré cette dynamique dans les abattages, les cotations ne suivent pas : on note que le JB R sur la semaine 52, n'a gagné que 1 seul centime par rapport à la semaine précédente!!! Le JB R a même une cotation 6% en dessous de celle de 2019 la même semaine!

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

CALEXY

**Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
443 623 756 RCS DIJON**

Modification des dirigeants

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 11/12/2020, il résulte qu'il a été pris acte de la démission de Madame Mélanie PERROT de son mandat de Directrice Générale à compter du 15/10/2020 et qu'il a été décidé de ne pas la remplacer.

Pour avis, le Président

AL210129211

JASON INDUSTRIES

**Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
479 524 480 RCS DIJON**

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 11/12/2020, il résulte que l'Assemblée a pris acte de la démission de Madame Mélanie PERROT de son mandat de Directrice Générale à compter du 15/10/2020 et qu'il a été décidé de ne pas la remplacer.

Pour avis, le Président

AL210129212

GABS

**Société par actions simplifiée
au capital de 960 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
445 356 017 RCS DIJON**

Modification des dirigeants

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 11/12/2020, il résulte qu'il a été pris acte de la démission de Madame Mélanie PERROT de son mandat de Directrice Générale à compter du 15/10/2020 et qu'il a été décidé de ne pas la remplacer.

Pour avis, le Président

AL210129216

SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER D'AMENDEMENT ET DE CONCASSAGE

**Société par actions simplifiée
au capital de 562 320 euros
Siège social : RD 115 J
21700 VILLERS LA FAYE
017 251 125 RCS DIJON**

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 11/12/2020, il résulte que l'Assemblée a pris acte de la démission de Madame Mélanie PERROT de son mandat de Directrice Générale à compter du 15/10/2020 et qu'il a été décidé de ne pas la remplacer.

Pour avis, le Président

AL210129217

INDREXT

**Société par actions simplifiée
au capital de 770 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
448 310 664 RCS DIJON**

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 11/12/2020, il résulte que l'Assemblée a pris acte de la démission de Madame Mélanie PERROT de son mandat de Directrice Générale à compter du 15/10/2020 et qu'il a été décidé de ne pas la remplacer.

Pour avis, le Président

AL210129220

NOMINATION

COOPERATIVE ARTISANALE DU SANITAIRE DE L'ELECTRICITE ET DU CHAUFFAGE – CASEC

SA à capital variable au capital de fondation de 136 000 €, domiciliée 7 route des Essarts 21600 FENAY, immat. RCS DIJON 535 178 016 : Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 03/06/2020, il résulte que : M. Maxime VAILLAUT, demeurant 32 rue des Pins 21120 IS-SUR-TILLE a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de M. David BAUBICHET, Président démissionnaire.

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 12/10/2020, il résulte que :

- la société TRINEO, dont le siège social est au 61 avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE, représentée par sa gérante, Mme Alice MORISOT, a été nommée en qualité d'administrateur, en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de la société EURL AQUA THERMIC, démissionnaire.

- la société BOURGOGNE GEOTHERMIE, dont le siège social est au 5 rue Claude Proteau 21110 GENLIS, représentée par son gérant, M. Christophe CONREAUX, a été nommée en qualité d'administrateur, en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de la société AI-P2C, démissionnaire.

- la société GODIN ARNAUD, dont le siège social est au 7 route de Longcochon Zone Artisanale 39250 NOZEROY, représentée par son gérant, M. Arnaud GODIN, a été nommée en qualité d'administrateur, en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de la société MONTANT CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION SOLAIRE, démissionnaire.

Pour avis.

AL210129197

DBOX

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 15 Rue Haute -
21220 COLLONGES LES BEVY
449 693 480 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30/11/2020, il a été décidé : - de la nomination en tant que Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean Marie ANDRE, 9 rue Faltans ZA les Près Chalots BP 47 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE, pour une durée de 3 exercices venant à expiration lors de la réunion de l'associée unique d'approbation des comptes clos le 30 novembre 2022 qui se tiendra en 2023 ; - de la nomination en tant que Commissaire aux comptes suppléant de la société AGILIANCE AUDIT, 2 rue de la Croix de Mission 25660 SAONE, pour une durée de 3 exercices venant à expiration lors de la réunion de l'associée unique d'approbation des comptes clos le 30 novembre 2022 qui se tiendra en 2023. Pour avis le Gérant

AL210129218

CESSION DE PARTS

ETUDE DE MAÎTRES CLÉMENT DE LEIRIS ET XAVIER BLANQUINQUE, NOTAIRES ASSOCIÉS À GEVREY-CHAMBERTIN (CÔTE D'OR), 39 RUE DES BARAQUES.

MODIFICATIONS SOCIALES

Société concernée : COLLET PAYSAGE, société à responsabilité limité, au capital de 40.000,00 €, ayant son siège social à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 1 F rue du Point du Jour, RCS DIJON n°429033202.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Xavier BLANQUINQUE, Notaire à GEVREY-CHAMBERTIN, le 23 décembre 2020, il a été constaté la cession de parts de ladite société au profit de la HOLDING THOMAS GUILLON, avec démission de M. Yves ROYER de ses fonctions de gérant.

Et nomination de M. Thomas GUILLON domicilié à MARSANNAY-LA-COTE (21160) 17 rue du rocher en qualité de seul et unique gérant de la société. Les effets de ladite cession sont reportés au 01/01/2021.

Pour avis,

Le Notaire

AL210129209

ETUDE DE MAÎTRES CLÉMENT DE LEIRIS ET XAVIER BLANQUINQUE, NOTAIRES ASSOCIÉS À GEVREY-CHAMBERTIN (CÔTE D'OR), 39 RUE DES BARAQUES.

MODIFICATIONS SOCIALES

Société concernée : JARDINONS POUR VOUS, Société par actions simplifiée Unipersonnelle, au capital de 5000 € avec siège social à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 1 F rue du Point du Jour RCS DIJON n°519010250.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Xavier BLANQUINQUE, Notaire à GEVREY-CHAMBERTIN, le 23 décembre 2020, il a été constaté la cession de parts de ladite société au profit de la HOLDING THOMAS GUILLON, avec démission de M. Yves ROYER de ses fonctions de Président et nomination de M. Thomas GUILLON domicilié à MARSANNAY-LA-COTE (21160) 17 rue du rocher en qualité de nouveau Président. Les effets de ladite cession sont reportés au 01/01/2021.

Pour avis,

Le Notaire

AL210129210

TRANSFERT DE SIÈGE

BECCARIA

**SCI au capital de 500 €
Siège social : 14 Rue Robert Giraudineau
94300 VINCENNES
807786793 RCS de CRETEIL**

Par AGE du 18/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Rue Chaume Morisot 21140 VILLENEUVE SOUS CHARIGNY, à compter du 18/12/2020.

Gérance : LOUIS VELUT 2 Rue Chaume Morisot 21140 VILLENEUVE SOUS CHARIGNY

Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de DIJON

AL210129186

SODIPAL 21

Par délibération du 21 décembre 2020, la collectivité des associés de la société SODIPAL 21, SAS au capital de 80.000 €, dont le siège social est PLOMBIERES-LES-DIJON (21370) – Rue du Moulin, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°438 782 732, a décidé du transfert du siège social à SOMBERNON (21540) - Treutaule - Route de Remilly, à compter de ce jour et de modifier, en conséquence, l'article 4 des statuts. Mention sera faite à RCS de DIJON. Pour avis.

AL210129190

AKIMO

**SCI au capital de 1000 €
Siège social : 5-7 Avenue Du Général De Gaulle
94160 ST MANDE
838199313 RCS de CRETEIL**

Par AGE du 18/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Rue Chaume Morisot 21140 VILLENEUVE SOUS CHARIGNY, à compter du 18/12/2020.

Gérance : LOUIS VELUT 2 Rue Chaume Morisot 21140 VILLENEUVE SOUS CHARIGNY

Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de DIJON

AL210129193

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL MARECHAL BERNARD ET EMILIE

EARL au capital de 263 595 euros, siège social : La Croisée 21390 BRAUX,408 311 371 RCS DIJON, AGE du 28/11/2020 : augmentation capital social de 26 370 euros, AM : 263 595 euros, NM : 289 965 euros à effet du 01/11/2020. Pour avis

AL210129149

NVSO

**Société civile Au capital de 500 euros
porté à 1 500 euros
Siège social : 30 Rue Charles Brifaut
21000 DIJON
882 280 191 RCS DIJON**

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 13/11/2020 que le capital social a été augmenté de 1 000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cents (500) euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille cinq cents (1500) euros. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis La Gérance.

AL210129176

LES OPALINES SANTENAY

**SARL au capital social de 70 432 Euros
Siège social : 6 avenue des Sources
SIREN 379 386 345 R.C.S. DIJON**

Le 16/11/2020, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 429 568 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société pour le porter à 500 000 euros.

Pour avis.

AL210129181

AUGMENTATION DU CAPITAL

**DIJON PIECES AUTOMOBILES
SAS au capital de 20 000 euros
porté à 150 000 euros
Siège social : 20 rue Aristide Briand
21300 CHENOVE
753 575 968 RCS DIJON**

Du procès-verbal de l'AGE du 22/12/2020, il résulte que le capital social a été augmenté de 130000 euros par incorporation de réserves. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt mille (20 000 euros). Il est divisé en 2.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 150 000 euros.

Il est divisé en 2.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de soixante-quinze (75) euros chacune.

POUR AVIS

AL210129184

EARL RAPHET GERARD

**Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
porté à 1 000 000 euros
Siège social : 25 Route des Grands Crus,
21220 MOREY ST DENIS
439 728 494 RCS DIJON**

Avis

L'AGE réunie en date du 15-12-2020 a décidé d'augmenter le capital social de 600 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à quatre cent mille (400 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million euros (1 000 000 euros). Pour avis. La Gérance

AL210129189

NVSO

**Société civile Au capital de 500 euros
porté à 1 500 euros
Siège social : 30 Rue Charles Brifau
21000 DIJON
882 280 191 RCS DIJON**

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 13/11/2020 que le capital social a été augmenté de 1 000 euros par voie d'apport en nature.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.Ancienne mention :Le capital social est fixé à cinq cents (500) euros.Nouvelle mention :Le capital social est fixé à mille cinq cents (1500) euros. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis La Gérance

AL210129206

JECI

**SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 4 Rue Bartet 21110 FAUVERNEY
790 184 147 RCS DIJON**

L'AGE du 7/12/2020 a décidé d'augmenter le capital social de 95 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, le portant de 5 000 euros à 100 000 euros et de modifier en conséquence les statuts. Modification au RCS de DIJON.

AL210129207

PARK+

**SARL au capital de 5 232 000 € €
Siège social : 36 rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT-APOLLINAIRE
RCS DIJON 481832400**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 19/11/2020 , il a été décidé de réduire le capital social pour le porter de 5 232 000 € € à 2988564 € € à compter du 19/11/2020 . Modification au RCS de DIJON.

AL210129222

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
À LA RÉVISION GÉNÉRALE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE LUX
du lundi 4 janvier 2021 à 09h00
au vendredi 5 février 2021 à 12h00**

Par arrêté du Maire de Lux du 30 novembre 2020, il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lux.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs du lundi 4 janvier 2021 à 9h00 au vendredi 5 février 2021 à 12h00.

Par décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne – Franche-Comté, la révision générale du PLU de Lux a été soumise à évaluation environnementale. Elle est intégrée au dossier d'enquête.

Les avis de l'Autorité environnementale et des personnes publiques associées ainsi que la note en réponse de la commune sont inclus dans le dossier d'enquête.

Le Président du tribunal administratif de Dijon a désigné M. Alain DUROUX, Ingénieur territorial en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique déposé à la mairie de Lux aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le lundi de 14h00 à 17h00, le mercredi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de la commune : www.mairie-lux21.fr,

- sur le site dédié à l'enquête : www.registredemat.fr/plu-lux21 – registre dématérialisé n°506,

- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Lux aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Lux.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur déposé en mairie,

- sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête : www.registredemat.fr/plu-lux21,

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, enquête publique - révision du PLU de Lux, mairie de Lux, 21120 Lux.

- par courrier électronique : plu-lux21@registredemat.fr.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir le public à la mairie de Lux aux jours et heures suivants :

-mercredi 06 janvier 2021 de 14h00 à 17h00,

- vendredi 15 janvier 2021 de 16h00 à 19h00,

- lundi 25 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,

- samedi 30 janvier 2021 de 9h00 à 12h00.

Les gestes barrières devront être respectés : venir avec son propre stylo, port du masque obligatoire, présence d'une seule personne à la fois dans la pièce de consultation, gel hydroalcoolique sur les mains avant et après l'entretien, respect des distances de sécurité.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra dans un délai d'un mois son rapport, ses conclusions et son avis à M. le Maire de Lux. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lux.

Le projet de révision générale du PLU de Lux pourra être modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées ainsi que du rapport, des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur.

AL210129115

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

**information préalable :
article 1397 alinéa 3 du Code civil**

Suivant acte reçu le 21/12/2020 par Me Arielle BONNOTTE, notaire au sein de la S.A.S. « JOUFFROY NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON (21000) 43 rue Devosge, Monsieur Mathieu Joël REPEC et Madame Aurélie Dominica Yvonne VALERY demeurant ensemble 57 route de Langres, 21120 TIL CHATEL, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MARCILLY SUR TILLE (21120) le 31/08/2013, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil. Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice à Maître Arielle BONNOTTE, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance. Pour avis.

AL210129201

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux

Madame **Michèle, Marcelle, Suzanne COUSIN**, retraitée, épouse de Monsieur Michel, Paul, Armand GAUDIN, demeurant à QUETIGNY (21800), 14, place Centrale.

Née à CREANCEY (52120), le 11 juin 1942.

De nationalité Française.

Et

Monsieur **Michel, Paul, Armand GAUDIN**, retraité, époux de Madame Michèle, Marcelle, Suzanne COUSIN, demeurant à QUETIGNY (21800), 14, place Centrale.

Né à ARC EN BARROIS (52210), le 9 mai 1940.

De nationalité Française.

Initialement soumis au régime de la communauté légale de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de CREANCEY (52120), le 23 novembre 1959 ; mais ayant adopté le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Louis HUGNIN notaire à CHENOVE (21300), le 9 avril 1976, homologué par le tribunal de grande instance de DIJON (21000), le 3 janvier 1977.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Romain BRUCHON, notaire à DIJON, le 23 décembre 2020.

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Romain BRUCHON, notaire à DIJON (21000), 16 Avenue Victor Hugo.

Pour avis et mention.

Me Romain BRUCHON

AL210129203

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 04/01/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BAUBIGNY :

Domaine viticole constitué d'un ensemble de bâtiments d'habitation et d'exploitation - Vignes en AOC BHCB Rouge et Blanc, Aligoté, Côteaux Bourguignons (pour 11ha 26a 01ca) – Terres - Vergers et Truffière.

Vignes en cours de certification AB (N+2) et engagées par contrat d'approvisionnement auprès de la Cave des Hautes Côtes jusqu'au 31/12/ 2023.

+ Ensemble du parc matériel à reprendre.

Classification d'urbanisme : Les parcelles sont situées en zone A et N du PLU de la commune de BAUBIGNY, à l'exception des parcelles ZK 305,307 classées en zone U.

22 ha 85 a 83 ca - En aubere: ZK-42(A)- 42(B)- 43(J)- 43(K)- 44[F1]- 44[F2]- 48-270[45][F1]-270[45][F2]- 271[45] - Enheignot: ZK-121(J)- 121(K)- 136(AJ)- 136(AK)- 136(B)[F1]- 136(B)[F2]- 136(C)[F2]- 136(C)[F3] - En creot: ZK-91-106(K)- 106(L)- 106(M)-106(J)[F1]- 106(J)[F2] - La terre qui vire: ZC-36(A)- 36(B) - Les chetifs champs: ZC-4[P1]- 4[P2] - Sous le puits: ZK-305[299]-3 07[299] - Sur evelle: ZH-37(A)- 37(B)

BEIRE-LE-CHATEL: Terre - Parcelle libre après récolte 2021 - Classification : PLU zone A

1 ha 39 a 50 ca - En la ruelle de beze: ZE-37(J)- 37(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25/01/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210129227

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS

**SASU LF SERV'IS
au capital de 5 000 euros
Siège social : 30 Rue des Champs - 21260 SELONGEY
842 769 465 RCS DIJON**

Aux termes de décisions de l'associé unique en date du 12/08/2020 :

- M. Fabrice LECOMBLE, demeurant 30 Rue des Champs - 21260 SELONGEY a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Karine LECOMBLE, démissionnaire, à compter du 12/08/2020 et pour une durée indéterminée. L'art. 15 a été supprimé en conséquence

- il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de broyage de végétaux, entretien de jardins et prairies, gyrobroyage, petits travaux de bricolage (hors activités réglementées) et la participation de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social et de modifier l'article 2 des statuts

Pour avis

Le Président

AL210129174

GAEC DU PARADIS

**Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 76 480,00 euros
Siège social : 10 rue Haute
21450 POISEUL-LA-VILLE ET LAPERRIERE
RCS DIJON 317 326 882**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/12/2020, la collectivité des associés a :

- Constaté la démission de M. Adrien SOYER de ses fonctions de co-gérant au 15/12/2020 et décidé de ne pas procéder à son remplacement ; la société étant désormais gérée par M. Max SEGUIN et Mme Claire SEGUIN, déjà gérants.

- Décidé la transformation du GAEC en EARL au 15/12/2020, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société a été préalablement modifié. Il devient désormais : « l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime ». Son siège social et sa durée ne sont pas modifiés. Sa dénomination sociale devient : « EARL DU PARADIS » au lieu et place de « GAEC DU PARADIS ». Le capital social reste fixé à 76 480 euros, divisé en 4 780 parts sociales de 16 euros chacune.

Pour avis. La Gérance.

AL210129180

SARL ALMEIDA

Société à responsabilité limitée au capital de 10000 euros - Siège social : Zone d'Activités «Les Nouratons» 21490 RUFFEY LES ECHIREY RCS DIJON 752 927 806 : l'AGE en date du 16.11.2020 a décidé de remplacer à compter du 16.11.2020 la dénomination sociale «SARL ALMEIDA» par ELDER CONSTRUCTIONS et de modifier Art.3 des statuts. Pour avis La Gérance

AL210129191

SOCIETE MECANIQUE DE PRECISION SOMEPRE

**Société par actions simplifiée
au capital de 21 045 euros
Siège social : Les Granges Hautes,
21130 AUXONNE
SIREN 347574519 RCS DIJON**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 01/12/2020, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en entreprise uniperson-

nelle à responsabilité limitée à compter du 01/12/2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 21 045 euros.

Transmission des parts sociales : La cession des parts de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à agrément.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Christophe JEANVOINE demeurant 48 rue de Saint-Vit, 25410 MERCEY-LE-GRAND. Pour avis. Le Président

AL210129195

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FERM'ENERGIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Ferme de FLACEY
21500 FRESNES
518 452 636 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de «réalisation de travaux agricoles de toute nature exécutés pour le compte de tiers ainsi que la location de matériels agricoles», et de modifier l'article 2 des statuts.

AL210129208

SCP MENDEL – VOGÜÉ ET ASSOCIÉS

Aux termes d'un acte valant décisions collectives des associés du 1er novembre 2020, il résulte que la collectivité des associés de la société SCP MENDEL – VOGÜÉ et Associés, SCP d'Avocats au capital de 220.000 € dont le siège est à DIJON (21000) - 14 bis, rue de la Poste, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 817 427 446, a décidé d'augmenter le capital social de 10.000 €, pour le porter de 220.000 € à 230.000 €, au moyen d'un apport en nature comprenant tous les droits mobiliers corporels et incorporels dépendant d'un fonds d'exercice libéral appartenant à Maître Inès PAINDAVOINE, en sa qualité d'Avocat, évalué à 14.500 €. La société ayant la jouissance dudit fonds à compter du 1er janvier 2021. Les articles 10 et 12 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention du capital : 220.000 € ;

Nouvelle mention du capital : 230.000 € ;

Aux termes de cette même décision, il a été décidé d'adjoindre à la gérance, Maître Inès PAINDAVOINE, demeurant à TALANT (21240) – 8, allée Marcelle Pardé, en qualité de co-gérante de la Société, sans limitation de durée, et à compter du 1er janvier 2021. Mention sera faite au RCS DIJON. Pour Avis.

AL210129225

SCI PHIRAINE

Société civile immobilière
au capital de 152,45 €
3 rue de la Loyère
21250 VILLY LE MOUTIER
381505775 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale en date du 21 décembre 2020 :

-il a été constaté le décès de Mme Martine LE BLOCH née RUIZ, gérante, survenu le 4 juin 2020, et il a été décidé de nommer en qualité de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe BEAUMIER demeurant à RUEIL-MALMAISON (92500) 12 rue de la Melonnière.

- il a été décidé le transfert du siège social de BEAUNE (21200) Le Jardin des Templiers, 4 rue Jacques de Molay, à VILLY LE MOUTIER (21250) 3 rue de la Loyère.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

Le gérant

AL210129226

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

3 Impasse des Tourmalines
44300 Nantes

ECIG EST DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 57 Avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
RCS DIJON 823 092 457

CHANGEMENT DE GERANT

Par procès verbal de décisions du 30/10/2020, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Sébastien REMPP de ses fonctions de gérant et nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 01/11/2020 M. Tony SAVIN demeurant 14 Quater Rue des Campanules 34070 MONTPELLIER

AL210129185

INTUI'TIF - IMAGINE

SARL au capital de 8000 €
Siège social : 12 rue Poterne
21200 BEAUNE
488 979 022 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Par décision en date du 21/12/2020, les associés ont pris acte de la démission de Madame Virginia ROCHA de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour.

Pour insertion

AL210129194

PASSION DES TERROIRS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 21700 PREMEAUX PRISSEY
443 814 124 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 25 novembre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Pascale RION de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveaux gérants, Monsieur Christophe RION, demeurant 51 bis Grande Rue, 21700 QUINCEY et Monsieur Olivier RION, demeurant 17 B RD 974, 21700 PREMEAUX PRISSEY, pour une durée illimitée à compter du même jour.

Pour avis

La Gérance

AL210129230

NON DISSOLUTION

GABS

Société par actions simplifiée
au capital de 960 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
445 356 017 RCS DIJON

Avis de Non Dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 11/12/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président

AL210129146

JASON INDUSTRIES

Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
479 524 480 RCS DIJON

Avis de Non Dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 11/12/2020, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président

AL210129147

LEADSEEKER

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Chez Monsieur DOREY -
20 Rue de Cirey,
Patio Kiriel, Bâtiment E - 21000 DIJON
R.C.S. DIJON 753 793 397

Modifications diverses

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le Gérant statuant en application de l'articleL.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au RCS de Dijon

AL210129160

ADTMED

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8, Boulevard de Brosses
21000 DIJON
852 136 720 R.C.S. DIJON

Avis

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2020, l'associé unique n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la société par application des articles L 227-1 alinéa 3 et L 225-248 du Code de Commerce. Pour avis.

AL210129177

BUSINESS DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 16 rue Sainte Marguerite,
21200 BEAUNE
834 769 747 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 30 octobre 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

Le Président

AL210129198

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DU CHENE

EARL DU CHENE au capital de 60 842 euros, siège social 1 Route de Grenant, 21540 GRENANT LES SOMBERNON, 323 562 520 RCS DIJON, décisions du 03/12/2020 : dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : M. Daniel MERCUZOT (1 Route des Grenant 21540 GRENANT LES SOMBERNON), siège liquidation au siège social. Pour avis.

AL210129156



PROGEST CONSULTING

PROGEST CONSULTING
SAS en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège social :
37 A Avenue Françoise Giroud Parc Valmy,
21000 DIJON
Siège de liquidation :
16 av.Charles de Gaulle 21220 BROCHON
429 468 051 RCS DIJON

Le 21 décembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Daniel JEANROCH, demeurant 16 av.Charles de Gaulle, 21220BROCHON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 16 av.Charles de Gaulle 21220 BROCHON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Pour avis.

AL210129178

JARDIN PAR NATURE

SARL unipersonnelle en liquidation, au capital de 7000€, rue des vignes hautes 21410 Prâlon, 530391440 RCS Dijon

L'A.G.E. a approuvé le 20 décembre 2020 les comptes de liquidation, donné quitus à la gérante liquidatrice Pascale Corbin-Kurtz demeurant rue des vignes hautes 21410 Prâlon pour sa gestion, l'a déchargée de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 20 octobre 2020. Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL210129188

SCI LES BRUYERES

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524.49 €
Siège social : 8 Rue Elsa Triolet
21500 - MONTBARD
393 757 265 R.C.S DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Florent PIROCHE, demeurant 11 Rue Charles Avril - 71210 - MONTCHANIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue Charles Avril - 71210 - MONTCHANIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL210129224

CUMA DU RIOT - 21140 GENAY

N° d'agrément : 21/80/383
RCS Dijon : 319 214 763

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA DU RIOT à compter du 22 décembre 2020, et désigné aux fonctions de liquidateurs :

M. Max LENORMAND domicilié à 21460 JEUX-LES- BARD

M. Robert LABIE domicilié à 21140 GENAY

Lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mairie – 21140 GENAY, Siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

Les Liquidateurs :

Max LENORMAND et Robert LABIE

AL210129228

LA BOUTIQUE DE BACCHUS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : rue des Cras
21190 NANTOUX
478 248 156 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Maurice JORLAND, demeurant 4 Grande Rue - 21340 MOLINOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 4 Grande Rue - 21340 MOLINOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL210129229

AVIS DE CONSTITUTION

SARL 2T CONSEIL
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 03/12/2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination HOLDING ROSE

Forme : société par actions simplifiée

Capital social : 1 000 € répartis en 1 000 actions de 1 € de valeur nominale unitaire,

Siège social : 8 ruelle Ecornée 21210 SAULIEU

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet social : prise de participation dans toute entreprise ou société et la gestion de ces participations, participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, soit seul, soit avec des tiers, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux et de fusion de sociétés,

Elle peut réaliser toutes les opérations et activités accessoires qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et à son développement et notamment la fourniture de prestations de services, d'assistance administrative, financière, technique et juridique aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Président : Mme Carole ROSE demeurant au 8 ruelle Ecornée 21210 SAULIEU

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis,

AL210129102

CMV IMMO

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SCI immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « CMV IMMO «, au capital de 2.000 € constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social est à DIJON (21000) - 13 B, rue Arthur Rimbaud, ayant pour objet : l'achat, la vente, la construction, la gestion et la location de tous biens immobiliers ; l'acquisition et la gestion de titres de participation et de toutes valeurs mobilières ou immobilières ; dont les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont les premiers co-gérants sont M. Vincent MARTIN et Mme Catherine CHARROPPIN, épouse MARTIN, demeurant tous deux à DAIX (21121) – 15, rue des Alisiers, désignés statutairement pour une durée illimitée.

AL210129182

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20 décembre 2020, il a été constitué pour une durée de 99 années, une Société Civile, dénommée SAINTE CATHERINE, au capital de 112.000,00 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social a été fixé à ARCEAU (21310), route de la Chapelle.

Ayant pour objet :

- la propriété, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourra devenir propriétaire,

- l'acquisition, la détention et la gestion de valeurs mobilières et de produits financiers, la souscription et la détention de produits d'assurance et ou de capitalisation.

Toute transmission de parts à des personnes non associées doit être agréée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des trois/quarts du capital social.

Mesdemoiselles Jeanne et Madeleine JOUFFROY demeurant à ARCEAU (21310), route de la Chapelle ont été désignées en qualité de gérantes.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour Avis

La gérance

AL210129175

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

SCI « DAVL »

Suivant acte reçu par Maître Pascale CARILLON, Notaire associé à IS-SUR-TILLE (Côte d'Or), 31 Bis rue François Mitterrand, **le 21 décembre 2020**, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

DENOMINATION : DAVL

SIEGE SOCIAL : IS-SUR-TILLE (21120), 21 rue François Mitterrand

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

OBJET : L'acquisition, la construction, la restauration, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens et droits immobiliers, la gestion et l'exploitation, notamment par location, bail ou autrement, d'immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle sera devenue propriétaire par suite d'apport, d'achat ou de construction, la mise à disposition desdits biens et droits immobiliers, y compris à titre gratuit, au profit des associés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, l'aliénation du ou des immeubles appartenant à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

CAPITAL SOCIAL : 900 €, apports en numéraire.

GERANCE : Monsieur **David LEGELEY, demeurant à CHAIGNAY (Côte d'Or), 8 Rue du Puits Chirot.**

CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés.

L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Me CARILLON

AL210129187

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 21/12/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

VALREA INTERIM

Siège social : 18 Rue Colbert 21600 LONGVIC

Capital : 80000 €

Activités principales : la société a pour objet en france et à l'étranger, directement ou indirectement : la fourniture de prestations de services et la mise à disposition de personnels intérimaires auprès de professionnels, de particuliers, et toutes activités s'y rapportant de nature à favoriser le but poursuivi par la société, son développement et son extension. toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Durée : 99 ans

Gérance : M. JOUVE ROMAIN 95 Impasse Des Tulipes 30260 QUISSAC

Immatriculation au RCS de DIJON

AL210129192

ACTIGEST S.A.R.L

HCP GROUP

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FENAY du 22 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : HCP GROUP

Siège : RUE DU MOULIN DES ETANGS, 21600 FENAY

Durée : zéro ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Gestion de titres ; Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, communication, formation professionnelle, audit, destiné aux entreprises, personnes physiques ou morales, de la conception à la mise en œuvre ; Toutes activités de marchand de biens immobiliers, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de leur revente; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens de l'art 1831-1 et suivants du code civil ainsi que toutes opérations de maitrise d'½uvre et de construction vente ; Location d'avions ; Photos aériennes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christophe PRONOT, né à Dijon, le 13/02/1985, de nationalité française, demeurant 7 rue de l'Abbaye de Fontenay, 21240 TALANT

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON

POUR AVIS Président

AL210129196

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à THOREY SOUS CHARNY du 23 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AURELIEN FEBVRE BOURGOGNE AUXOIS

Siège social : 18 Bis Grande Rue - Hameau de Villeneuve, 21350 THOREY SOUS CHARNY

Objet social : Toutes activités de conseil en agriculture/viticulture ; Toutes activités d'expert technique auprès de compagnies d'assurances ;

Toutes activités d'½nologie, d'apporteur d'affaires, de vente de produits aux acteurs de la filière agricole ;

L'exploitation de tous immeubles ruraux qui pourront être pris à bail par la société ou acquis par elle. Toutes activités de vinification et d'élevage du vin ;

L'exploitation de tous fonds de négoce et vente de vins tranquilles et pétillants, spiritueux et toutes boissons alcoolisées ou non, en France et à l'étranger, en gros, demi-gros et détail, ainsi que toutes opérations de commission et de courtage et tous travaux agricoles ;

Toutes activités d'hébergement, de gîtes, d'organisation de séjours et de vente de produits régionaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 20 000 euros

Gérance : Auréli20en FEBVRE, demeurant 18 Bis Grande Rue - Hameau de Villeneuve, 21350 THOREY SOUS CHARNY, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL210129202

AVIS DE CONSTITUTION

ECO BÂTIR
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 13, rue de Revaut
21490 SAINT-JULIEN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-JULIEN du 24/12/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : ECO BÂTIR ; Siège social : 13, rue de Revaut - 21490 SAINT-JULIEN ; Objet social : L'activité de marchand de biens : l'achat, la vente, la gestion (y compris sous forme de location) et l'administration de tous biens immobiliers et mobiliers, droits réels, fonds de commerce, parts et actions de sociétés, directement ou en participation, ainsi que la création de toutes filiales ... ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 5.000 euros ; Gérance : Sébastien PERROT demeurant 13, rue de Revaut - 21490 SAINT JULIEN ; Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis, la Gérance.

AL210129213

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 30/12/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

AUTO STAR 21

Siège social : 10, Rue Antoine Becquerel 21300 CHENOVE

Capital : 1000 €

Activités principales : mécanique et carrosserie ainsi qu'achat, vente et location de véhicules sans chauffeur et service carte grise.

Durée : 99 ans

Gérance : M. BESSISSA Lazhar 2, Rue Des Glycines 21120 IS-SUR-TILLE

Immatriculation au RCS de DIJON

AL210129215

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 28 décembre 2020, reçu par Maitre Frédéric

LABOUR, notaire à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (Essonne), 128 avenue Gabriel Péri, il

a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SOCIETE CIVILE LES RUCES

Objet: L'acquisition et la gestion à des fins patrimoniales de toutes participations ou valeurs

mobilières ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et

valeurs mobilières ; L'acquisition à des fins patrimoniales de tous biens immobiliers, la location

d'immeubles, en France ou à l'étranger ; L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement,

par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et

généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, POUNU que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social: Parc d'activités des Essarts 6 route de Chevigny, 21600 OUGES

Capital: TROIS MILLE EUROS (3 000,00 EUR)

Durée: 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON

Cession de parts: Clauses d'agrément

Gérance: Monsieur Jean-Pierre RUFFIER-LANCHE, demeurant au RAINCY (93340), 8 Allée de Bellevue

AL210129221

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts du 11/12/20 est constituée la Société suivante :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle DENOMINATION : GROUPE EMPIRE ELASS CAPITAL : 1.000 euros ; SIEGE : 14 , rue Jules Ferry à AUXERRE (89000) OBJET : directement ou indirectement, en France ou étranger prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, libérales, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres DUREE : 99 ans a/c de son imma-

triculation ; PRESIDENT : M. Mohamed EL ASSRI , né 15/01/87 AUXERRE (89), dt 37, rue de Laborde à VENOY (89290) ADMISSION AUX ASSEMBLEES : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à une voix

AL210129223

NIÈVRE

DIVERS

DORAPY S.A.

Société Anonyme
au capital de 56.000 €
Siège social :
Domaine de la Motte
58390 DORNES
353 698 178 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal de l'AGOA du 17/08/2020, l'assemblée générale a pris acte de l'expiration des mandats du CAC titulaire, la société SALVAN ET ASSOCIES, SAS et du CAC suppléant la société WOGA, SAS. Ayant constaté que la Société n'a pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un CAC titulaire et d'un CAC suppléant pendant les deux exercices précédents l'expiration des mandats, il a été décidé de ne pas en désigner. Mention en sera faite au RCS de Nevers

Pour avis

AL580129273

DÉMISSION

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

BEMOB
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 6 rue François Archer,
58270 ST BENIN D AZY
832 885 040 RCS NEVERS

Le 14.10.2020, l'AGO a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M Jérôme ROBIN, demeurant 2 rue du Point du Jour 58660 COULANGES LES NEVERS, à compter du même jour, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis.

AL580129231

MENUISERIE DE BOURGOGNE ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 rue François Archer,
58270 ST BENIN D AZY
884 823 592 RCS NEVERS

Modification des dirigeants

Le 14.10.2020, l'AGO a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M Serge LEMMENS, demeurant 24 route d'Imphy 58160 LA FERMETE à compter du même jour, et à décidé de ne pas procédé à son remplacement. L'article 38 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis.

AL580129233

AVIS

BKN
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 57 route de Nevers
58180 MARZY
817 976 657 RCS NEVERS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/12/2020, il résulte que Madame Maud BELIN démissionne de ses fonctions de Directrice Générale à compter du 31/12/2020, sans remplacement.

Pour avis.

AL580129261

CLINIQUE DU CHATEAU DU TREMBLAY

SAS au capital de 119.977,38 €
Siège social :
Le Tremblay (58400)-CHAULGNES
631 880 192 R.C.S. Nevers

L'Associé unique, par décisions du 18/12/2020, après avoir constaté la démission de Mme Nathalie ALQUIER de ses fonctions de Président, a nommé M Stéphane WITCZAK, demeurant à REIMS (51100) 20 rue Pepersack en qualité de nouveau Président.

Le Président

AL580129278

NOMINATION

LA BELLE DE NUIT

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 44 Avenue Du Général De Gaulle
58000 NEVERS
890 522 931 RCS de NEVERS

En date du 10/12/2020, il a été décidé de nommer nouveau directeur général M. OULD TALEB Samir demeurant Chez Mr Hamou Mustapha, 30 , Avenue Marcel Legrand 93150 LE BLANC MESNIL à compter du 10/12/2020

Mention au RCS de NEVERS

AL580129238

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

AGREGATS DU CENTRE
SAS au capital social de 650 000 Euros
Siège social : 60, rue Voltaire -
ZI des Chamonds
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 350 556 460

Par décision du 22.12.2020, L'Associée unique a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société EIRL BOUVEAU sise à BOURGES, Cher, 18, rue Michaël Faraday (RSEIRL BOURGES 398 608 745) et commissaire aux comptes suppléant, la société CPB AUDIT sise à Nevers, Nièvre, 12 Bis, rue Achille Millien (RCS NEVERS 521 318 170) en remplacement des sociétés CHD AUDIT AUVERGNE RHONE-ALPES et DESFORGES Pierre.

Pour avis.

AL580129245

SOYEZ FRERES

Société anonyme
au capital de 838.350 €
Siège social :
Usine de la Bertine
58220 DONZY
671 880 227 R.C.S. Nevers

Le Conseil d'administration du 7 septembre 2020 a pris acte du décès de Mr Gérard SOYEZ, coopté Mr Frédéric SOYEZ 90 avenue Mozart 75016 Paris en qualité d'administrateur et nommé Mme Marie-Christine SOYEZ le Chêne Brun 58440 La Celle sur Loire en qualité de présidente du Conseil d'Administration.

AL580129246

LE MANOIR DU MORVAN

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : Manoir de Bezolles – Lieudit Bezolles – 58110 SAINT PEREUSE
829 930 056 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGOA du 07/12/2020, les associés ont décidé de nommer à compter du 01/01/2021 M. Bruno DIERCKENS dt à SAINT PEREUSE (58) – Lieudit Bézolles aux fonctions de Président de la société en remplacement de Mme Dominique DIERCKENS démissionnaire.

AL580129275

TRANSFERT DE SIÈGE

SECURIMO

Société par Actions Simplifiée à associée unique Au capital de 79 800 euros Siège social : 21, Rue de la Poste 58210 CHAMPLEMY 349 733 774 RCS NEVERS Suivant décisions extraordinaires de l'associée unique en date du 2 novembre 2020, il résulte que le siège social est transféré à DARDILLY (69570) 59, Chemin du Moulin Carron, à compter du 2 novembre 2020. L'article 4 des Statuts Siège social est modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de LYON. Pour avis, le représentant légal.

AL580128958

SOCIETE CIVILE LEBURO

SC au capital de 1000 €
Siège social :4 Impasse André Marie Ampère,
58640 Varennes-Vauzelles
430 239 319 RCS de Nevers.

L'AGE du 26/11/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 1 Rue du Puits du Bourg, 58000 Nevers, à compter du 26/11/2020.Mention au RCS de Nevers

AL580129196

INDESUR

SARL au capital de 10000 €
Siège social : 3 RUE DU FORT DE LA BRICHE,
93200 Saint-Denis
793 522 129 RCS de Bobigny

L'AGE du 28/12/2020 a décidé de transférer le siège social de la société LIEU-DIT LES CHAPUIS, 58250 TERNANT, à compter du 28/12/2020.Gérant : M. LIMES JULIEN, demeurant 10 rue Jean Macé, 92320 Châtillon.Radiation au RCS de Bobigny et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL580129264

CGE AUTOMOBILES

SARL au capital de 3000 € Siège social : 62 ROUTE DE PARIS 45680 DORDIVES RCS ORLÉANS 799044102 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/08/2020 , il a été décidé de transférer le siège social au 9 RUE FRANCOIS MITTERRAND 58000 NEVERS à compter du 15/08/2020 Gérance : M GHEZZAL LARBI demeurant 342 RUE ROMAIN ROLLAND 77140 NEMOURS . Radiation au RCS de ORLÉANS et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580129270

MODIFICATION DE CAPITAL

REGULAR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 125.024 euros
porté à 349.452 euros.
Siège social : Route de Bourges
58000 CHALLUY
833 840 895 R.C.S. NEVERS

Suivant AGE du 1er décembre 2020, il a été décidé :1) une augmentation de capital social de la somme de 185.600 euros pour le porter à 310.624 euros par l'émission de 11.600 actions nouvelles de 16 euros de nomial chacune, souscrites au prix de 20 euros, prime d'émission de 4 euros incluse, par apport de titres de la société SYLBERNIC;2) une augmentation de capital social d'une somme de 38.828 euros pour le porter à 349.452 euros, par l'élévation de la valeur nominale de chaque action de 16 euros à 18 euros par prélèvement sur le poste « prime d'émission ».Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL580129253

PHARMACIE CENTRALE

Société d'exercice libéral
par actions simplifiée de pharmaciens
au capital de 11 880 euros porté à 8 910 euros
Siège social : 27 Boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
419 387 998 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 1er Septembre 2020 a décidé une réduction du capital social d'un montant maximum de 2970 euros pour le ramener de 11 880 euros à 8 910 euros, par voie de rachat et d'annulation de 297 actions. Le Président a constaté en date du 26 Octobre 2020 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIALAncienne mention : Le capital social est fixé à onze mille huit cent quatre-vingts euros (11 880 euros). ; Nouvelle mention : Le capital social est fixé à huit mille neuf cents dix euros euros (8 910 euros).L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 1er Novembre a pris acte de la démission de Monsieur Laurent Davenne des ses fonctions de directeur général et a décidé de ne pas le remplacer.POUR AVIS. Le Président

AL580129254

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

UNI'VERT PAYSAGE

SARL au capital de 8 000 €
Le Pré de la Route
58320 POUGUES LES EAUX
814 155 131 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/11/2020, a décidé :

- statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
- d'étendre l'objet social à l'activité de fourniture et pose de piscines (coques) et travaux de petite maçonnerie paysagère à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis

AL580129226

MODIFICATIONS STATUTAIRES

BEMOB
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 6 rue François Archer,
58270 ST BENIN D AZY
832 885 040 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 10.11.2020, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale BEMOB par BEMOB MENUISERIE GENERALE ET CONSTRUCTIONS BOIS et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de modifier l'objet social et de conserver uniquement les activités de menuiserie générale et constructions bois et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de transférer le siège social 6 rue François Archer, 58270 ST BENIN D AZY au 28 Grande Route, 58420 ASNAN à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

POUR AVIS. Le Président

AL580129232

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AUTO COMPTOIR DE LA NIEVRE

SARL au capital de 75.000 euros
Siège social : 89 bis rue Jean Jaurès
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
321 678 435 RCS NEVERS

Le 19 décembre 2020, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social au négoce de véhicules légers d'occasion et aux véhicules utilitaires d'occasion.

Pour avis, le gérant J. COLINOT

AL580129239

SCI DU 19 RUE DU MARECHAL LECLERC

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 17/19 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
483563862 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 20 novembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :Madame Sandrine LEMAIRE-BARBEY, demeurant 6 rue Edtih Cavell - 92400 COURBEVOIE pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Viviane COUDERT.Aux termes d'une délibération en date du 20 novembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidéde remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SCI DU 19 RUE DU MARECHAL LECLERC par SAMODA et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.de transférer le siège social du 17/19 rue du Maréchal Leclerc, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE au 17ter route des Sajots 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, La Gérance.

AL580129251

SCI KARAFRANCE

Société Civile au capital de 1.524,49 €
Siège social : Centre Commercial Boissy II
94470 Boissy Saint Léger
394 910 004 RCS Créteil

L'AGE du 16.10.2020 a décidé de transférer le siège social au 931 rue de la Côte Blanche 58600 Garzichy et de nommer en qualité de Cogérante, Mme Yvette ASSOULINE épouse DE OLIVEIRA demeurant 931 rue de la Côte Blanche 58600 Garzichy. Cogérant : M. François DE OLIVEIRA demeurant 931 rue de la Côte Blanche 58600 GarzichyObjet : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente de tous biens et droits immobiliers... Durée : 99 ans. Radiation au RCS de Créteil et réimmatriculation au RCS de Nevers.

AL580129252

FRALIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 240.800 euros
ramené à 198.784 euros
Siège social : 3 rue des Coupes
58170 LUZY
513 658 776 R.C.S NEVERS

En date du 10 novembre 2020, les associés ont voté :- le principe d'une réduction du capital social de la somme de 42.016 euros pour le porter de 240.800 euros à 198.784 euros, par voie de rachat de 2.626 actions d'une valeur nominale de 16 Euros chacune. La réalisation de cette opération a été constatée par le Président le 10 novembre 2020. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.- le transfert du siège social de route de Château-Chinon - ZAC de Bellevue à AUTUN (71400) au 3 rue des Coupes à LUZY (58170). L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Président : Monsieur Frédéric BOULANGER demeurant 3 rue des Coupes à LUZY (58170).DG : Madame Nathalie BOULANGER demeurant 3 rue des Coupes à LUZY (58170).Radiation au RCS de CHALON SUR SAONE et réimmatriculation au RCS de NEVERS.

AL580129256

EXTENSION OBJET SOCIAL

SNC ECOBOISTERRE
Société en nom collectif
au capital social de 7 500 Euros
Siège social 4 LE PETIT MEURÉ -
58800 LA COLLANCELLE
889 605 341 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 03/12/2020 a décidé d'étendre l'objet social à effet du 01/12/2020, à l'activité de photovoltaïque. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. La présente modification sera déposée au RCS de Nevers.Pour avis

AL580129260

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Selon un acte SSP à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS, en date du 04/12/2020 dossier 2020 00037831 / référence 5804P01 2020 A 01023:enregistré le 8 décembre 2020 au SIE NEVERS1 Madame Catherine MARTIN-COURCOU, demeurant 4, place de la Mairie, 58700 Premery sous LE N° 341467553, immatriculé au RCS de Nevers. A cédé à : PHARMACIE DE CHATEAUNEUF SARL au capital de 10000 euros, sise grande rue, 58350 Chateauneuf Val de Bargis, sous le numéro 890613904.immatriculée au RCS de Nevers Moyennant le prix de 50000 euros son fonds de commerce de officine de pharmacie exploité grande rue, 58350 Chateauneuf Val de Bargis. Entrée en jouissance au 7 décembre 2020. Domiciliation oppositions : Maître Catherine SPADILIERO, Huissier de Justice à NEVERS (58000), 31 avenue Pierre Bérégovoy.

AL580129276

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Etude de Maître
Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau
sous suppléance de Maître
Sylvia JOUMIER
Notaire à LUCENAY LES AIX
(58380)

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'un acte reçu par Me JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58) suppléante de Me GAUTHRON notaire à GUERIGNY le 14 décembre 2020, les associés de la SCI DES ESTROPES dont le siège est à GUERIGNY (58130) Zone d'Activité de Villemenant Rue de Lanessan immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°384234282 ont décidé de nommer Madame Laurence, Isabelle LAGOUTTE née KREMER et Monsieur Sébastien, Olivier KREMER co-gérants de ladite société en remplacement de Monsieur André, Marcel, Robert KREMER démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour Avis

AL580129185

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois
(Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

RÉSILIATION DE LOCATION - GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Sylvie GUYARD, notaire associé à CHATILLON EN BAZOIS (58110) le 11 décembre 2020, enregistré sur état, Madame Monique RENAUD, retraitée, demeurant à LA MACHINE (58260) 2 avenue Jean-Baptiste Machecourt, veuve de Monsieur Roger RAVERY et Monsieur Lionel Robert RAVERY, retraité, demeurant à LA MACHINE (58260), 2 avenue Jean Baptiste Machecourt, ont résilié à compter du 31 décembre 2020, le contrat de location gérance portant sur le fonds de commerce de BOULANGERIE - PATISSERIE - CONFISERIE exploité à LA MACHINE (58260), 39 avenue de la République, qui avait été consenti par acte sous seing privé du 26 juin 2001 enregistré à NEVERS SUD le 24 juillet 2001 bordereau n°3330/4 au profit de Monsieur Bruno RAVERY, Boulanger, et Madame Sylvie BOULIER, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à LA MACHINE (58260), 39 avenue de la République, sans indemnité de part ni d'autre.

Pour insertion

Le notaire

AL580129188

EARL ELEVAGE DE BONNETRE

Les Chassoix - 58140 BRASSY
Au capital social de 8 000 euros
RCS Nevers - N° 448 050 856

Modification de gérance

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 décembre 2020, à effet du 31 décembre 2020, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant M. SIBI Enguerrand - Brizon - 58140 Brassy et la démission de M CIRICHELLI Jacques de la gérance. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance

AL580129223

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de restauration, bar, vente de produits alimentaires, épicerie, dépôt de pain, journaux, traiteur, sis et exploité 6 Place de la Mairie 58240 LANGERON depuis le 01.11.2017, consentie par acte en date à NEVERS du 07.11.2017 par Madame Virginie PACQUET demeurant à LANGERON (Nièvre) rue de Bonnay, agissant au Nom, pour le compte et en qualité de Maire de la Commune de LANGERON, collectivité territoriale dont l'adresse est à LANGERON (Nièvre) 1 Place de la Mairie, identifiée sous le numéro siren 215 801 382, propriétaire dudit fonds, au profit de la SARL AUX DEUX ELLES au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 6 Place de la Mairie 58240 LANGERON, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 833 333 511, a pris fin à la date du 31.10.2020.

Pour avis

AL580129234

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS

Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday 18000 BOURGES

SCEA DE BELLEVUE

Société Civile d'Exploitation Agricole

Siège social : CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58350) - Bellevue

844 645 754 RCS NEVERS

Modification des dirigeants

L'AG du 31/12/2020 a pris acte de la démission de M. Rémi JAUPITRE de ses fonctions de gérant à cpter de ce jour et a nommé Mlle Audrey JAUPITRE, dmt à CHATEAUNEUF DE BARGIS (58350) Bellevue, gérante, à cpter de ce jour et pour une durée indéterminée. Mention au RCS de NEVERS.

Pour avis, la Gérance

AL580129268

NON DISSOLUTION

NEVKAP

Société par actions simplifiée
au capital de 4000 €
Siège social 2 avenue Colbert 58000 NEVERS
Siren 849505797
RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 01 novembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée, en application de l'article L.225-248 du code du commerce(sur renvoi opéré par l'article L.227-1 du même code)

AL580129237

FIDUCIAL SOFIRAL

A.V.M.S.

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 30 RUE DU GRAND MARCHE
58500 CLAMECY
R.C.S. NEVERS 422 292 698

Délibération du 26/11/2020 : L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL580129258

DISSOLUTION LIQUIDATION

CS-2M

SARL en liquidation
au capital de 6 000 euros
6-8 Rue du Plateau de la Bonne Dame
58000 NEVERS
RCS NEVERS 789 738 879

L'Assemblée Générale du 16/12/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 07/12/2020, déchargé M. Malcolm DESFOSSE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis

AL580129220

SASU DL METHA TRANS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 rue Moucault
58300 DEVAY
RCS NEVERS - 877 730 531

Dissolution anticipée

L'associée unique a décidé le 01/12/2020 la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mme Dorothée DRAGAN, demeurant 6 rue Moucault 58300 DEVAY, aux fonctions de liquidatrice avec tous pouvoirs pour agir. Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de la liquidation fixé 6 rue Moucault 58300 DEVAY. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au RCS de Nevers. Pour avis

AL580129225

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUX DEUX ELLES
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège : 6, Place de la Mairie,
58240 LANGERON
Siège de liquidation : 6, Place de la Mairie,
58240 LANGERON
833 333 511 RCS NEVERS

L'AGO réunie le 31.10.2020 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marie RICHARD, demeurant 6 Place de la Mairie - 58240 LANGERON, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur.

AL580129236

JEAN-PAUL RAQUIN GEOMETRE-EXPERT DPLG

SELARL au capital de 10 000 €
Siège social : 2 AVENUE SAINT JUST BP314
58000 NEVERS
530 776 731 RCS NEVERS

L'AGE du 31/12/2020 a décidé à compter du même jour la dissolution anticipée de la Société. Jean-Paul RAQUIN dmt 23 Rue Franc Nohain 58000 NEVERS, a été nommé Liquidateur.Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

AL580129255

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI DE LA COUR DES RECOLLETS (SOCIETE EN LIQUIDATION).

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 915 euros.

Siège social : Rue Verte - Champ de la Bonde, 58660 COULANGES-LES-NEVERS.

381021112 RCS de Nevers.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur José PULEIO demeurant 2 rue Thiers - Appart 2, 47300 Villeneuve sur lot et prononcé la clôture de liquidation de la société avec effet au 28 décembre 2020.

La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le liquidateur.

AL580129259

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS

Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday 18000 BOURGES

SARL DE BELLEVUE

Société A Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 3 ¤

Siège social : CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58350), Domaine de Bellevue -

477 803 381 RCS NEVERS

Dissolution anticipée

L'associé unique a le 31/12/2020 :

-prononcé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation ;

-nommé comme liquidateur M. Rémi JAUPITRE, dmt à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58350) Domaine de Bellevue, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci ;

- fixé le siège de la liquidation à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58350), Domaine de Bellevue.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,

AL580129267

ALAIN ROGEON ULM

EURL au capital de 1 000€, Aérodrôme de Clamecy, Hangar communal, 58500 CLAMECY, 523 838 399 RCS Nevers. L'associé unique a décidé, le 30/12/2020, la dissolution anticipée de la société, au 31/12/2020, désigné liquidateur Mr ROGEON Alain, 26 Les Prieurs, 89130 LEUGNY et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Nevers

AL580129269

SARL GUILLOIS AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 8 000 €
Siège social : Pressures – 58500 CLAMECY
440 999 415 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 21/12/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/01/2021 et sa mise en liquidation amiable.

M. Bernard GUILLOIS dt à CORBIGNY (58) – 9, Quai des Capucins a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à CORBIGNY (58) – 9, Quai des Capucins. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL580129274

→ AVIS DE CONSTITUTION

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Denis BLOIN, notaire associé à CHATILLON EN BAZOIS (58110) le 30 novembre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 3 décembre 2020 dossier 2020 00037134 référence 5804P01 2020 N 00618, il a été constitué une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DEPAN'N AUTO 3000

Objet social : GARAGE, MECANIQUE AUTOMOBILE, MECANIQUE GENERALE, TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES AVEC DES VEHICULES DE PMA MOINS DE 3t5, LOCATION DE VEHICULES POUR LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES DE PMA DE MOINS DE 3t5, ACHAT VENTE ET REPARATION DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION, LOCATION DE MATERIEL DE CHANTIER, MANDATAIRE EN VENTE AUTOMOBILES, LOCATION DE VOITURES PARTICULIERES, PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE AYANT LE MEME OBJET

Siège social : 55 rue de Donzy 58200 DONZY

Capital : 5.000 euros divisé en 500 parts de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 500 attribuées à l'associé unique.

Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Gérance : Monsieur Thierry DELASAUVAGERE, demeurant 53 rue de Donzy 58200 POUGNY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis.

Le notaire

AL580129186

Etude de Maîtres
Sophie KREICHER
et Stéphane SANDELLI,
Notaires associés
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 place du Docteur Bondoux

AVIS DE CONSTITUTION

SAS «La Morvand'Ale»

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire associé à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 3 décembre 2020 enregistré au SPF et Enregistrement de NEVERS1, le 8/12/2020, Dossier 202000037872, réf 5804P012020N00623 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

La fabrication de bière (Code APE 1105Z), La dégustation, la vente sur place, la vente à emporter et la vente en ligne de bières artisanales et de produits en relation avec l'activité principale, L'exploitation d'un restaurant et d'un bar, la vente à emporter et la cuisine à domicile, L'exploitation d'une boutique commerciale, Une offre de stages axée sur les métiers en relation avec l'activité principale, Une activité de loueur en meublé et l'exploitation d'une boutique hôtel sur site,

Dénomination : La Morvand'Ale

Siège social : MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58230), Aux Settons.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (62 500,00 EUR)

Variabilité du capital

En application des dispositions des articles L 231-1 à L 231-8 du Code de commerce, le capital social est susceptible d'augmentation au moyen de l'admission de nouveaux associés ou de la souscription d'actions nouvelles par les associés. Il peut diminuer par la reprise totale ou partielle des apports des associés.

Le capital est variable dans les limites suivantes :

DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 EUR) pour le capital maximum autorisé ; CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 EUR) pour le capital minimum autorisé.Inaliénabilité des actions :

Les associés fondateurs entendant que les actions soient inaliénables pendant 5 ans à compter de l'immatriculation au RCS..

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

Président : Monsieur Mickaël GOGUELAT demeurant CLAMART (92140) 32 rue de la Gaité..

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Le notaire.

AL580129200

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VILLAPOURCON en date du 26 octobre 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SASU BOIS BALBOUX VALERYAN,

SIEGE SOCIAL : Les Hauts des Champs, VILLAPOURCON (Nièvre)

OBJET : Conseil et gestion forestière, exploitation forestière, travaux forestiers et négoce de bois.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 5 000 euros

PRESIDENT : Valéryan BALBOUX, demeurant Le Haut des Champs, VILLAPOURCON (Nièvre),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président

AL580129221

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT PERE en date du 15 décembre 2020, il a été constitué une société civile professionnelle présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCP ROSSIGNOL PARIZELLE,

SIEGE SOCIAL : 8 Place de l'Eglise, SAINT PERE (Nièvre)

OBJET : L'exercice en commun par ses associés de la profession d'infirmières.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE : Aurélie PARIZELLE, demeurant 44 route Georges Sand, STE GEMME EN SANCERROIS (Cher), et Davina ROSSIGNOL, demeurant 104 ter rue Emile Combes, COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL580129222

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée RENNESBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Les gérants sont : Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE et Monsieur Eric COLLIN demeurant 43 rue de Vern - 35000 RENNES.

AL580129224

AVIS DE CONSTITUTION

GAEC DU TILLEUL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er janvier 2021 à ST LEGER DE FOUGERET, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination : GAEC DU TILLEUL ; - Agrément en date du 18 septembre 2020 ; - Siège : ST LEGER DE FOUGERET (58120), Tilleul ; - Immatriculation du Groupement au registre du commerce et des sociétés NEVERS, - Capital social : 400 000 euros, apports en nature; - Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation; - Objet : L'exploitation de biens agricoles apportés, mis à sa disposition, achetés ou pris à bail, par un travail fait en commun par les membres associés dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial; - Gérance : ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée : Monsieur Baptiste FLORY, demeurant à Tilleul 58120 ST LEGER DE FOUGERET et Monsieur Jean-Luc FLORY, demeurant à Tilleul 58120 ST LEGER DE FOUGERET; - Cession de parts : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés. POUR AVIS, La gérance.

AL580129227

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22/12/2020 constitution de la SASU :

BIBOLLET MENUISERIE

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : 16 rue de la Fouetterie 58160 DRUY PARIGNY

Objet : la pose et la rénovation de menuiseries en intérieurs et extérieurs, la création, la fabrication, la restauration et la pose de meubles et de tous agencements mobiliers, tous travaux de menuiserie et d'ébénisterie, la pose de placo plâtres et isolations cloisons sèches

Président : M. Anthony BIBOLLET demeurant 16 rue de la Fouetterie 58160 DRUY PARIGNY

Admission aux assemblées : tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède

Droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis

Le Président

AL580129228

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 21 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ENTREPRISE BEBEN

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 4.000 €

Siège social : 104 rue de la Raie – 58000 NEVERS

Objet : La plomberie, l'installation et l'entretien de systèmes de chauffage et de conditionnement de l'air.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Bertrand BEBEN dt 104 rue de la Raie – 58000 NEVERS

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président,

M. Bertrand BEBEN

AL580129229

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 décembre 2020, à SAINT BENIN D'AZY.

Dénomination : L'ATELIER DES AMOGNES.

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 2 Chemin de le Buissonerie, 58270 Saint Benin d'Azy.

Objet : L'exploitation de tous garages pour automobiles et tous véhicules à moteur. Le dépannage et remorquage de tous véhicules à moteur. L'achat, la réparation et la vente de tous véhicules automobiles, tracteurs et cycles de toute nature.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 10000 euros

Gérant : Monsieur Philippe BERENDSE, demeurant 2 Chemin de le Buissonerie, 58270 Saint Benin d'Azy

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL580129230

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/12/2020 il a été constitué une EURL dénommée :

MENUISERIES CONFORT ENERGIE

Sigle : MCE **Siège social :** 1 ROUTE DE DONZY 58200 SAINT-PÈRE **Capital :** 30000 € **Objet social :** Menuiserie, charpentes, isolation, Placo-Platre, escaliers fenêtrés bois et pvc

Gérance : M Abdérazak BOUJLILAT demeurant 9 rue de l'Ouche 58400 VARENNES-LÈS-NARCY **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580129235

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 4 novembre 2020 à SAINT PIERRE LE MOUTIER, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LE CHARME DE ST PIERRE RESTAURANT

Siège social : 13, Rue Paul Theurier – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER

Objet social : La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- Toutes prestations de services d'hébergement et de petits déjeuner à la demande, y compris pour une seule nuit,

- Toutes prestations de restauration à la demande,

Et d'une façon générale,

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,

- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques ou financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, de manière à favoriser le développement de la société.

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, apporté en numéraire, divisé en 10 parts de 100 euros chacune.

Gérant désigné pour une durée illimitée :

Monsieur Samir FAKRET

de nationalité Française

né le 01/04/1977 à LE BLANC MESNIL

demeurant au 13, Rue Paul Theurier – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis, le représentant légal,

AL580129243

SCP GUYARD-BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (58110),
3 rue Saint Goar

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé de la SCP « Sylvie GUYARD et Denis BLOIN, Notaires », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CHATILLON-EN-BAZOIS (58110) 3 rue Saint Goar, B.P. 14, le 16 novembre 2020, Enregistré à Nevers (Nièvre) il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société Civile Immobilière

- Dénomination : SCI LA CONDEMAINE

- siège social : ALLUY (Nièvre) 850 route de Touteuille – La Condemaine

- Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevé, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

- Durée : 99 ans.

- Apports en numéraire : 1.000 euros.

- Capital social : MILLE EUROS (1.000 eur) divisé en 1.000 parts de UN EURO (1 eur) chacune, numérotées de 1 à 1.000 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

- L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

- Gérance : Est nommé comme gérant pour une durée illimitée : Mme Cécile DOUESSIN née BOUSET.

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers

POUR AVIS

Me Denis BLOIN, Notaire.

AL580129244



YONNE

→ DIVERS

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AGRI 89

NON RENOUVELLEMENT DE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AGRI 89 Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 140 000 euros Siège social : Rue de Madrid 89470 MONETEAU 390 460 111 RCS Auxerre Le 26 juin 2020, l'associée unique a décidé de ne pas renouveler Monsieur Bernard LHERISSON au titre de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant ; le commissaire aux comptes titulaire réunissant les conditions nécessaires.

AL890129544

→ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 août 2015,

Madame Andréa ROUFFIAC, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Michel Georges Roland AURIAULT, , demeurant à AUXERRE (89000) 2 rue de Belfort La Maison de Retraite «Le Saule».

Née à PARIS 4ÈME ARRONDISSEMENT (75004), le 1er octobre 1931.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 28 avril 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 1er juillet 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE 18-20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890129461

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi N° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe, en date à ANCY LE FRANC (Yonne) du 3 novembre 2003 ,

Madame Christiane Gisèle ROTH, en son vivant demeurant à JULLY (Yonne) 19 rue du Bourg , née le 05/07/1951 à JULLY (89160), décédée à TONNERRE (89700), le 20/10/2020 ,

A institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Lavoillotte, notaire à Ancy le Franc (Yonne), le 21 décembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession Maître Benoît LAVOILLOTTE Notaire à ANCY LE FRANC (Yonne) CRPCEN 089087, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL890129468

Etude de Maître
Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux
(89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Art 1007 du Code civil, 1378-1 Code de procédure civile, Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 avril 2017, Mr Michel Paul BONHENRY, demeurant à AUXERRE (89000) 11 avenue du 4ème RI, né à AUXERRE le 21 juillet 1939, décédé à AUXERRE (89000), le 28 septembre 2020, a consenti un legs universel.

Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître FONTENEAU, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 22 décembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me FONTENEAU, notaire à ST BRIS LE VINEUX, référence CRPCEN 89007, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce dernier.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890129484

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE en date du 16/12/2020 modifiant le plan de cession de la SAS CAMAÏEU INTERNATIONAL CCial Casino local 14 -15, Les Clairions 89000 Auxerre et 53-55 rue du Temple 89000 Auxerre (vente de tous articles sous toutes ses formes) RCS LILLE-MÉTROPOLE 345.086.177.

AL890129515

Laurent FRANCIN - Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 18/01/1996, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 29/12/2020, Mademoiselle Jacqueline GIRARDEAU, demeurant à AUXERRE (89000) avenue Foch, célibataire, née à SAINT MARTIN DU TERTRE (89100), le 4 avril 1936, décédée à TONNERRE (89700), le 31 juillet 2020, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire

AL890129519

→ NOMINATION

NOMINATION CAC

BLUE RIDGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Zone d'Act Champbertrand
89100 SENS
RCS SENS 811 456 201

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2020, l'assemblée générale ordinaire a nommé la société BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE, domiciliée 52 Rampe Bouvreuil 76000 ROUEN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour avis, La Gérance

AL890129439

NOMINATION CAC

NEW LENOX
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue Carnot
89100 SENS
RCS SENS 799 271 317

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a nommé la société BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE, domiciliée 52 Rampe Bouvreuil 76000 ROUEN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour avis, La Gérance

AL890129440

JARDINS RÉALISATION

Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 68 rue des Soeurs Lecocq
89300 JOIGNY
389 984 378 RCS SENS

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2020 :

Deux nouveaux associés ont été agréés à compter de ce jour suite à des cessions d'actions.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

M. HOUELLEBEC Mickaël, demeurant 14 Petit Chaumont - 89110 CHASSY a été nommé Directeur Général à compter du 1er janvier 2021.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des documents aux fins de formalités.

Mention sera faite au RCS de SENS
Pour avis, le représentant légal.
AL890129462

DALYPLASTIC

**SASU au capital de 40.000 €.
Siège: ZI Les Manteaux
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
505 850 370 RCS SENS**

L'AGO du 02/12/2017 a nommé CAC titulaire ALLIANS AUDITEURS & ASSOCIES, SARL au capital de 1.000 euros, sise 84 bld des Belges 69006 LYON, 482 186 574 RCS LYON. RCS SENS
AL890129543

DALYPLASTIC

**SASU au capital de 40.000 €.
Siège: ZI Les Manteaux,
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT.
505 850 370 RCS SENS**

Le 18/12/2020, l'Associé Unique a nommé Président, la société SERPOLETTE, EURL au capital de 1000 euros, sise La Montapeine 18240 SANTRANGES, 811 048 826 RCS de BOURGES, représentée par David RIGAUD, en remplacement de la société BAMACA. RCS SENS.
AL890129548

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI HURAULT

**SCI au capital de 1 000 €
120 rue Estienne d'Orves
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
489 679 829 RCS EVRY**

urée : 50 ans
Objet : acquisition, gestion, location, administration et vente de tous biens mobiliers et biens immobiliers
Gérant : Fabien HURAULT demeurant à FOUCHÈRES (89150), 3 Grande Rue.
Suite AGE du 01.12.2020, transfert du siège social à FOUCHÈRES (89150), 3 Grande Rue à compter du 01.12.2020.
Immatriculation au RCS de SENS.
AL890129455

SCI MARIE & FABIEN HURAULT

**SCI au capital de 500 €
120 rue Estienne d'Orves
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
878 340 157 RCS EVRY**

Durée: 99 ans
Objet : acquisition, gestion, location, administration et vente de tous biens mobiliers et biens immobiliers
Cogérance : Fabien HURAULT et Maria Thérèsa HURAULT demeurant ensemble à FOUCHÈRES (89150), 3 Grande Rue.
Suite AGE du 01.12.2020, transfert du siège social à FOUCHÈRES (89150), 3 Grande Rue à compter du 01.12.2020.
Immatriculation au RCS de SENS.
AL890129456

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : XERIDER. Forme : SAS. Capital social : 10000 euros. Siège social : 6 Route de Sully Prolongée, 89300 JOIGNY. 842943672 RCS de SENS. Aux termes d'une décision en date du 30/11/2020, l'actionnaire unique a décidé, à compter du 1/12/2020, de transférer le siège social à Bât. EURIPOLE, 17 Rue de Sancey, 89100 SENS. L'article 5 des statuts a été mis à jour Mention sera portée au RCS de SENS.
AL890129476

CG PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS

**Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 40.000 €
Siège social :
8 RUE ETIENNE MIMARD 8 RUE ETIENNE MIMARD
89100 SENS
510 347 289 R.C.S. Sens**

Suivant procès-verbal en date du 15 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 11 Boulevard Garibaldi 89100 SENS.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS de Sens.
Le représentant légal.
AL890129478

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

**S.C.I. ADELAIDE
Société Civile Immobilière,
au capital de 200,00 euros
Siège social à MARMEAUX (89420)
4 rue des Belles Fontaines
798 340 006 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 30 octobre 2020, il a été décidé de transférer le siège social du 4 rue des Belles Fontaines à MARMEAUX (89420) au 16 avenue Pasteur à DAMGAN (56750), à compter du 31 octobre 2020. En conséquence, la société susvisée immatriculée au RCS d'AUXERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de VANNES.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.
AL890129498

HOME CONSTRUCTION

EURL au capital de 1.000 € Siège social : 2 rue jacques aubert apt 42, 97435 SAINT GILLES LES HAUTS 837 824 622 RCS de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION Le 22/12/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 4 rue du vieux château, 89440 ANNOUX. Gérant : M. Benoît CHARMET, 4 rue du vieux château, 89440 ANNOUX Radiation au RCS de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION et réimmatriculation au RCS de AUXERRE
AL890129532

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

EVRY AUTOMOBILES SARL au capital de 8 000 € Siège social : 30T rue de la Pépinière SENS (89100) RCS SENS 383 101 722 Le 21/12/2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de SENS (89100), 30T rue de la Pépinière, à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (89100), 23 rue René Froissard, à compter de ce jour. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.
AL890129534

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

AUTO BILAN SENS SARL au capital de 10 000 € Siège social : 16, avenue Pierre de Coubertin 89100 SENS 789 063 385 RCS SENS Le 21/12/2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de SENS (89100), 16, avenue Pierre de Coubertin, à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (89100), 23 rue René Froissard, à compter de ce jour. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.
AL890129222

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SENS CONTROLE SARL au capital de 10 000 € Siège social : 24 Boulevard KENNEDY 89100 SENS 877 563 494 RCS SENS Le 21/12/2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de SENS (89100), 24 Boulevard KENNEDY, à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (89100), 23 rue René Froissard, à compter de ce jour. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.
AL890129535

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

KOURIBAT

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros porté à 31 000 euros
Siège social : 72 Rue Emile Zola 89100 SENS
848 561 767 RCS SENS**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/12/2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 30 000 euros par apport en numéraire, lequel se trouve ainsi porté de 1 000 euros à 31 000 euros. Suivant procès-verbal de la gérance en date du 15/12/2020, la Présidente a constaté la réalisation de l'augmentation de capital. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. POUR AVIS - La Présidente
AL890129460

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS RE REDUCTION DE CAPITAL

PHARMACIE DE MALAY LE GRAND Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Pharmacien d'officine au capital de 60 000 euros Siège social : 6 Rue de Sens 89100 MALAY LE GRAND 752 958 363 RCS SENS Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 novembre 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 17 décembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 20 000 euros, pour être ramené de 60 000 euros à 40 000 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : Ancienne mention : Le capital social est fixé à soixante mille euros (60 000 €) divisé en 3 000 parts de 20 euros chacune. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quarante mille euros (40 000 €) divisé en 2 000 parts de 20 euros chacune. Pour avis La Gérance
AL890129474

FINJAZ

Société civile au capital de 1 000 €. Siège social : 4 rue de la Coutote - 89270 VOUTENAY SUR CURE. 852 757 723 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 36 500 € ce qui porte celui-ci à 37 500 €. Pour avis, la gérance.
AL890129482

AUGMENTATION DU CAPITAL

**MOMY.S
Société Civile Immobililère
au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 31 route de Sens Le Thureau
RCS SENS - numéro 887 475 457**

Aux termes d'un acte d'apport reçu par Maître Patricia GOUJON-YOH, Notaire à PONT-SUR-YONNE (89140), en date du 23 décembre 2020, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 35.000,00 euros pour le porter de 1.000,00 euros à 36.000,00 euros par apport d'un bien immobilier.
En conséquence, l'article des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 1.000,00 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 36.000,00 euros.
Pour avis,
AL890129506

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MONTRÉAL

Le public est averti qu'en execution :
du code de l'environnement,
de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0513 du 7 décembre 2020,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la poursuite d'exploitation de la carrière de roche calcaire et le développement d'une installation de stockage de déchets inertes située sur le territoire de la commune de Montréal, présentée par la SAS EQIOM Granulats, sera ouverte du jeudi 07 janvier 2021 (9 h 00) au samedi 06 février 2021 (12 h 00) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie de Montréal.
Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Gérard FARRE-SEGARRA .
Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information sur l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 07 janvier 2021 au 06 février 2021, à la mairie de Montréal, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 07 janvier 2021 au 06 février 2021 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.
Les communes de Montréal, Trévilly, Guillon, Vignes, Angely, Marmeaux, Pisy, Santigny, Talcy, Thizy et Blacy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit au Préfet par voie électronique :
- à l'adresse e-mail suivante :
pref-carriere-montreal@yonne.gouv.fr
o soit par écrit :
sur le registre « papier » déposé à la mairie de Montréal,
ou
par courrier adressé à la mairie de Montréal (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de Montréal les :
jeudi 07 janvier 2021 de 09 h 00 à 12 h 00,
lundi 18 janvier 2021 de 09 h 00 à 12 h 00,
mercredi 27 janvier 2021 de 14 h 00 à 17h 00,
samedi 06 février 2021 de 09 h 00 à 12 h 00.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Montréal, Trévilly, Guillon, Vignes, Angely, Marmeaux, Pisy, Santigny, Talcy, Thizy, et Blacy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de M. Gilles STREIT, en charge du dossier pour la SAS EQIOM Granulats - 9 rue Paul Langevin - 21300 CHENOVE 03.80.54.35.18.
AL890129304

Avis d'enquête publique P.L.U.

COMMUNE D'ORMOY

Avis d'enquête publique P.L.U.

Depuis le 21 décembre 2020, une enquête relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se déroule à la mairie d'ORMOY aux jours et heures habituels d'ouverture et ce jusqu'au 22 janvier 2021.
M. Christian CHARBONNIERAS, commissaire enquêteur recevra en mairie les
- Lundi 04 janvier 2021 de 14 à 17 heures
- Jeudi 14 janvier 2021 de 14 à 17 heures
- Vendredi 22 janvier 2021 de 14 à 17 heures
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier à la mairie ou sur le site internet de la commune www.ormoy89.fr, et les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou par mail à mairie.ormoy@wanadoo.fr Elles peuvent être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.
Le Maire,
Rémy CLERIN
AL890129487

**ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42**

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF de l'annonce n°AL894528955 parue le 06/11/2020 concernant la société
CROQUE BOURGOGNE à MIGENNES
Il y a lieu de lire RCS SENS et non pas RCS AUXERRE
AL890129444

Dans l'annonce légale parue le 11 décembre 2020, concernant la société ATS, il convenait de lire que le siège social est transféré 6 Route du Poirier Vert - Les Chandeliers - 89320 CERISIERS à compter du 20 novembre 2020 et non Les Chandeliers - 89320 CERISIERS.
AL890129493

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SCP DINET & Associés
Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marié-Davy**

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Florence DINET notaire, membre de la SCP «DINET et Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy, n° 58034, le VINGT-HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT Monsieur Serge BRIGOT et Madame Andrée Josette Renée MOUTON son épouse demeurant ensemble à ROSOY (Yonne) 5 impasse des Violettes, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de REIMS (Marne) le 30 avril 1979, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Florence DINET 24 rue Marié-Davy - BP 1 - 58501 CLAMECY CEDEX, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
Pour avis.
AL890129518

**SCP Caroline BRISSON – Vincent VILLECOURT
NOTAIRES à AUXERRE (89000)
18/20 boulevard du 11 novembre**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître VILLECOURT Vincent, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18/20 bld du 11 novembre, le 21 décembre 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :
Monsieur Philippe BRUCHON, agent commercial IAD, et Madame Magali
MIQUEL, agent CAF, son épouse, demeurant ensemble à FLEURY-LA-VALLEE (89113) 23 route d'Aillant.
Monsieur est né à MIGENNES (89400) le 13 février 1972,
Madame est née à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 13 octobre 1973.
Mariés à la mairie de FLEURY-LA-VALLEE (89113) le 9 mai 2015 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.
AL890129545

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCI MAXAKE

**SCI au capital de 1.000 €
Domicilié au 3 petite rue –
89360 PERCEY
Immatriculée au RDC d'Auxerre,
n°888208931.**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2020, il a été décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter de cette même date Monsieur VAN NOORT Kevin demeurant 70 ter, rue Bourneil – 89000 Auxerre en remplacement de Monsieur VAN NOORT Evan. Il a été constaté l'entrée d'un nouvel associé – Madame SABIN Justine, ainsi que la sortie de deux associés – Monsieur VAN NOORT Evan et Monsieur CLERGEOT Xavier. Il a été en outre décidé du transfert du siège social de la société au 70ter, rue Bourneil – 89000 Auxerre. Mention en sera faite au RCS d'Auxerre. Pour avis. Le gérant.
AL890129463

JARDINS RÉALISATION SERVICES +

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 chemin des Levées
89110 SAINT AUBIN CHATEAU NEUF
505 232 009 RCS SENS**

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2020 :
LEAU Bruno a démissionné de ses fonctions de Président à effet du 31/12/2020.
Deux nouveaux associés ont été agréés à compter de ce jour suite à des cessions d'actions.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
M. FEVRE Guillaume demeurant 2 Anquin chemin des Simmonneaux – 89110 SAINT-MAURICE-LE-VIEL a été nommé nouveau président à effet du 01/01/2021.
Les associés ont décidé de transférer le siège social de la société au 68 rue des Sœurs Lecocq – 89300 JOIGNY.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des documents aux fins de formalités.
Mention sera faite au RCS de SENS
Pour avis, le représentant légal.
AL890129465

LE FOURNIL DE SEIGNELAY

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Rue des Fossés,
89250 SEIGNELAY
750 430 365 RCS AUXERRE**

AVIS
Aux termes d'une délibération en date du 18 août 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, à compter du même jour :
1°) de transférer le siège social du 12 Rue des Fossés 89250 SEIGNELAY au 68 Rue du Tartre 89550 HERY.
2°) de modifier l'objet social et de le remplacer par boulangerie, pâtisserie, traiteur, viennoiserie, glaces, confiserie en ambulant sur foires, marchés et salons professionnels et toutes prestations de services (conseils et assistance) auprès des boulangers et pâtissiers.
3°) de remplacer la dénomination sociale LE FOURNIL DE SEIGNELAY par SERGIO ET PAT. POUR AVIS
AL890129467

EARL DENISOT

EARL au capital de 201 000 euros. Siège social : 10 rue du Vignot - 89140 COMPIGNY. 451 992 036 RCS SENS. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2020, la collectivité des associés a, à compter de cette date : - Nommé, pour une durée non limitée, M. Bastien DENISOT demeurant à VOISINES (89260), 3 le Grand Champeau, aux fonctions de gérant, - Pris acte de la démission de M. Jean-Michel DENISOT de ses fonctions de gérant, - Décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : EARL DENISOT. - Décidé de transférer le siège social à VOISINES (89260), 3 le Grand Champeau. Cette adresse dépend du greffe du trbunal de commerce de Sens (89100) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la gérance.
AL890129475

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ASQUINS – vigne et terre à planter
28 a 62 ca - Noble terre: ZD-82
zonage : zone ND du POS
FOISSY-LES-VEZELAY – bois, lande, pré, terre - parcelles occupées en partie
17 ha 72 a 10 ca - Caume bertin: B-2159 - Champ cabot: B-2653(A)- 2653(B)- 2654(A)- 2654(B)- 2654(C) - Champs bertrand: A-101-119-120 - Chante merle: B-954 - Crots billaux: A-4-60-61 - Derriere le bois: B-2460- 2461- 2462- 2463- 2464- 2465- 2466- 2470- 2471- 2570 (sans bâtiment)
- Envers sous le bois: B-1222 - Fontaine de la cure: B-2148 - Grandes vignes: B-1874- 1875- 1876- 1877- 1878- 1879 - Grands champs: B-1049- 1050- 1051- 1052- 1054- 1085- 1086 - La caume sous le bois: B-995 - La clouas: A-632 - La crougie: B-2345 - Le charnier: B-1274 - Le clos: A-554 - Le cloujat: A-767- 769- 770 - Le pontot: B-2498- 2499- 2500- 2503- 2504- 2519- 2520- 2537(C)- 2538 - Les bougnions: A-338- 339- 341- 342- 344- 345- 346- 347- 348- 352- 354- 381- 383- 399- 405- 412- 950- 1043 - Les laverons: A-589 -590 - Les magniendres: A-314- 337-1056-1058 - Patis des eaux bues: A-750 - Plaine des chaumes: B-834- 835- 842 - Sous les grandes vignes: B-1960- 1961 - Sous roche: B-1174 - Sur le cray: B-1549- 1603- 1605 - Vaux bertin: B-1805- 1806- 1807- 1808 - Vignes de grands champs: B-1155 - Vignes de la vaux: B-1425 - Vignes du mont: B-682- 684- 685- 686- 687- 688- 689- 690- 691- 692- 693- 694- 695- 696- 697- 698- 699- 700- 701- 702- 703- 704- 706- 708- 724- 735- 2561 - Vignes sous le bois: B-1734- 1738- 1739- 1740- 1741- 1743- 1750- 1751- 1754- 1755- 1759- 1760- 1761- 1762- 1763- 1764- 1769- 1771- 1772- 1775- 1779- 1783- 1785- 1786- 1787- 1788- 1791- 1792- 1793- 1794
zonage : RNU
FONTENAY-PRES-VEZELAY – terre et lande - parcelles occupées en partie
2 ha 71 a 70 ca - La guerillone: A-128 - Les chaumes: A-244- 251- 252 - Sous le bois de mont foix: A-143- 146- 156- 157 (sans bâtiment)
zonage : RNU
SAINT-PERE - bois, lande, pré, terre à planter - parcelles occupées en partie
17 ha 79 a 53 ca - Champs sur saint sebastien: E-959 - Cote vaine: ZM-132 - Crechot: A-264-276 - Fontette: AD-64 - Grandes chaumes: ZM-19 - La caume fertillot: J-32-33-34-35-36-37 - La charriere: A-106-126 - La clouas: J-1152-1157 - La corvee: ZE-69-70 - Les caumes: AD-317 - Les clous: ZM-73(J)-73(K)-88[P1]-88[P2] - Les crisnets sud: ZH-4-5(A)-5(B) - Les lavieres: ZB-59(A)-59(B) - Les saulniers: ZM-102(A)-102(B)-103-104-105 - Les terriers: D-609-614-629-630-633-651 - Longues vignes: A-504-508-528 - Saint sebastien: ZH-57-58 - Sous crechot: AB-42 - Sous la fontaine: ZC-110 - Vignes neuves le haut: J-812-816-820-822-827-830-841-842-847-898
zonage : RNU
VILLEMANOCHE - terre
3 ha 01 a 60 ca - Les pendants: ZK-115
zonage : RNU
QUINCEROT - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie
28 ha 25 a 03 ca - Champs de vers villon: ZH-34-35 - Derriere les renaudins: D-365-376 - La loire: E-39 - La vieille orniere: ZL-31-32 - Le fond des vallees: D-429-998[419] - Le moulin blasin: B-652 - Le val de magny: D-137- Les envers: C-1018[896] - Les longues raies: D-553-1028[551] - Les vallees: D-638-642 ZI-22 - Les vieilles forets: ZB-5 - Les vignes du grand val ou: C-429-434-517 ZH-8-9 - Longues raies sur val l es: D-747 - Sur la bergerie: ZH-31(A)-31(BJ)-31(BK)-32-33 - Sur la gallemelle: E-358-368-369 - Sur la maison gros jean: C-326-968[308] - Sur la meuniere: B-1-2 - Sur le val de magny: ZK-23(A)-23(B)-23(CJ)-23(CK)-24 - Val thiebault: E-750[573]-765[586] ZL-68 - Vallee carre: D-661 - Vignes du val de l essat: D-872
zonage : RNU
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
2 ha 58 a 53 ca - terre et hangar - Champ de l ane: ME-368[129] - Champ des pommiers: MD-267 - La grand grange: ME-125(A)-125(Z)-373[202] - Les sept arpents: ME-371[199]
86 a 00 ca – corps de ferme - La grand grange: ME-127
zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25 janvier 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.
AL890129549

MARQUES

**Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue de la Résistance
Le Grosset
89300 Chamvres
852 950 583 Rcs sens**

Aux termes d'une décision en date du 1er Septembre 2020, l'associé unique a décidé d'ajouter à l'objet social l'activité de location de biens immobiliers.
Pour avis, le président.
AL890129489

EARL JEAN PIERRE VALLET

Société civile au capital de 191 500,00 euros, Siège social : 1 rue du Parc - 89140 SERBONNES, 423 215 854 RCS SENS. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2020, la collectivité des associés : - A décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. - A nommé M. Martial VALLET, demeurant à Sergines (Yonne), 38 rue de l'Ecce Homo, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée en remplacement de M. Jean-Pierre VALLET, démissionnaire. - Transféré le siège social à SERGINES (Yonne – 89140), au 38 rue de l'Ecce Homo. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DES LHUOTS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 191 500 €. Siège social : 38 rue de l'Ecce Homo - 89140 SERGINES Durée : Jusqu'au 13 juin 2098. Gérant : M. Martial VALLET demeurant 38 rue de l'Ecce Homo – 89140 SERGINES. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.
AL890129492

GARAGE ERMAN

**SARL au capital de 7500 €
Siège social : 151 Rue D'alsace Lorraine
89100 SENS
RCS de SENS**

Par AGE du 01/12/2020, il a été décidé à compter du 01/12/2020 :
- De prendre pour nouvelle forme sociale : SAS
- M. UZUNMEHMET OSMAN 46 Route De Nailly 89100 COURTOIS SUR YONNE anciennement Gérant est nommé Président
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de SENS
AL890129501

AMBULANCE DU SEREIN

Société à responsabilité limitée Au capital de 1 279 340 euros Siège social : 22 Bis Route de Paris - 89200 AVALLON RCS AUXERRE 531 025 419 Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er Octobre 2020, l'assemblée générale a décidé d'ajouter à l'objet social l'activité suivante : le transport public routier de marchandises ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5t. Mention sera faite au RCS d'Auxerre. Le président

AL890129510

→ CESSION

SCP DINET et associés Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, le 12 novembre 2020 enregistré à NEVERS le 20 novembre 2020 sous les références 5804P01 2020 N 00570, suivi d'un acte rectificatif reçu par ledit notaire le 27 novembre 2020 enregistré à NEVERS le 3 décembre 2020 sous les références 5804P01 2020 N 00599.

Monsieur Bernard Gérard GROS, prothésiste dentaire, et Madame Mireille Andrée Yvette Marcelle ROUSSEAU son épouse demeurant ensemble à DRUYES LES BELLES FONTAINES (Yonne)1 rue du Capitaine Coignet, nés :Monsieur à PLAZAC (Dordogne)le2 avril 1949 et Madame à ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)le8 juin 1949.

ONT CEDE A :

La Société dénommée CG DENTAL, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à DRUYES LES BELLES FONTAINES (Yonne) 2 rue Chanzy identifiée sous le numéro SIREN 889515664 RCS AUXERRE.

Un fonds artisanal de PROTHESISTE DENTAIRE situé et exploité à DRUYES LES BELLES FONTAINES (Yonne) 2 rue Chanzy

Prix : SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70.000,00 euros) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour DIX MILLE EUROS(10.000,00 euros)

- aux éléments corporels pour SOIXANTE MILLE EUROS(60.000,00 euros)

Prise de possession à compter du16 novembre 2020.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de la SCP DINET et Associés, notaires - 5 rue d'Auxerre - 89480 COULANGES SUR YONNE où domicile est élu.

RCS AUXERRE

Pour avis unique

AL890129454

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEV DEFERT-JOLLY

Société civile au capital de 190 500,00 euros, Siège social : 21 Grande rue – 89144 LIGNY LE CHÂTEL, 379 093 222 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision prise en AGE du 24 janvier 2020, les associés ont pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de M. Janick PRÉVOST demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 38 rue du Carrouge, cette démission prenant effet le 31 décembre 2020. Pour avis, un gérant.

AL890129458

AUX LYS DE CHABLIS

Société à responsabilité limitée Au capital de 88 000,00 euros Siège social : 38 route d'Auxerre, 89800 CHABLIS 445 241 342 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a : - constaté la démission de Madame Anne-Claire DEFAIX de ses fonctions de gérante à compter du 31 décembre 2020, - décidé de nommer Monsieur Daniel DEFAIX demeurant Le Vieux Château, Milly, 89800 CHABLIS, en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée, à compter de cette même date. Pour avis, la gérance.

AL890129464

EARL DU CHAMP GIRAULT

Société civile au capital de 52 000 € . Siège social : la Forêt - 89520 THURY. 435 173 000 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jacky BOURGOIN de ses fonctions de gérant à compter de cette date. Pour avis, la gérance.

AL890129488

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SCI DES BIGNONES, Société civile immobilière au capital de 1 000 euros, Siège social : 7 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89000 AUXERRE 444 318 737 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2020, l'Assemblée Générale Mixte a nommé M. Yvan LE CONIAT, demeurant 4 rue Lepeletier de Saint Fargeau 89000 AUXERRE, et M. Nordine DEFFAR, demeurant 2 route de Toucy 89000 AUXERRE, en qualité de co-gérants pour une durée illimitée à compter de ce jour en remplacement de M. Alain PLEUX et M. Jacques SIMART. L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de M. Alain PLEUX et de M. Jacques SIMART sans qu'il soit procédé à leur remplacement. Modification sera faite au GTC d'AUXERRE.

AL890129499

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SCEA LANGLOIS FRERES, Société civile d'exploitation agricole au capital de 78 831,38 euros, Siège social : Chatton - 89210 BRIENON SUR ARMANCON, 318 251 915 RCS SENS. Aux termes d'une délibération en date du 22 décembre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Liliane LANGLOIS de ses fonctions de co-gérante à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. M. Eric LANGLOIS reste seul gérant.

AL890129505

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

EARL DOMAINE DENIS RACE, Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 780 000 euros, Siège social : 15 rue de la Croix Duché - 89800 CHABLIS, 512 357 849 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 23 décembre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Denis RACE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelles co-gérantes Mme Claire RACE, demeurant 7 Chemin de Montmains 89800 CHABLIS et Mme Marine RACE, demeurant 1 rue de la Vallée de Valvan – 89800 CHABLIS, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2021. Le nom de M. Denis RACE a été retiré de l'article 14 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mme Claire RACE et Mme Marine RACE, nouvelles co-gérantes.

AL890129507

FIDUCIAL SOFIRAL

MAISON DE SANTE DE GUILLON ET DE L'ISLE SUR SEREIN

Société interprofessionnelle de soins ambulatoires à capital variable Capital statutaire 200 euros Siège social : 2 rue de l'Abreuvoir 89420 GUILLON RCS AUXERRE 792 543 928

Aux termes d'une délibération en date du 9 novembre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Messieurs François-Julien FEUCHOT et Richard CHAMPEAUX de démissionner de leurs fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveaux gérants

Monsieur Vivien URBANIAK, demeurant 6 rue du Château d'Eau 89420 CUSSY LES FORGES

et

Madame Sophie BORNOT, demeurant 10 bis place d'Ormes 89420 SANTIGNY pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2021.

Pour avis

La Gérance

AL890129516

COMMUNIK & VOUS

SARL au capital de 50 000 € 13, rue de l'Horloge 89000 AUXERRE 831 062 039 RCS AUXERRE

Aux termes du PV du 21/12/2020, l'associée unique a nommé Nicolas RODRIGUEZ 12 boulevard du Levant 89110 ALLIANT SUR THOLON en qualité de co-gérant, à compter du 1/01/2021, pour une durée expirant à l'issue de la décision de l'Associée unique statuant sur l'approbation des comptes clos le 30/06/2021.

AL890129530

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 30.10.2020 l'associé unique de la SARL MEDIA BOURGOGNE, capital de 7.622,45 euros, siège social à AVALLON (89200) 32, rue de Méluzien, 334 862 992 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Patrice QUINCY demeurant à AVALLON (89200) 32, rue de Méluzien, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à AVALLON (89200) 32, rue de Méluzien. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL890129469

SCI EDELWEISS DES ARCS

SCI au capital de 305,00 euros Siège social : 7 Rue Alexandre Marie 89000 AUXERRE 320 530 868 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/11/2020, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS d'Auxerre.

AL890129471

GAEC DE LA VIGNATTE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu le 2 février 1970 par le comité départemental d'agrément de l'Yonne Société civile au capital de 34 650,00 euros Siège social : 26 Grande rue - 89190 COURGENAY 410 180 673 RCS SENS Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, les liquidateurs.

AL890129473

AVIS DE DISSOLUTION

M.G.C. ALU-POSE, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros, Siège social : 7 rue Rantheaume - 89000 AUXERRE, 389 914 110 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 11 décembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Claude GIRON, demeurant 7 rue Rantheaume 89000 AUXERRE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Rantheaume 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL890129477

N'S&O

SARL au capital de 8 000€, 4 rue Ladislas Fijalkowski, 89100 Sens, 502 125 180 RCS Sens. L'AGE a décidé, le 22/12/2020, la dissolution anticipée de la société, au 22/12/2020, désigné liquidateur Mr SEDIK Richard Adrien, 4 rue Ladislas Fijalkowski, 89100 Sens et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Sens

AL890129479

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCM AIDERGO. Forme : SCM société en liquidation. Capital social : 200 euros. Siège social : 26 Rue du clos, 89000 AUXERRE. 808874127 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020. Madame Marie JOUFFROY, demeurant 24 rue Théodore de BEZE 89000 Auxerre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateu

AL890129483

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI ADELAIDE SCI au capital de 35.600 € 4 GRANDE RUE, 89160 PACY SUR ARMANCON 433352861 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 01/12/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/12/2020. Mme CORINNE CHAMBEL, demeurant 4 GRANDE RUE, 89160 Pacy-sur-Armançon a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Auxerre

AL890129485

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ADELAIDE SCI, société en liquidation au capital de 35.600 € 4 GRANDE RUE, 89160 Pacy-sur-Armançon 433352861 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGO en date du 22/12/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Auxerre

Le liquidateur.

AL890129486

AVIS DE DISSOLUTION

BOCQUET BENJAMIN PAYSAGE, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1 000 euros, Siège social : 6 Rue des Saulers - 89240 ESCAMPS, 810 036 392 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Benjamin BOCQUET, demeurant 6 Rue des Saulers 89240 ESCAMPS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 6 Rue des Saulers 89240 ESCAMPS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL890129490

AVIS

LES JARDINS DE BENJAMIN, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, Siège social : 6 Rue des Saulers - 89240 ESCAMPS, 809 815 582 RCS AUXERRE. Par décision du 16 décembre 2020, la société BOCQUET BENJAMIN PAYSAGE, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 6 Rue des Saulers 89240 ESCAMPS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 810 036 392 RCS AUXERRE a, en sa qualité d'associée unique de la société LES JARDINS DE BENJAMIN, décidé la dissolution anticipée de ladite Société à compter du 31 décembre 2020. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du GTC d'AUXERRE. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL890129491

SARL VIRGO

SARL au capital de 500 €, Siège : 21 rue de Champagne 89110 Montholon, 501158422 RCS SENS

Par AGE du 22/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2020

M Guerrah Kamel demeurant au 10 grande Rue 89520 Levis a été nommer Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention RCS de SENS

AL890129494

SCI 6 ROUTE D'AUXERRE

Société Civile Immobilière Au Capital de 1000 Euros Siège Social : 1 Avenue de la Seiglée, 89470 MONETEAU 481 678 845 RCS Auxerre

Gérant : Lucien VERNAGALLO, 1 Avenue de la Seiglée, 89470 MONETEAU

Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 15 décembre 2020, les associés ont décidé la mise en dissolution de la société à compter du 15 décembre 2020. Mr Lucien Vernagallo a été nommé liquidateur de la société à compter de cette date.

AL890129495

AVIS DE DISSOLUTION

JOSSIER DEBARDAGE, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros, Siège : 1 Rue du Jardin, 89380 APPOIGNY, 385 360 565 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thierry JOSSIER, demeurant 5 rue du Fossé L'Evêque - 89400 CHICHERY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 5 rue du Fossé L'Evêque - 89400 CHICHERY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL890129497

GAEC DE MAISON ROUGE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 68 602,06 euros, Siège social : 11 route de Troyes - 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE, 393 104 104 RCS SENS. Dissolution et nomination des liquidateurs. Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2020, la dissolution anticipée du groupement a été décidée. Il a été mis fin aux fonctions des gérants et M. Philippe GIGOT demeurant à VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE (89190), 12 route de Troyes et M. Xavier GIGOT demeurant à VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE (89190), 11 route de Troyes, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE (89190), 11 route de Troyes, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, les liquidateurs.

AL890129504

MARHABA

SAS au capital de 3.600€ Siège social : 44 Rue Jean Cousin, 89100 SENS 843 409 772 RCS de SENS Le 21/12/2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 22/12/2020. Radiation au RCS de SENS

AL890129512

CABINET INFIRMIER DE L'ARMANÇON

SCM au capital de 400 € Siège social : 8A rue des prés 89400 CHENY RCS SENS 499323111

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 07/10/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme Coquille Christelle demeurant 7 bis rue des Cavons 89400 CHENY pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020 . Radiation au RCS de SENS.

AL890129514

AVIS DE DISSOLUTION

SCI DES ILES Société civile immobilière au capital de 1.000 euros Siège social : 36 Bis rue de Gurgy 89470 MONETEAU 451.517.320 RCS AUXERRE Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 Septembre 2020, il résulte que les associés : - ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. - ont nommé comme liquidateur Madame Françoise GUYOT épouse DIAZ domiciliée à MONETEAU (89470) – 36 Bis Rue de Gurgy, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à MONETEAU (89470) – 36 Bis Rue de Gurgy, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Mention sera faite au RCS : AUXERRE

AL890129517

C.M.I. CUISINES COLLECTIVES MAINTENANCE INSTALLATION

SARL au capital de 7 700€, Rue du Couvent, 89520 Sougeres En Puisaye, 433 757 275 RCS Auxerre. L'associé unique a décidé, le 30/12/2020, la dissolution anticipée de la société, au 31/12/2020, désigné liquidateur Mr BRISEDOU Jean Paul, 7 Rue du Couvent, 89520 Sougeres En Puisaye et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL890129539

AVIS DE DISSOLUTION

Au terme de l'AGE du 15/10/2020, les associés de la SARL CHEZ BACCHUS, au capital de 8 000 €, siège social 9 Rue Paul Bert 89000 Auxerre , RCS 451 459 184 ont décidé la dissolution anticipée de la Société au 31 OCTOBRE 2020. Mr Mahand Seid Mohamed demeurant La Bouloie 89240 Parly est nommé liquidateur avec siège de liquidation à son domicile lieu où la correspondance lui sera adressée. Les modifications seront déposées au RCS d' Auxerre.

AL890129540

AVIS DE LIQUIDATION

Les associés de la SARL CHEZ BACCHUS au capital de 8 000 € siège social 9 Rue Paul Bert 89000 Auxerre RCS 451 459 184 Au terme de l' AGE du 31 Octobre 2020 les comptes de liquidation ont été approuvés par les associés, le quitus a été donné, la décharge de son mandat au liquidateur et ils prononcent la clôture de liquidation ainsi que la radiation de la Société au 31 Octobre 2020Les modifications seront déposées au RCS de AUXERRE.

AL890129541

UCA2I

SASU au capital de 50 000€, 3 Rue Jules Rimet, 89400 Migennes, 820 855 997 RCS Sens. L'associé unique a décidé, le 7/12/2020, la dissolution anticipée de la société, au 14/12/2020, désigné liquidateur Mr PIVARD Michel, Bonaz, 01590 Dortan et fixé le siège de liquidation chez Mr PIVARD Michel, 259 Route des Soudanières, 01250 Ceyzériat. Mention au RCS de Sens

AL890129550

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI 5 RUE EDISON. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 83542,06 euros. Siège social : 5 Rue EDISON, 89000 AUXERRE. 387878622 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 novembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020. Monsieur François VIVES, demeurant 36 B rue chanzy 11100 Narbonne a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le gérant

AL890129551

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 15 Décembre 2020, a été constituée la société civile dénommée «DC2M IMMO», siège social : MALIGNY (89800), 7 rue de Châtillon au capital social de 600,00 euros. Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, l'acquisition et la vente de tous biens immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE. Toutes cessions de parts sont soumises à l'agrément de la gérance. Sont nommés gérants : Monsieur Dimitri Carlos TAVARES, demeurant à MALIGNY (89800), 7 rue de Châtillon. et Monsieur Marcio Ruben PIMENTA VIEIRA demeurant à CHABLIS (89800), 27 avenue de l'Europe.

AL890129372

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 21/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : MAGAGIA IMMOBILIER - Siège : 72 Rue Emile Zola - 89100 SENS - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 10 000 euros - Objet : L'activité de promotion immobilière, de maître d'ouvrage, de maître d'½uvre, et de marchand de biens. Toutes activités dans le domaine du bâtiment réalisées en sous-traitance ou directement, et notamment : maçonnerie, charpente, couverture, zinguerie, pose de menuiserie, électricité, chauffage, plomberie, sanitaire, isolation, aménagement intérieur, et toutes activités connexes et complémentaires - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Mme Saïda BOULOUSSA, demeurant 1 Impasse des Rouis - Lieudit Les Brouards - 89150 FOUCHERES - La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS - La Présidente

AL890129457

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 20/12/2020, avis de constitution d'une SCI **dénommée:**

SABAIFRED

Capital : 1 000 €.

Siège social : 2 rue du Four Banal, 89800 COURGIS.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers

Gérance : MARTIN Sabrina demeurant 2 rue du Four Banal 89800 Courgis

Cogérance : MARTIN Sabrina, 2 rue du Four Banal 89800 Courgis.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL890129459

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous seing privé établi à ST FARGEAU en date du 10/12/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ALTAÏR INTERNATIONAL

SIEGE SOCIAL : 9 T rue des Lions, ST FARGEAU (89170)

OBJET : achat – revente en e-commerce, sur catalogue ainsi que par drop shipping des articles et produits suivants, sans que cette liste ne soit exhaustive : décoration intérieure et extérieure pour l'habitation, art de la table, produits artisanaux, outillage, outils de jardinage et de bricolage, objets et produits pour chiens, chats et animaux domestiques, chaussures, vêtements, maroquinerie, cosmétiques, soin du corps, parfums, bijoux et horlogerie, loisirs et jeux, bimbeloterie, papèterie et articles de bureau, coutellerie, objets et produits écoresponsables liés à la nature et à l'environnement, vin, spiritueux et alcool,

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 10 000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au troisième jour ouvré avant l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : M. Dominique GOURAULT, demeurant Les Gâtines des Bois de Bailly, SAINT FARGEAU (89170)

IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

AL890129466

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15/12/2020 il a été constitué une

Société par Action simplifiée unipersonnel au capital de 2000 euros

Dénomination : SASU BRCIP €UROPE 89

Siège social : 1 RUE JEAN COUSIN 89140 CUY

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS de Sens

Objet : PEINTURE EN BATIMENT INTERIEUR/ EXTERIEUR RAVALEMENT DE FACADE ,PLAQUISTE, ISOLATION ? COUVERTURE, CHARPENTE, ZINGUERIE, MACONNERIE ET TOUS TRAVAUX DE BTP

Président : MR BEN SALAH RAFIK demeurant au 1 rue Jean Cousin 89140 CUY

AL890129470

SCEA DE LA VAIRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DE LA VAIRE Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 10 000 €. Siège social : 4 rue du hameau de la Vaire – 89200 ETAULE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Numéraire : 10 000 €. Gérante : Mme Anne FERTE épouse RAUSCENT, demeurant 4 rue du hameau de la Vaire – 89200 ETAULE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890129472

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à joigny du 03/12/2020 a été constituée une **SASU** nommée :

COSMOFIB ET SERVICES

Objet : Telecommunication, fibre optique ,services , entretiens , reprographie, internet, livraison et import -export

Capital : 2.000 € **Siège social :** 01 AVENUE D'AMELIA APPT 6, 89300 JOIGNY **Durée :** 99 ans **Président :** M. Riadh Fateh, 01 AVENUE D'AMELIA APPT 6, 89300 joigny

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Joigny

AL890129480

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 décembre 2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : ABCM. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 350 300 euros. Siège social : 35 rue de la Mairie - 89100 SOUCY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apports de biens meubles pour un montant de 348 544,73 euros, Apport de numéraire pour un montant de 1 755,27 euros. Gérant : M. Thierry MICHON demeurant 35 rue de la Mairie, 89100 SOUCY. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés et les cessions aux descendants. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890129496

Monsieur PARISOT Paul, Gaby, Jean né le 30 Octobre 1984 à TROYES (10) et demeurant 2 Ruelle du Cognat – Hameau de Linant – 89570 TURNY IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL890129521

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 décembre 2020, à Joigny.

Dénomination : S.A.S. Etude et Réalisation de Tôlerie de Précision.

Sigle : ERTOP.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 12 route de Montargis, 89300 Joigny.

Objet : La société a pour objet : directement ou indirectement l'activité de tôlerie fine de précision et de chaudronnerie dont la mise en place de processus d'industrialisation de produits, élaboration de plans de fabrication de tôleries, programmation CN, la découpe, la production, la soudure et toutes activités associées, directement ou indirectement toutes les activités en lien avec les capacités d'intégration et le câblage électronique, plus généralement, l'étude, la recherche, la réalisation, la mise au point et la fabrication de tout matériel et outillage à usage industriel, l'achat et la vente de matériel créé ou non par la Société, soit pour son propre compte soit pour le compte de tiers, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 80000 euros

Cession d'actions et agrément : Toute cession d'actions au profit de toute personne relève d'une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associé, d'une décision des associés adoptée à l'unanimité..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : VIM Holding

Sigle : VIM Holding.SARL

12 route de Montargis 89300 Joigny immatriculée au RCS Sens sous le numéro 838691467.

Représentant permanent : David Vasseur.

La société sera immatriculée au RCS Sens.

Le dirigeant

AL890129522

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 décembre 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination :

AN GROUP ENVIRONNEMENT

Capital social : 30.000 €

Siège Social : 17 RUE DE SANCEY BT EURIPOLE ZA DES VAUGUILLETTES 89100 SENS

Objet : INSTALLATION ET VENTE POMPES A CHALEUR.

Durée : 99 années

Président : M. Anthony RAVAUX, demeurant 104 Rue du President Wilson 92300 Levallois-Perret

Directeur général : M. Jessy GABIZON, demeurant 23 Allée Colette Heilbronner 75017 Paris

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Le président.

AL890129523

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/12/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LCC Capital : 5 000 €, divisé en 500 parts de 10 €. Siège social : 23, rue Philippe Hodoard 89100 SENS Objet : Tous travaux de maçonnerie-couverture, tous travaux de platerie intérieur et extérieur, pose de tous types de carrelage. Durée : 99 ans. Gérant : M. Carlos CASEIRO, demeurant au 23, rue Philippe Hodoard 89100 SENS La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL890129526

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à JOIGNY en date du 29 Décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FP CONSEIL,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 59 Route de Montargis 89300 Joigny

Objet social : Le conseil, l'administration, la gestion commerciale et financière, le contrôle de gestion, la formation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Président : Monsieur FOURNEAU Patrick, demeurant 5 Rue de l' Abreuvoir 89580 Vallan,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL890129527

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/12/2020, il a été constitué une Société à responsabilité limitée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination :EURL GB2M. Objet social : - Travaux de menuiserie bois, PVC, Aluminium-Installation de fenêtre bois, PVC, Aluminium- Tous travaux de petite maçonnerie. Siège social :La Longueraie, 1 Rue du Château d'Eau, 89320 Vaudeurs. Capital : 500 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. BARTHOT Gaëtan, demeurant La Longueraie 1 Rue du Château d'Eau, 89320 Vaudeurs. Immatriculation au RCS de Sens

AL890129546

FIDUCIAL SOFIRAL

L'AGENCE JF RIFFARD

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros Siège social : 3 bis rue du Pont, 89700 TONNERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TONNERRE du 30 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : L'AGENCE JF RIFFARD

Siège : 3 bis rue du Pont, 89700 TONNERRE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 500 euros

Objet : la vente de vins, d'alcools et de spiritueux, pour le compte de tiers (commissionnement) ou pour son propre compte -au détail, en gros et demi gros, en magasin, en foires, marchés ou stands à l'occasion d'évènements-, la vente de produits régionaux et l'épicerie fine, le bar

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-François RIFFARD demeurant 3 bis rue du Pont 89700 TONNERRE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

POUR AVIS

Le Président

AL890129552

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2021 à VILLEFARGEAU, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : EURL SAFFROY JUSTIN. Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique. Objet : L'exercice de l'activité de terrassements courants et travaux préparatoires, et accessoirement, sciage de bois. Capital social : 10 000 €. Siège social : 13 avenue de la Puisaye, 89240 VILLEFARGEAU. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Justin SAFFROY demeurant 13 avenue de la Puisaye, 89240 VILLEFARGEAU. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant

AL890129553

Etude de Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS-SUR-SEREIN (Yonne), 65 rue Franche.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS-SURSEREIN (Yonne), 65 rue Franche, le 30 Novembre 2020, enregistré au SPFE d'AUXERRE (89) le 10 Décembre 2020, dossier 2020 00036799 Réf 8904P1 2020 N 001197, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

L'objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport à société, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

La dénomination : SCI DE LA ROCHE

Le siège : 11 Route d'Auxerre (89310) NOYERS

La durée : 99 années

Le capital : DIX MILLE EUROS (10.000,00 Euros) intégralement souscrit.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les gérants : Monsieur Hugues MAURICE et Madame Marlène ALLICE

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE (89)

Pour avis

Le notaire.

AL890129500

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/12/2020, il a été constitué une Société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination :CARTES SUR TABLE Objet social : - Achat, vente et location de jeux et jouets -Organisation de tout événement autour du jeu et notamment création d'espaces de jeux, formation, accompagnement, - Café-jeux Siège social :22 rue Fécauderie, 89000 Auxerre. Capital : 5000 euros Durée : 99 ans Gérance : Mme CALVAO ROMAIN Elise, demeurant 8 bis Grande Rue, 89290 Augy Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL890129513

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28 Décembre 2020 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société à responsabilité limitée DENOMINATION : PARISOT et ASSOCIES SIEGE SOCIAL : Lieudit la Haie Putot - RN77 - 89600 SAINT FLORENTIN OBJET : Toutes activités se rapportant à la couverture, la zinguerie, la charpente, la toiture DUREE : 99 années CAPITAL : QUINZE MILLE EUROS (15.000 €) intégralement libéré. APPORTS EN NUMERAIRE : QUINZE MILLE EUROS (15.000 €) GERANCE : - Monsieur RENVOYE Fabien né le 20 Mai 1985 à Migennes et demeurant 1 D haut des Régniers - 89250 Mont Saint Sulpice - Monsieur MOUTIN Thomas né le 11/07/1992 à Auxerre et demeurant 5 Rue du Bois Brulé - 89570 Neuvy Sautour - Monsieur GRADOS Alix né le 21/11/1994 à Auxerre et demeurant 8 Bis Rue Paul-Bert - 89250 Chemilly sur Yonne -

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Magazine

«Une reconnaissance du travail accompli»

L'École de cirque de Nevers vient de se voir attribuer par la Région Bourgogne Franche-Comté, un prix de 4 000 euros pour son engagement en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire. L'occasion de s'intéresser aux activités de l'unique structure de cirque du département.



Toutes les disciplines du cirque sont enseignés comme ici avec le tissu.



Les élèves participent à de nombreux spectacles comme ici lors de Zaccors D'Ma Rue.



Véritable acteur du département , Acroballe Circus travaille avec tout les types de public : du jeune aux adultes sans oublier les personnes en situation de handicap.

Créée en 2005, l'École de Cirque de Nevers Acroballe Circus compte aujourd'hui 1 500 participants par an. Ce lieu d'expression artistique est né de la volonté de circassiens nivernais qui avait à cœur de permettre à chacun d'exercer cet art à pratique sportive, culturelle, quelle que soit sa situation géographique sur le département. L'activité s'organise à 40 % dans la cité ducale et le reste du temps en déplacement notamment à la Machine, Magny-Cours et Saint-Léger-des-Vignes. Ces interventions sont dispensées par des professionnels diplômés et soucieux des spécificités de chaque individu et de chaque territoire. 600 enfants, jeunes, adultes dont personnes en situation de handicap participent aux activités de cette école. *«Je tiens à faire la distinction entre deux types de cirques : il y a d'une part celui avec les chapiteaux, les animaux et puis il y a le cirque moderne dont notre école fait partie. La différence, elle se situe dans la dimension artistique et les liens forts que nous avons avec les autres arts (musique, danse…)»* précise Bruno Laronde. L'intérêt de ce type d'établissement c'est qu'il permet l'enseignement d'une multitude de disciplines dans un environnement mixte, ce qui n'est pas le cas dans d'autres disciplines de sports collectifs notamment. *«Nous poursuivons des objectifs éducatifs importants comme le développement psychomoteur et physiologique, la socialisation et le développement de la créativité et de l'expression»* estime le directeur l'Acroballe Circus.

Des débouchés professionnels possibles

Véritable acteur du département, Acroballe Circus est aussi une école qui sait dénicher les talents de demain. Un élève issu de cette école suit actuellement un cursus au Centre National des Arts du Cirque situé à Châlons-en-Champagne. *«Il existe en France, une dizaine d'établissements permettant un débouché professionnel. Il n'y a pas véritablement de trajectoire royale, je dirais qu'il y a une structure en fonction de la discipline choisie par le jeune»* explique Bruno Laronde. La reconnaissance, Acroballe Circus l'a longtemps attendu. Jusqu'à présent, l'école n'a fonctionné qu'avec à peine 2 % de financement public. Pourtant la structure accueille entre 300 et 400 élèves chaque semaine, ce qui n'est pas rien. Les choses sont néanmoins en train d'évoluer : Récemment l'établissement s'est vu décerner un prix au concours de l'Économie Social et Solidaire (ESS) 2020, organisé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Objectif : valoriser les initiatives exemplaires et/ou innovantes, porteuses des valeurs et des succès de l'ESS. Le palmarès 2 020 a été dévoilé, vendredi 27 novembre, lors des *«Journées de l'économie autrement»* organisées en ligne par le magazine Alternatives Économiques. Parmi les 42 candidatures en lice, cinq lauréats ont été mis à l'honneur et récompensés par la Région dont Acroballe Circus. *«Ce prix est une reconnaissance du travail accompli bien avant le Covid. C'est un véritable coup de pouce»* estime le directeur de l'école de Cirque. La reconnaissance peut aussi arriver du public lui-même. Preuve en est avec le résultat du budget participatif du Conseil Départemental de la Nièvre qui a placé l'école circassienne de Nevers en tête des votes. Ainsi, Accroballe Circus va pouvoir financer l'achat d'un chapiteau et permettre des spectacles en résidence dans la ville préfecture. *«Notre fonctionnement actuel nous oblige pour chaque spectacle à beaucoup de logistique à la fois pour le transport, l'installation et le démontage du matériel. Avec ce chapiteau, nous allons économiser à la fois de l'argent mais aussi du temps que nous pourrons investir dans la mise en place de spectacles»* estime le directeur de l'école évidemment ravi de l'obtention de ce financement.

«Un manque incompréhensible»

L'école de Bruno Laronde participe tous les ans à des événements majeurs à la fois en région BFC mais aussi en France. À Nevers on peut citer «Les Zaccros D'Ma Rue», le festival «Prise de Cirq à Dijon» ou encore le festival Circa à Auch. Malgré ces évènements attendus chaque année par un public curieux, les compagnies de cirque ne décollent pas à Nevers. Il y a pour le directeur d'Acroballe Circus, un manque de volonté politique : *«Je ne comprends pas qu'avec un tel festival dans notre département, nous ne puissions pas développer davantage cet art au travers d'une compagnie. La seule ville de Toulouse compte 280 compagnies de cirque»* se désole-t-il. En attendant avec ce chapiteau, une nouvelle ère s'ouvre pour l'école de Cirque de Nevers.

THÉOPHILE MERCIER

Acroballe Circus en chiffre

Créée en 2005
Budget de 120 à 160 000 euros
3 salariés
1 500 pratiquants par an pour 300 à 400 élèves hebdomadaire
Contact : 06 75 39 07 86
12, quai de Médine
58000 Nevers
ecoledecirque-acroballecircus.over-blog.com
acroballecircus@yahoo.fr